

Schéma Directeur d'assainissement de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon

Rapport de phase 4 : Schéma directeur

CONSULTING

SAFEGE
Aix Métropole - Bâtiment D
30, Avenue Henri Malacrida
13100 AIX EN PROVENCE

Direction France Sud Outre-Mer

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safège.com

Vérification des documents IMP411

Numéro du projet : 20MAX101

Intitulé du projet : Schéma Directeur d'assainissement de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon

Intitulé du document : Rapport de phase 4 : Schéma directeur

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d'envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
1	COCQUEREZ Simon	KNAPEN Olivier	07/2022	Version initiale
1	COCQUEREZ Simon	KNAPEN Olivier	08/2022	Version reprise en intégrant les remarques de la CCPAL

Sommaire

1.....	Bilan des phases précédentes.....	4
1.1	Les 3 enjeux du schéma directeur	4
1.2	Phase 1 - Etat des lieux	4
1.3	Phase 2 - Campagne de mesure et mise au point d'outils	6
1.4	Phase 3 - Scénario d'aménagement	7
2.....	Phase IV : Schéma directeur	9
2.1	Objectifs et organisation de la phase	9
2.2	Composition des fiches action.....	9
2.3	Programmation des opérations.....	11
3.....	Enjeu 1 - Hydraulique: Programme de travaux	12
4.....	Enjeu 2 - Patrimoine : Programme de travaux	25
5.....	Enjeu 3 et Enjeu 0 – Consolidation zonages et opérations des études antérieures: Programme de travaux	29
6.....	Bilan des investissements par enjeu	35
7.....	Bilan des investissements annuels	35

Tables des illustrations

Figure 1 – Composition des fiches action.....	10
Figure 2 – Programmation générale des opérations.....	11
Figure 3 – Programme de travaux global par thème et échéance.....	35

Table des tableaux

Tableau 1 – Synthèse du travail effectué en phase I.....	6
Tableau 2 – Synthèse du travail effectué en phase II.....	7
Tableau 3 – Synthèse du travail effectué en phase III.....	9
Tableau 4 – Investissement annuel, avec et sans prise en compte de la sécurité COVID.....	36
Tableau 5 – Investissement annuel, avec prise en compte de l'inflation selon 2 hypothèses.....	36

1 BILAN DES PHASES PRECEDENTES

1.1 Les 3 enjeux du schéma directeur

En amont du lancement de l'étude, la CCPAL avait identifié trois enjeux principaux qui forment les axes majeurs du présent schéma directeur. La structuration des rapports et des analyses est construite autour de ceux-ci :

Enjeu 1 : Amélioration du fonctionnement hydraulique

- Réduction des eaux claires parasites permanentes (ECP) et météoriques (ECPM) ;
- L'approfondissement de la connaissance du fonctionnement hydraulique, et notamment de la saturation des systèmes (réseaux et STEP) ;
- Trois problématiques particulières sur :
 - Le collecteur principal Est du système Apt-Chêne, en partie situé dans le lit du Calavon ;
 - Le collecteur principal Ouest du système Apt-Chêne, sur lequel seront connectés le système de La Tuilière et une partie de celui de Roussillon Village à court terme ;
 - La STEP de Rustrel Village ;

Enjeu 2 : Pérenniser la gestion du système d'assainissement

- La mise en œuvre d'une gestion patrimoniale
 - Construire le plan d'actions de la CCPAL pour mettre en œuvre sa gestion patrimoniale ;
 - Accompagner la CCPAL dans leur choix d'outil et dans leur montée en compétence ;
 - Construire les éléments du plan de renouvellement ;
- Construire puis initialiser la démarche de diagnostic permanent
- Se préparer à demain, sur les aspects réglementation et boues.

Enjeu 3 : La consolidation des zonages

- Faire l'état des lieux et définir les orientations à suivre ;
- Etudier les potentielles zones à raccorder ;
- Fournir à la CCPAL tous les éléments nécessaires à la construction des dossiers de zonage ;

1.2 Phase 1 - Etat des lieux

Le tableau ci-dessous synthétise le travail réalisé en phase I du schéma directeur. Lors de ce travail, on relève notamment :

- **La construction d'outils d'analyse à destination de la CCPAL ;**
- **La réalisation d'atelier de partage et d'échange pour cibler les attentes des agents CCPAL et accompagner leur montée en compétence.**

Thématique	Analyse menée	Principales conclusions
Hors enjeux - Démographie et urbanisme	Analyse des données INSEE des PLU et du SCoT – Impact sur les systèmes d'assainissement	+4000 habitants supplémentaires à horizons 2035, majoritairement concentrés sur les polarités principales et les pôles de proximité. 29 OAP caractérisées.

Rapport de phase 4 : Schéma directeur

Schéma Directeur d'assainissement de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon



Thématique	Analyse menée	Principales conclusions
E1 – Analyse télégestion	Pré-diagnostic Eaux claires parasites à partir des données de télégestion	1300 m3/j d'ECPP, 23.85 SA de SA. Point de déversement principale : STEP Apt-Chêne, peu de déversement pour des pluies < mensuelle. Risque de débordements pour pluie forte sur 6 PR. Définition de la campagne de phase 2
E1 – Analyse des évènements pluvieux fin 2019	Bilan des évènements de fin 2019 Construction fiche évènement pluvieux	Entrées d'eaux massives par le réseau dans le lit mineur, 75 ha de SA estimée.
E1 – Capacité des STEPS	Analyse capacitaire STEP à l'état actuel et à venir	Pas de surcharge organique ou hydraulique majeure à venir. Bonne anticipation des surcharges Apt-Chêne avec la nouvelle STEP et sur Roussillon avec le délestage à venir. Forte sollicitation hydraulique sur STEP Joucas en période estivale
E1 – Evolution des flux hydraulique	Bilan de l'évolution des flux à venir sur le système Apt-Chêne et ses collecteurs principaux	2035 : +2950 à 3050 m3/j en hiver +3440 m3/j à +3590 m3/j en été
E1 – Qualité	Analyse des profils de pollution sur les STEPS de la CCPAL	4 STEP problématiques ou ayant présentés des problématiques récemment : Rustrel village, Tuilière, Viens village, Lioux village
E1 – Analyse RSDE	Synthèse des bilans RSDE et démarche à mettre en place	Pour les quatre molécules (zinc, cuivre, cadmium et mercure) : taux relativement constants depuis 2012, bien inférieur au seuil réglementaire.
E2 – Analyse des plans et bilan de la connaissance patrimoniale	Audit des données, proposition de structuration SIG, Atelier SIG	Avant la phase 2 : Diamètre : connu à 66% (76% sur Apt-Chêne) Matériaux : connu à 68% (79% sur Apt-Chêne) Date de pose : <10% Profondeurs regards : connu à 42% (50% sur Apt-Chêne) TN regards : connu à 1% (2% sur Apt-Chêne)
E2 – Bilan des dépenses énergétiques	Bilan des dépenses énergétiques des STEP et PR	Les plus forts coûts énergétiques au m3 traité (STEP) : Céreste et Bonnieux Les plus forts coûts énergétiques au m3 refoulé (PR) : Roquefure, Fangas, Cordiers, Eymieux en Beyssans.
E2 – Audit de STEP	7 STEP auditées – CR visite et fiche STEP	Points d'attention légers/ sans risque immédiat : GC et décanteurs-digesteur. STEP de Rustrel non conforme et avec GC fortement dégradé. Diagnostic avancé réalisé.
E2 – Visite de PR	11 PR visités – Fiches PR	Plusieurs dysfonctionnements relevés (intrusions par dispositifs de trop plein, sorties de trop plein non trouvées, mauvais état équipements...)
E2 – Analyse des études antérieures	Structuration d'une base de données Valorisation des études antérieures	Classement des études antérieures selon la méthode définie

Thématique	Analyse menée	Principales conclusions
E2 – Sa préparer à demain – Thème boues	Construction d'une méthode de rangement (arborescence et mot clés) Atelier gestion des études antérieures	Tableau bilan des éléments de diagnostic de chaque étude vis-à-vis de chaque enjeu du SDA.
	Situation du traitement et du gisement actuel, évolution du contexte réglementaire et évolutions possibles des filières	Gisement actuel de 400 tMS/an, dont 67% venant de Apt-Chêne. Débouché : 99% compostage Pistes : plateforme compostage local, méthanisation, séchage solaire, épandage direct.
E3 – Bilan de l'état des zonages	Situation du zonage de chaque commune, orientations pour la suite définie sur la base de 2 critères	5 zonages cohérents sans actions nécessaires 4 zonages cohérents à rendre opposables 10 zonages à mettre à jour 4 inexistantes 2 communes tout ANC
E3 – Diagnostic ANC	Bilan quantitatif, bilan de des conformités, bilan des ANC en zones sensibles	5775 dispositifs 1330 conformes 3029 non conformes sans risque sanitaire/environnement 229 non conformes avec risque sanitaire/environnement – 17 en zone à enjeux 1185 non renseignés

Tableau 1 – Synthèse du travail effectué en phase I

Les principaux résultats de la phase I sont synthétisés dans la fiche de synthèse, dont l'objectif est la communication vers l'externe, en annexe [P4 - Annexe 1](#).

1.3 Phase 2 - Campagne de mesure et mise au point d'outils

La seconde phase visait deux objectifs :

- ☐ Préciser et/ou compléter le diagnostic de phase 1 avec des investigations complémentaires et une campagne de mesure ;
- ☐ Créer des outils et méthodes en phase avec les besoins des équipes de la CCPAL et les familiariser avec leur utilisation.

Le tableau ci-dessous rappelle les principaux travaux effectués en phase 2:

Thématique	Analyse menée	Principales conclusions
E1 – Campagne de mesure hydraulique	Campagne de mesure en réseau sur Apt-Chêne, Roussillon, Tuilière, Ménerbes et Rustrel – 16/03/21 au 19/05/21	ECPP Apt-Chêne: 650 m3/j (27%) ECPP autres systèmes: 70 m3/j SA Apt-Chêne : 15.3 ha SA autres systèmes : 1.7 ha
E1 – Sectorisation des problématiques	Calcul des ECPP, SA, ressuyage et ratio linéiques sur chacun des bassins de collecte caractérisés par la campagne	Lutte ECPP : 5 bassins à cibler sur Apt-Chêne. Le plus sensible : Transfert Saint-Saturnin Lutte SA : 4 bassins à cibler sur Apt-Chêne. Le plus sensible : ZI Bourguignons
E1 – Campagne de mesure qualité	Caractérisation de la qualité des effluents sur 5 bassins de collecte du système Apt-Chêne	La ZI Bourguignons / Gargas et le centre-ville d'Apt présentent de fortes concentrations en DCO, supérieures aux concentrations d'un effluent domestiques : présence de

Thématique	Analyse menée	Principales conclusions
E1 – Définition programme ITV E1 – Modélisation		nombreuses activités industrielles sur la zone Bourguignons/Gargas ; Le centre d'Apt est le principal bassin producteur de DCO identifié
	Définition des linéaires à inspecter sur la base des résultats de campagne et des ITV existantes	3.2 km sélectionnés : 570 ml Liaison Riailles, 1450 ml Rte de Charité / Ch de Sérignan, 1200 ml Rte de Murs / Av des Lavandières.
	Création du modèle numérique PCSWMM du système Apt-Chêne	46 km modélisés, 6 PR, 25 bassins de collecte, 2 DO + By pass STEP
E2 – Investigations de terrains et prise en compte des travaux	1140 fiches regard pour 1356 regards parcourus, relevés topographique sur 2011 tampons. Intégration données terrain et plan de recollement dans le SIG. Impact indicateurs SISPEA.	Amélioration de la connaissance patrimoniale sur le système Apt-Chêne et sur Céreste. Indicateur SISPEA : +29 points à l'échelle du système Apt-Chêne +39 points à l'échelle du système Céreste
E2 – Enquêtes documentaires	Analyse diachronique pour détermination de l'âge approximatif des canalisations EU.	Amélioration de plus de 50% de la connaissance des dates de pose sur l'ensemble CCPAL.
E2 – Analyse démarche ITV	Bilan de la gestion actuelle des ITV Atelier gestion ITV	Bilan de la gestion actuelle. Plan d'amélioration à court et moyen terme.
E2 – Caractérisation état des réseaux - ITV	Réalisation de 3.2 km d'ITV et analyse des résultats.	18 anomalies G1, 22 G2, 48 G3. 372 ml à renouveler av. des Lavandiers 473 ml à renouveler rte Charité
E2 – Réflexion outil GMAO/Patrimoine/SIG	Présentation GMAO, bilan des besoins CCPAL, benchmark logiciel, rencontres avec éditeurs.	Manipulations de la base de données, mises à jours et rajout des entités par les agents sur Qgis en amont de la synchronisation avec Xmap, dont l'utilisation est trop complexe hors visualisation.

Tableau 2 – Synthèse du travail effectué en phase II

Les principaux résultats de la phase I sont synthétisés dans la fiche de synthèse, dont l'objectif est la communication vers l'externe, en annexe [P4 - Annexe 1](#).

1.4 Phase 3 - Scénario d'aménagement

La troisième phase du schéma s'est concentrée sur le diagnostic des problématiques identifiées dans les phases précédentes. Pour chaque problématique, ou objectif à atteindre, des préconisations (actions d'exploitations, travaux, investigations complémentaire) ont été émises. Lorsque pertinents, la comparaison de plusieurs scénarios est proposée.

Le tableau ci-dessous rappelle les principaux travaux effectués en phase 3 :

Thématique	Analyse menée	Principales conclusions
E1 – Diagnostic ECPP	Bilan diagnostic ECPP – Préconisations (renouvellement/réhabilitation/investigations)	9600 ml à renouveler sur Apt-Chêne 1000 ml autres communes 5200 ml d'ITV prioritaires 19 100 ml d'ITV secondaires 10 nuits d'investigations nocturnes (Apt-Chêne + 5 communes)

Thématique	Analyse menée	Principales conclusions
E1 – Diagnostic ECPM	Bilan diagnostic ECPM – Préconisations (renouvellement/réhabilitation/investigations/opérations ponctuelles)	Renouvellements communs ECPP Actions scellement et suppression point d'entrée Calavon 61 km d'investigations fumigatoires
E1 – Diagnostic dysfonctionnements hydrauliques	Diagnostic par temps de pluie, par modélisations – Préconisations de travaux de redimensionnement	Redimensionnement partiel collecteur de transfert Saint Saturnin et collecteur avenue de Romanille.
E1 – Diagnostic collecteur principal Calavon	Diagnostic structurel / Hydraulique (modèle) / exploitation – Proposition d'un scénario de sortie en 4 phases	Sortie du tronçon en amont du centre-ville (phase 1) pertinente à court termes. Sortie au niveau du centre-ville pertinente à moyen terme.
E1 – Diagnostic hydraulique collecteur Ouest	Diagnostic hydraulique (modèle) – Proposition de scénario et préconisations d'actions.	Actions d'étanchéification en amont du PR Cordiers. Reprise du pompage et de la surverse du PR Cordiers. Redimensionnement de trois tronçons. Curage par temps sec.
E1 – STEP Rustrel	Comparaison de scénario : raccordement Apt-Chêne vs nouvelle station – Précisions du scénario nouvelle STEP	Mise en place d'une nouvelle STEP, à FPR, à privilégier. Ordre de grandeur financier 2 fois moindre.
E1 – Autres éléments de diagnostic	Diagnostic et préconisations sur autres problématiques : déplacement PR Fangas et Eymieux, système de trop plein PR Cordiers, STEP de Viens, STEP de Jocas...	Réhausse PR Fangas à privilégier. Deux scénarios proposés pour le déplacement du PR Eymieux. Autres propositions à moyen/long terme.
E2 – Gestion ITV existantes	Tri et analyse partielle des ITV existantes – Construction d'un document de suivi des ITV réalisées – Atelier : prise en main d'un outil de traitement des résultats d'ITV	104 ITV répertoriées et passées sous SIG + 31 analysées Outil de traitement et fichiers maîtrisés par les agents CCPAL – tuto vidéo disponibles
E2 – Analyse patrimoniale et plan de renouvellement	Estimation de l'état structurel des canalisations non caractérisées sur la base d'une analyse multicritères – Définition de choix possibles pour un plan de renouvellement – Chiffrages associés – Atelier de gestion patrimoniale	4 critères retenus 4 niveaux de priorité de renouvellement 30 km en P1 et 79 km en P2 Investissement annuel de 1250 à 1500 k€ pour assurer un taux de renouvellement de 1.5 à 1.8% et la réalisation des travaux SDA + P1 à horizon 2030.
E2 – Initialisation du diagnostic permanent	Définition des 5 enjeux pertinent pour le DP sur la CCPAL. Précisions des missions/objectifs/indicateurs concrets pour chaque enjeu	Actions concrètes détaillées autour de 5 enjeux : Conformité réglementaire, Réduction ECPP, Réduction ECPM, Amélioration connaissance et SIG, Gestion du Patrimoine Définition des missions, objectifs et indicateur à suivre
E2 – Se préparer à demain - Calavon	Analyse des accès véhicule au lit du Calavon et des obstacles en cas de casse du collecteur	3 accès principaux par véhicule, permettent accessibilité à l'intégralité du linéaire dans le lit mineur malgré 2 obstacles (seuil et fourreaux EDF)
E2 – Se préparer à demain - Boues	Précisions des pistes d'évolutions des filières et analyses des synergies possibles d'autres projets ou avec les entités à proximité	Synergie partielle possible avec projet de méthaniseur de biodéchets CCPAL.

Thématique	Analyse menée	Principales conclusions
		Possibilité de rejoindre le projet de méthaniseur sur SMERV pour y valoriser le gisement futur (450 tMS/an). En amont, étude du débouché final (épandage) indispensable : caractériser les débouchés locaux et leur importance
E3 – Sélection des zones à étudier	Echanges avec CCPAL pour sélection des zones à étudier selon 2 critères : concentration ANC+R et concentration ANC proche d'un réseau	21 zones retenues pour les études technico-économique sur la base des critères + 10 secteurs de développement futurs non desservis
E3 – Etudes technico-économiques	Analyse des scénarios : raccordement vs conservation ANC vs AC petit collectif	4 critères utilisés : Aptitude sol, investissement pour le particulier, investissement pour la collectivité et coûts d'exploitation pour le particulier AC pertinent sur 13 secteurs (dont 10 de dev. futurs) 20 conservations ANC (dont 17 sur secteurs déjà urbanisés)
E3 – Extensions liés aux PLU	Extensions nécessaires dans les zones imposées en AC par les règlements PLU, sur les secteurs existants ou les OAP	12 opérations d'extensions
E3 – Carte de zonage global et Notice type	Création d'une carte de zonage globale sous Qgis faisant apparaître les zones AC / ANC / Etudiées. Création d'une notice de zonage type, format « à trou »	-

Tableau 3 – Synthèse du travail effectué en phase III

Les principaux résultats de la phase I sont synthétisés dans la fiche de synthèse, dont l'objectif est la communication vers l'externe, en annexe [P4 - Annexe 1](#).

2 PHASE IV : SCHEMA DIRECTEUR

2.1 Objectifs et organisation de la phase

La phase IV constitue le plan de mise en œuvre des actions identifiées dans les phases précédentes. Il s'agit de la version opérationnelle de l'étude.

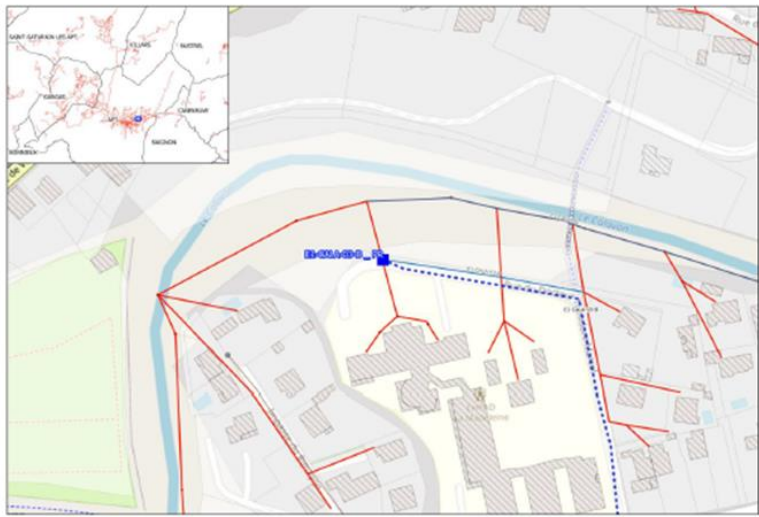
Chaque opération de travaux / solution fait l'objet d'une fiche action dans laquelle est précisé :

- ☐ l'orientation technique choisie ;
- ☐ un plan de localisation ;
- ☐ l'investissement financier associé à la réalisation de l'opération ;
- ☐ le niveau de priorité de l'opération et l'échéance définie avec la CCPAL.

Ces fiches sont complétées par les rendus des couches SIG et des cartographies associées.

2.2 Composition des fiches action

La figure ci-dessous présente la composition type d'une fiche action :

Schéma Directeur d'Assainissement Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon		Phase 4 - Fiche opération	
Caractéristiques générale de l'opération			
Code opération	E1-CALA-03-B1	Commune	Apt
Enjeux principal	Enjeu 1 - amélioration du fonctionnement hydraulique		
Priorité	1	Opérations associées	
Echéance	2028	E1-CALA-03-B2 E1-CALA-03-B3	
Coût (€ HT) :	35 000 € HT	+ Incertitude* 15% :	40 250 € HT
Type :	Creation PR		
Opération :	Scénario de sortie du lit du Calavon amont - 1ère phase		
Détails ou commentaire :	Création d'un PR au niveau du réseau le plus bas de la maison de retraite. Taille de PR moyenne, <200EH, refoulement vers le réseau gravitaire de la D900.		
* : Incertitude de 15% pour prise en compte des fluctuations actuelles des prix des matériaux et des prestations de travaux en période post-COVID 19.			
Plan de localisation			
			
Suivi de réalisation			
Etat d'avancement de l'opération:		Délais de réalisation (mois):	

Caractéristiques générale:

- Code opération
- Commune
- Priorité et échéance
- Opérations complémentaires
- Coût, avec et sans prise en compte d'une incertitude de 15% liée aux fluctuations des prix post crise covid
- Type d'opération, description détaillée

Carte de localisation

Suivi de réalisation:

- Etat d'avancement de l'opération
- Délais de réalisation

Figure 1 – Composition des fiches action

L'ensemble des fiches actions associées au programme de travaux sont en annexe P4 – annexe 2.

2.3 Programmation des opérations

Les opérations sont programmées sur la période 2023-2035. Certaines opérations, dont la réalisation est incertaine (potentiellement non nécessaires selon l'évolution de la situation), sont présentées à horizon 2045.

Le montage du programme a été réalisé avec la CCPAL lors d'une demi-journée d'échange, avec un objectif d'investissement annuel entre 1,5 et 2 M€ HT. **Le programme détaillé au format Excel est fourni en annexe P4 – annexe 4.**

Le tableau suivant présente, par thématique, la répartition des principales opérations dans le programme de travaux. Les montants d'investissement présentés ne tiennent pas compte de la sécurité +15% lié aux variations des prix post-COVID :

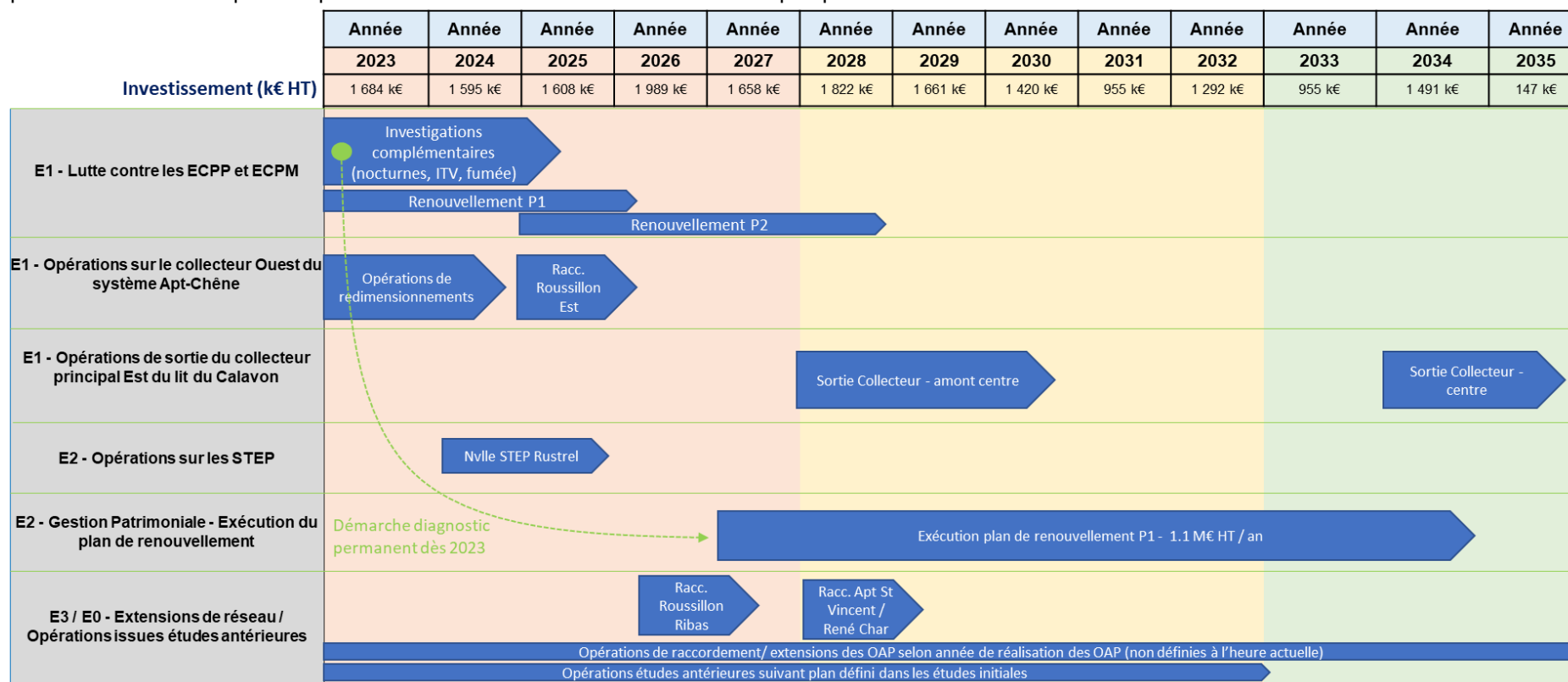


Figure 2 – Programmation générale des opérations

3 ENJEU 1 - HYDRAULIQUE: PROGRAMME DE TRAVAUX

Le tableau ci-dessous synthétise les opérations programmées autour de l'enjeu 1 :

Code	Commune / Système	Objectif des travaux	Priorité	Type	Détail	Prix total HT	Prix total HT +15% COVID	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX																
								Année																
								2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045			
E1 - Lutte contre les ECPP																								
E1-ECPP-01	Céreste	Réalisation d'investigations nocturne	1	Nocturne temps sec	Réalisation d'investigations nocturne par temps sec pour identification des tronçons générateurs d'ECPP	2 800 €	3 220 €																	
E1-ECPP-02	Céreste	ITV sur les tronçons générateurs	1	ITV yc curage	ITV des réseaux identifiés suite à l'investigations nocturne - Hypothèse 25-30% du réseau	13 000 €	14 950 €																	
E1-ECPP-03	Céreste	Opérations sur les tronçons générateurs d'ECPP	2	Renouvellement de réseau	Renouvellement de réseau dégradé suite à ITV - Hypothèse DN 200 sur 60% du réseau vu en ITV	507 000 €	583 050 €																	
E1-ECPP-04	Bonnieux	Réalisation d'investigations nocturne	1	Nocturne temps sec	Réalisation d'investigations nocturne par temps sec pour identification des tronçons générateurs d'ECPP	1 400 €	1 610 €																	
E1-ECPP-05	Bonnieux	ITV sur les tronçons générateurs	1	ITV yc curage	ITV des réseaux identifiés suite à l'investigations nocturne - Hypothèse 30% du réseau	6 400 €	7 360 €																	
E1-ECPP-06	Bonnieux	Action sur les tronçons générateurs d'ECPP	2	Renouvellement de réseau	Renouvellement de réseau dégradé suite à ITV - Hypothèse DN 200 sur 60% du réseau vu en ITV	249 600 €	287 040 €																	
E1-ECPP-07	Saint-Martin-de-Castillon	Réalisation d'investigations nocturne	1	Nocturne temps sec	Réalisation d'investigations nocturne par temps sec pour identification des tronçons générateurs d'ECPP	1 400 €	1 610 €																	
E1-ECPP-08	Saint-Martin-de-Castillon	ITV sur les tronçons générateurs	1	ITV yc curage	ITV des réseaux identifiés suite à l'investigations nocturne - Hypothèse 30% du réseau	2 600 €	2 990 €																	

Rapport de phase 4 : Schéma directeur

Schéma Directeur d'assainissement de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon



Code	Commune / Système	Objectif des travaux	Priorité	Type	Détail	Prix total HT	Prix total HT +15% COVID	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX															
								Année															
								2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045		
E1-ECPP-09	Saint-Martin-de-Castillon	Opérations sur les tronçons générateurs d'ECPP	2	Renouvellement de réseau	Renouvellement de réseau dégradé suite à ITV - Hypothèse DN 200 sur 70% du réseau vu en ITV	101 400 €	116 610 €																
E1-ECPP-10	Roussillon Village	Réalisation d'investigations nocturne	1	Nocturne temps sec	Réalisation d'investigations nocturne par temps sec pour identification des tronçons générateurs d'ECPP	1 400 €	1 610 €																
E1-ECPP-11	Roussillon Village	ITV sur les tronçons générateurs	1	ITV yc curage	ITV des réseaux identifiés suite à l'investigations nocturne - Hypothèse 30% du réseau	8 900 €	10 235 €																
E1-ECPP-12	Roussillon Village	Action sur les tronçons générateurs d'ECPP	2	Renouvellement de réseau	Renouvellement de réseau dégradé suite à ITV - Hypothèse DN 200 sur 60% du réseau vu en ITV	293 700 €	337 755 €																
E1-ECPP-13	Rustrel Village	Réalisation d'investigations nocturne	1	Nocturne temps sec	Réalisation d'investigations nocturne par temps sec pour identification des tronçons générateurs d'ECPP	1 400 €	1 610 €																
E1-ECPP-14	Rustrel Village	ITV sur les tronçons générateurs	1	ITV yc curage	ITV des réseaux identifiés suite à l'investigations nocturne - Hypothèse 30% du réseau	7 600 €	8 740 €																
E1-ECPP-15	Rustrel Village	Opérations sur les tronçons générateurs d'ECPP	2	Renouvellement de réseau	Renouvellement de réseau dégradé suite à ITV - Hypothèse DN 200 sur 60% du réseau vu en ITV	296 400 €	340 860 €																
E1-ECPP-16	Apt	Renouvellement réseau zone P1 ECPP / Ressuyage	1	Renouvellement de réseau	Renouvellement tronçons défectueux pour lutte contre les ECPP - Plan d'eau Riaille - Rte de Saint-Saturnin - DN 250 ou 300 PVC gravitaire profond	251 458 €	289 176 €																
E1-ECPP-17	Apt	Renouvellement réseau zone P1 ECPP / Ressuyage	1	Renouvellement de réseau	Renouvellement tronçon défectueux pour lutte contre les ECPP - Av de Verdun - Cité Saint Joseph - DN 200 PVC	171 600 €	197 340 €																
E1-ECPP-18	Apt	Renouvellement réseau zone P1 ECPP / Ressuyage	1	Renouvellement de réseau	Renouvellement tronçon défectueux pour lutte contre les ECPP - Entre la place Lauze de Perret et la connexion au réseau Calavon - DN 300 - profond / complexe / urbain - Autre option pertinente : Chemisage	59 615 €	68 558 €																

Rapport de phase 4 : Schéma directeur

Schéma Directeur d'assainissement de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon



Code	Commune / Système	Objectif des travaux	Priorité	Type	Détail	Prix total HT	Prix total HT +15% COVID	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX															
								Année															
								2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045		
E1-ECPP-19	Apt	Renouvellement réseau zone P1 ECPP / Ressuyage	1	Renouvellement de réseau	Renouvellement tronçon défectueux pour lutte contre les ECPP - Rue Albert Camus - DN 200 PVC	44 200 €	50 830 €																
E1-ECPP-20	Saint-Saturnin-Les Apt	Renouvellement réseau zone P1 ECPP / Ressuyage	1	Renouvellement de réseau	Renouvellement et redimensionnement réseau de transfert de Saint Saturnin sur sa partie amont, dans la continuité du chemin de la grande muraille - Réseau sous chemin - DN 250	270 750 €	311 363 €																
E1-ECPP-21	Apt	Renouvellement réseau zone P1 ECPP / Ressuyage	1	Renouvellement de réseau	Renouvellement tronçon défectueux pour lutte contre les ECPP - Rue de la Halte / Bir Hakeim - DN 200 PVC	89 440 €	102 856 €																
E1-ECPP-22	Apt	Renouvellement réseau zone P2 ECPP / Ressuyage	3	Renouvellement de réseau	Renouvellement tronçon défectueux pour lutte contre les ECPP - Cité Viton - DN 200 - ITV schéma 2012	111 800 €	128 570 €																
E1-ECPP-23	Apt	Renouvellement réseau zone P2 ECPP / Ressuyage	3	Renouvellement de réseau	Renouvellement tronçon défectueux pour lutte contre les ECPP - Chemin des Beaumes - chemin privé (servitude à créer?) DN 200 - ITV schéma 2012	101 400 €	116 610 €																
E1-ECPP-24	Apt	Renouvellement réseau zone P2 ECPP / Ressuyage	3	Renouvellement de réseau	Renouvellement tronçon défectueux pour lutte contre les ECPP - Les Rocassons - DN 200	41 600 €	47 840 €																
E1-ECPP-25	Apt	Renouvellement réseau zone P2 ECPP / Ressuyage	3	Renouvellement de réseau	Renouvellement tronçon défectueux pour lutte contre les ECPP - Av de Romanille - DN 200 - ITV schéma 2012	52 000 €	59 800 €																
E1-ECPP-26	Apt	Renouvellement réseau zone P2 ECPP / Ressuyage	3	Renouvellement de réseau	Renouvellement tronçon défectueux pour lutte contre les ECPP - Rue du Lavandin - DN 200 - ITV schéma 2012	143 000 €	164 450 €																
E1-ECPP-27	Gargas	Renouvellement réseau zone P2 ECPP / Ressuyage	3	Renouvellement de réseau	Renouvellement tronçon défectueux pour lutte contre les ECPP - Les Castagnes - DN 200 - ITV schéma 2012	150 800 €	173 420 €																
E1-ECPP-28	Gargas	Renouvellement réseau zone P2 ECPP / Ressuyage	3	Renouvellement de réseau	Renouvellement tronçon défectueux pour lutte contre les ECPP - ZI Bourguignons Ruisseau grandes terres - DN 200 - complexe - ITV schéma 2012	97 500 €	112 125 €																

Rapport de phase 4 : Schéma directeur

Schéma Directeur d'assainissement de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon



Code	Commune / Système	Objectif des travaux	Priorité	Type	Détail	Prix total HT	Prix total HT +15% COVID	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX															
								Année															
								2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045		
E1-ECPP-29	Gargas	Renouvellement réseau zone P2 ECPP / Ressuyage	3	Renouvellement de réseau	Renouvellement tronçon défectueux pour lutte contre les ECPP - Route du Chêne - DN 200 profond - ITV schéma 2012 - Après échange avec CCPAL, le renouvellement complet jusqu'au rond-point de croisement avec la route de Gargas est également pertinent, le coût total de l'opération serait alors de 675kk€ (hors incertitude de 15%).	481 000 €	553 150 €																
E1-ECPP-30	Gargas	Renouvellement réseau zone P2 ECPP / Ressuyage	3	Renouvellement de réseau	Continuation du renouvellement tronçon défectueux pour lutte contre les ECPP - Le Marinier - DN 160-200 - ITV schéma 2012 - Le renouvellement a été en partie réalisé par le lotisseur le long de la parcelle 1111 (information non précise et non prise en compte dans l'estimation du linéaire et le chiffrage).	403 000 €	463 450 €																
E1-ECPP-31	Gargas	Renouvellement réseau zone P2 ECPP / Ressuyage	3	Renouvellement de réseau	Renouvellement tronçons défectueux pour lutte contre les ECPP - RD 83 - 200 - ITV schéma 2012	49 400 €	56 810 €																
E1-ECPP-32	Bonnieux	Renouvellement réseau zone P1 ECPP - Hors Apt-Chêne	1	Renouvellement de réseau	Renouvellement tronçons défectueux pour lutte contre les ECPP - Rue Victor Hugo - 8 défauts de gravité 1 - DN 200 PVC	23 140 €	26 611 €																
E1-ECPP-33	Ménerbes	Renouvellement réseau zone P2 ECPP - Hors Apt-Chêne	3	Renouvellement de réseau	Renouvellement tronçons défectueux- Rue Barbe Cane - DN 200 PVC	27 300 €	31 395 €																
E1-ECPP-34	Ménerbes	Renouvellement réseau zone P2 ECPP - Hors Apt-Chêne	3	Renouvellement de réseau	Renouvellement tronçons défectueux- Avenue Poncet - DN 200 PVC	75 400 €	86 710 €																
E1-ECPP-35	Saignon	Renouvellement réseau zone P2 ECPP - Hors Apt-Chêne	3	Renouvellement de réseau	Renouvellement tronçons défectueux- Rue du Jas - DN 200 PVC	88 400 €	101 660 €																
E1-ECPP-36	Saignon	Renouvellement réseau zone P2 ECPP - Hors Apt-Chêne	3	Renouvellement de réseau	Renouvellement tronçons défectueux- Rue Courtine - DN 200 PVC	18 200 €	20 930 €																

Rapport de phase 4 : Schéma directeur

Schéma Directeur d'assainissement de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon



Code	Commune / Système	Objectif des travaux	Priorité	Type	Détail	Prix total HT	Prix total HT +15% COVID	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX															
								Année															
								2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045		
E1-ECPP-37	Sivergues	Renouvellement réseau zone P2 ECPP - Hors Apt-Chêne	3	Renouvellement de réseau	Renouvellement tronçons défectueux- La Catade - DN 200 PVC	24 700 €	28 405 €																
E1-ECPP-38	Gargas	Renouvellement réseau - Suite ITV SDA - Priorité 1	1	Renouvellement de réseau	Renouvellement du réseau DN 150 AC Avenue des Lavandières. DN 200 PVC - Note rue = 0.77/1	143 000 €	164 450 €																
E1-ECPP-39	Gargas	Renouvellement réseau - Suite ITV SDA - Priorité 1	1	Réhabilitation ponctuelle	Pose d'une manchette sur un tronçon avec défaut ponctuel (paroi manquante) ou renouvellement du tronçon - Route de Murs / Rondpoint de Castagne	2 500 €	2 875 €																
E1-ECPP-40	Gargas	Renouvellement réseau - Suite ITV SDA - Priorité 2	2	Renouvellement de réseau	Renouvellement d'un tronçon de la route de Murs sur 90 ml suite à analyse ITV (action curative) - DN 300 PVC	27 900 €	32 085 €																
E1-ECPP-41	Gargas	Renouvellement réseau - Suite ITV SDA - Priorité 2	2	Renouvellement de réseau	Renouvellement d'un tronçon sous le chemin de Sérignan sur 160 ml suite à analyse de résultats ITV - Action curative - DN 200 PVC	41 600 €	47 840 €																
E1-ECPP-42	Gargas	Renouvellement réseau - Suite ITV SDA - Priorité 1	1	Renouvellement de réseau	Renouvellement du collecteur de la rte de la Charité suite ITV	118 300 €	136 045 €																
E1-ECPP-45	Apt	Réalisation d'investigations nocturne	1	Nocturne temps sec	Nocturne par temps sec pour identification des tronçons générateurs d'ECPP - Zone Philippe de Girard / Rocassons / Voie Domitienne	1 400 €	1 610 €																
E1-ECPP-46	Gargas	Réalisation d'investigations nocturne	1	Nocturne temps sec	Réalisation d'investigations nocturne par temps sec pour identification des tronçons générateurs d'ECPP - ZI des Bourguignons	2 800 €	3 220 €																
E1-ECPP-47	Gargas	Réalisation d'investigations nocturne	1	Nocturne temps sec	Réalisation d'investigations nocturne par temps sec pour identification des tronçons générateurs d'ECPP - Zone Chêne / Perrotet / ZI Moulins / Coquillades	1 400 €	1 610 €																
E1-ECPP-48	Villars	Réalisation d'investigations nocturne	1	Nocturne temps sec	Réalisation d'investigations nocturne par temps sec pour identification des tronçons générateurs d'ECPP - Zone Joumillons	1 400 €	1 610 €																

Rapport de phase 4 : Schéma directeur

Schéma Directeur d'assainissement de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon



Code	Commune / Système	Objectif des travaux	Priorité	Type	Détail	Prix total HT	Prix total HT +15% COVID	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX																
								Année																
								2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045			
E1-ECPP-49	Apt	ITV sur les tronçons générateurs	1	ITV yc curage	ITV collecteur de transfert - Zone peu accessible (champs) - Interne CCPAL	5 380 €	6 187 €																	
E1-ECPP-50	Apt	ITV sur les tronçons générateurs	1	ITV yc curage	ITV collecteur de transfert - Zone aval - Interne CCPAL	3 984 €	4 582 €																	
E1-ECPP-51	Saint-Saturnin-Les Apt	ITV sur les tronçons générateurs	1	ITV yc curage	ITV collecteur de transfert - Zone Triquefaut (privé) - Interne CCPAL	5 584 €	6 422 €																	
E1-ECPP-52	Saignon	ITV sur les tronçons générateurs	1	ITV yc curage	ITV Fangas - Débit linéique ECPP fort	5 070 €	5 831 €																	
E1-ECPP-53	Apt	ITV sur les tronçons générateurs	1	ITV yc curage	ITV voie Romaine / Imbarbes - Débit linéique ECPP fort	2 754 €	3 167 €																	
E1-ECPP-54	Joucas	Réalisation d'investigations nocturne	1	Nocturne temps sec	Nocturne par temps sec pour identification des tronçons générateurs d'ECPP	1 400 €	1 610 €																	
E1-ECPP-55	Joucas	ITV yc curage	1	ITV yc curage	ITV des réseaux identifiés suite à l'investigations nocturne - Hypothèse 25% du réseau	5 860 €	6 739 €																	
ITV secondaire	Gargas	Hypothèses - ITV sur les tronçons générateurs	2	ITV yc curage	ZI Bourguignons - Les Billards	3 788 €	4 356 €																	
ITV secondaire	Gargas	Hypothèses - ITV sur les tronçons générateurs	2	ITV yc curage	Gargas - Ravin des Rapugnons	2 480 €	2 852 €																	
ITV secondaire	Gargas	Hypothèses - ITV sur les tronçons générateurs	2	ITV yc curage	ZI Bourguignons - D900	4 824 €	5 548 €																	

Rapport de phase 4 : Schéma directeur

Schéma Directeur d'assainissement de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon



Code	Commune / Système	Objectif des travaux	Priorité	Type	Détail	Prix total HT	Prix total HT +15% COVID	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX															
								Année															
								2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045		
ITV secondaire	Gargas	Hypothèses - ITV sur les tronçons générateurs	2	ITV yc curage	ZI Bourguignons - Bricolets, rte des Nourrats	5 292 €	6 086 €																
ITV secondaire	Gargas	Hypothèses - ITV sur les tronçons générateurs	2	ITV yc curage	ZI Bourguignons - Grandes terre amont - Beyssans	5 188 €	5 966 €																
ITV secondaire	Apt	Hypothèses - ITV sur les tronçons générateurs	2	ITV yc curage	Apt - Av Ph de Girard	2 952 €	3 395 €																
ITV secondaire	Gargas	Hypothèses - ITV sur les tronçons générateurs	2	ITV yc curage	Gargas - Rte et ravin du Perrotet	4 884 €	5 617 €																
ITV secondaire	Gargas	Hypothèses - ITV sur les tronçons générateurs	2	ITV yc curage	Gargas - Piste cyclable le Chêne	3 060 €	3 519 €																
ITV secondaire	Apt	Hypothèses - ITV sur les tronçons générateurs	2	ITV yc curage	Apt - Av Plavignal	1 932 €	2 222 €																
ITV secondaire	Gargas	Hypothèses - ITV sur les tronçons générateurs	2	ITV yc curage	Gargas - Chemin de Sainte-Marthe	3 736 €	4 296 €																
E1 - Lutte contre les ECPM																							
E1 - ECPM - 01	Apt	Suppression du tronçon à ciel ouvert dans le ruisseau de la Marguerite	1	Travaux	Suppression tronçon ciel ouvert dans la partie aval du ruisseau de la Marguerite / Roscalière (dans ruisseau enterré)	3 000 €	3 450 €																

Rapport de phase 4 : Schéma directeur

Schéma Directeur d'assainissement de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon



Code	Commune / Système	Objectif des travaux	Priorité	Type	Détail	Prix total HT	Prix total HT +15% COVID	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX															
								Année															
								2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045		
E1 - ECPM - 02	Saint-Saturnin-les-Apt	Renouvellement ou étanchéification des regards amont au PR des Cordiers	1	Travaux	Renouvellement ou étanchéification des regards (cheminées tampons) dans les champs le long de la route de Roussillon en amont du PR des Cordiers.	7 200 €	8 280 €																
E1 - ECPM - 03	Rustrel	Recherche des surfaces actives Rustrel NDA	2	Test fumée	Réalisation des tests fumée sur le linéaire de réseau du système Rustrel Notre Dame des Anges	189 €	217 €																
E1 - ECPM - 04	Saint-Saturnin-les-Apt	Recherche des surfaces actives La Tuilière	2	Test fumée	Réalisation des tests fumée sur le linéaire de réseau du système La Tuilière	1 500 €	1 725 €																
E1 - ECPM - 05	Bonnieux	Recherche des surfaces actives Bonnieux	2	Test fumée	Réalisation des tests fumée sur le linéaire de réseau du système Bonnieux Village	1 920 €	2 208 €																
E1 - ECPM - 06	Roussillon	Déconnexion de surfaces actives	1	Action sur les particuliers	Déconnexion des surfaces actives identifiées au SDA 2016 - Déconnexion des SA facilement de connectables, raccordement non satisfaisant de privés, gouttières et avaloirs. Mise en demeure à réaliser par CCPAL - A la charge des propriétaires privés - 1300 m²	0 €	0 €																
E1 - ECPM - 08	Céreste	Recherche des surfaces actives Céreste	2	Test fumée	Réalisation des tests fumée sur le linéaire de réseau du système de Céreste	3 900 €	4 485 €																

Rapport de phase 4 : Schéma directeur

Schéma Directeur d'assainissement de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon



Code	Commune / Système	Objectif des travaux	Priorité	Type	Détail	Prix total HT	Prix total HT +15% COVID	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX															
								Année															
								2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045		
E1 - ECPM - 09	Joucas	Recherche des surfaces actives Joucas	1	Test fumée	Réalisation des tests fumée sur le linéaire de réseau du système de Joucas	1 740 €	2 001 €																
E1 - ECPM - 10	Apt	Recherche des SA Apt-Chêne	1	Test fumée	Test fumée sur le linéaire du bassin Fangas	390 €	449 €																
E1 - ECPM - 11	Apt	Recherche des SA Apt-Chêne	1	Test fumée	Test fumée sur le linéaire du bassin DE_15 - Libération / Verdun / Saint-Joseph	2 370 €	2 726 €																
E1 - ECPM - 12	Apt	Recherche des SA Apt-Chêne	1	Test fumée	Test fumée sur le linéaire du bassin DE_16 - Centre-Ville Sud	1 980 €	2 277 €																
E1 - ECPM - 13	Apt	Recherche des SA Apt-Chêne	1	Test fumée	Test fumée sur le linéaire du bassin DE_12 - ZI des Bourguignons	5 040 €	5 796 €																
E1 - ECPM - 14	Saint-Saturnin-les-Apt	Suppression des risques de débordement - Amont Collecteur transfert St-Saturnin	1	Redimensionnement de réseau	Opération complétant E1-ECPP-20 - Redimensionnement en DN 250 entre la fin de l'opération E1-ECPP-20 et le sud de la ZI des Triquefauts. Privé. Note: ITV préconisée sur le tronçon dans le cadre de l'enjeu ECPP	168 150 €	193 373 €																
E1 - ECPM - 15	Apt	Suppression des risques de débordement - Aval Collecteur transfert St-Saturnin	1	Redimensionnement de réseau	Opération complétant E1-ECPP-16 - Redimensionnement en DN300 d'une partie de l'aval du collecteur de transfert, profond, jusqu'à la jonction avec l'opération E1-ECPP-16 Note: ITV préconisée sur le tronçon dans le cadre de l'enjeu ECPP	197 923 €	227 612 €																

Rapport de phase 4 : Schéma directeur

Schéma Directeur d'assainissement de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon



Code	Commune / Système	Objectif des travaux	Priorité	Type	Détail	Prix total HT	Prix total HT +15% COVID	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX																
								Année																
								2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045			
E1 - ECPM - 16	Apt	Suppression des risques de débordement - Liaison ZI des Bourguignons au collecteur principal Est	1	Travaux légers	Scellement du tampon au point bas (en amont du DO des Bourguignons)	600 €	690 €																	
E1 - ECPM - 17	Apt	Suppression des risques de débordement - Avenue de Romanille	3	Redimensionnement de réseau	Redimensionnement du réseau Avenue de Romanille en DN 250.	153 900 €	176 985 €																	
E1 - Principales opérations sur PR																								
E1 - PR - 01	Saint-Saturnin-les-Apt	Suppression déversement PR Cordiers	1	Mise en place nouvelle surverse	Mise en place d'un nouveau système de surverse déporté sur le réseau de la route de Roussillon, déversement au Sud de la route. 20 ml DN 200, clapet et regard.	7 700 €	8 855 €																	
E1 - PR - 02	Gargas	Mise à jour télégestion	1	Mise à jour télégestion	Mise à jour des données de pompage de la télégestion suite à l'étalonnage des PR réalisés dans la phase 2. Des écarts importants ont notamment été identifié sur le PR Beyssans.	0 €	0 €																	
E1 - PR - 03a	Villars	Déplacement PR des Eymieux	5	Création nouveau PR et des nouveaux réseaux (gravitaire et refoulement) associé	Déplacement du PR des Eymieux sur la parcelle communale 238. Capacité de PR similaire au PR existant (70 m3/h - 400-450 EH). Mise en place des deux nouvelles connexions gravitaires DN 200 (branches Villars Village et Eymieux). Mise en place d'une nouvelle conduite de refoulement DN 125 pour le nouveau PR Eymieux. Connexion à la conduite existante réutilisée	103 430 €	118 945 €																	

Code	Commune / Système	Objectif des travaux	Priorité	Type	Détail	Prix total HT	Prix total HT +15% COVID	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX															
								Année															
								2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045		
E1 - PR - 04	Apt	Réhausse PR Fangas	5	Travaux	Opération de réhausse du niveau du génie-civil de la bêche, étanchéification du regard amont et de la chambre de vanne.	5 000 €	5 750 €																
E1 - Opérations sur le collecteur Ouest du système Apt-Chêne																							
E1 - COUEST - 01	Gargas	Résolution problématique 1 - Déversement PR Cordiers	2	Déconnexion de la SA	1 - Test fumée sur les hameaux : Cordiers / Allemands / Brun / Pourraque/ ... - Complète l'action sur les tampons non étanches (E1-ECPM-02)	1 440 €	1 656 €																
E1 - COUEST - 02	Gargas	Résolution problématique 1 - Déversement PR Cordiers	1	Renforcement pompage PR	2 - Changement pompe : +3 l/s pour le passage de la mensuelle, sans changement de la conduite de refoulement	4 000 €	4 600 €																
E1 - COUEST - 04	Gargas	E1 - COUEST - 04	1	Reprise de réseau	1 – Suppression de la zone créatrice de pertes de charge	12 400 €	14 260 €																
E1 - COUEST - 05	Gargas	E1 - COUEST - 05	1	Redimensionnement de réseau	2 – Redimensionnement des tronçons rte de Murs en DN 300	235 600 €	270 940 €																
E1 - COUEST - 08	Gargas	E1 - COUEST - 08	1	Redimensionnement de réseau	3 – Redimensionnement complet du tronçon et des tronçons en aval	49 600 €	57 040 €																
E1 - COUEST - 09	Gargas	E1 - COUEST - 09	1	Redimensionnement de réseau	1 – Augmentation de capacité par redimensionnement du tronçon complet (tronçon a faible / moyenne pente) en DN 400	91 800 €	105 570 €																

Rapport de phase 4 : Schéma directeur

Schéma Directeur d'assainissement de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon



Code	Commune / Système	Objectif des travaux	Priorité	Type	Détail	Prix total HT	Prix total HT +15% COVID	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX															
								Année															
								2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045		
E1 - Opérations de sortie du collecteur principal Est du lit du Calavon																							
E1 - CALA - 01	Apt	Vérification état des tampons	1	Action d'exploitation	Vérification présence des tampons et état des regard sur la partie du collecteur situé dans le lit du Calavon entre le centre-ville d'Apt et le siphon principal (zone Peyrolière). Mise en place de nouveau tampon si manquant. Réalisation CCPAL.	0 €	0 €																
E1 - CALA - 02	Apt	Scellement des tampons	1	Action d'exploitation	Scellement des tampons du collecteur principal entre le centre-ville et la sortie du lit du Calavon - Estimation pour 40 tampons	12 000 €	13 800 €																
E1-CALA-03-A	Apt	Scénario de sortie du lit du Calavon amont - 1ere phase	2	Mise en place système de refoulement - Rive gauche	Mise en place d'un nouveau système de refoulement pour renvoyer les effluents de l'impasse du Rimayon vers le réseau existant sous la D900 au Sud. Opérations E1-CALA-03-A1 et A2	48 480 €	55 752 €																
E1-CALA-03-B	Apt	Scénario de sortie du lit du Calavon amont - 1ere phase	2	Mise en place système de refoulement - Rive gauche	Mise en place d'un nouveau réseau de collecte et d'un système de refoulement pour renvoyer les effluents de la zone de la maison de retraite (rue Théodore Marcel) vers le réseau existant sous la D900 au Sud. Opérations E1-CALA-03-B1 à B3	104 585 €	120 273 €																
E1-CALA-03-C	Apt	Scénario de sortie du lit du Calavon amont - 1ere phase	2	Mise en place système de refoulement - Rive gauche	Mise en place d'un nouveau système de refoulement pour renvoyer les effluents de zones privés en rive gauche du Calavon (zones Madeleine) vers le réseau existant sous la D900 au Sud. Opérations E1-CALA-03-C1 et C2	67 680 €	77 832 €																
E1-CALA-03-D	Apt	Scénario de sortie du lit du Calavon amont - 1ere phase	2	Interception du collecteur Calavon au niveau du Stade Viton et mise en place d'un système de refoulement vers les réseaux avenues de Viton. Redimensionnement	Mise en place de réseaux gravitaires et d'un système refoulement de grande taille pour renvoyer les effluents du collecteur Calavon amont ainsi que les effluents de la rive droite vers les réseaux avenue Viton. Redimensionnement des réseaux avenue Viton. Opérations E1-CALA-03-D1 à D7.	420 511 €	483 588 €																

Rapport de phase 4 : Schéma directeur

Schéma Directeur d'assainissement de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon



Code	Commune / Système	Objectif des travaux	Priorité	Type	Détail	Prix total HT	Prix total HT +15% COVID	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX															
								Année															
								2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045		
				des réseaux avenue de Viton																			
E1-CALA-05-A	Apt	Scénario de sortie du lit du Calavon aval - Phase 3	4	Création de réseau gravitaire	Création d'un réseau profond en DN 500 (radier entre 2.5 et 4m de profondeur sur la majeure partie du linéaire, 4,6m de profondeur au point le plus profond au niveau du pont des Cordeliers). Début du réseau au niveau de la branche DN 350 existante au début du quai, juste avant sa jonction avec le réseau Calavon. Pente moyenne de 0.5%, connexion des branches du centre-ville possible gravitairement.	536 250 €	616 688 €																
E1-CALA-05-B	Apt	Scénario de sortie du lit du Calavon aval - Phase 3	4	Création siphon	Création d'un nouveau siphon DN 300 entre le parking Charles de Gaulle et le nouveau réseau . Abandon du siphon existant juste en aval. Opération par fonçage.	65 000 €	74 750 €																
E1-CALA-05-M	Apt	Scénario de sortie du lit du Calavon aval - Opération secondaire	4	Création Poste de refoulement	Déconnexion d'un branchement sur le réseau Calavon. Création d'un poste de refoulement de petite taille pour relever les réseaux de la place Jacques Heirie vers le nouveau Siphon Cordelier	20 000 €	23 000 €																
E1-CALA-05-N	Apt	Scénario de sortie du lit du Calavon aval - Opération secondaire	4	Création de réseau de refoulement	Refoulement du nouveau PR pour relever les réseaux de la place Jacques Heirie vers le nouveau Siphon Cordelier.	9 600 €	11 040 €																
E1-CALA-06bis	Apt	ITV Collecteur Calavon Amont	1	Investigation complémentaire	Réalisation d'un ITV dans le lit du Calavon sur le DN 250 et 300 en fonte, entre l'extrémité amont et la zone de la maison de retraite	7 000 €	8 050 €																

4 ENJEU 2 - PATRIMOINE : PROGRAMME DE TRAVAUX

Le tableau ci-dessous synthétise les opérations programmées autour de l'enjeu 2 :

Code	Commune / Système	Objectif des travaux	Priorité	Type	Détail	Prix total HT	Prix total HT +15% COVID	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX															
								2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045		
E2 - Opérations sur les STEP																							
E2-STEP-01	Viens	Diagnostic STEP - Etape 1	5	Investigations complémentaires	Mise en place de préleveurs automatiques pour analyse des effluents en entrée et sortie pendant une durée de 6 à 12 mois avec un prélèvement toutes les 2 semaines à minima. Une session d'analyse par un bureau d'étude et préconisation.	14 040 €	16 146 €																
E2-STEP-02	Viens	Diagnostic STEP - Etape 2 si résultat de l'étape 1 non concluants	5	Investigations complémentaires	Réalisation d'une analyse par prélèvement en entrée et sortie de chaque étape du traitement. Analyse par un bureau d'étude et préconisations.	4 600 €	5 290 €																
E2-STEP-03	Rustrel	STEP Village - Préconisation court terme - Décanteur	0	Action d'exploitation	Augmentation de la fréquence de soutirage du décanteur	0 €	0 €																
E2-STEP-04	Rustrel	STEP Village - Préconisation court terme - Lit bactérien	0	Travaux	Mise en place d'une recirculation pour amélioration du traitement combiné - 150 à 200% (idéalement 200%) - Epuisement plus rapide de la charge carbone, permettant le départ du traitement azote.	15 000 €	17 250 €																
E2-STEP-15	Rustrel	Scénario 1 : Mise en place d'une nouvelle station d'épuration Rustrel Village	1	Mise en place nouvelle STEP	Mise en place d'une nouvelle STEP sur Rustrel Village, à proximité de la STEP actuelle. Une STEP à filtres plantés de roseaux est préconisée.	550 000 €	632 500 €																
E2-STEP-10	Céreste	Bilan qualité Céreste	2	Recensement et analyse des activités non domestiques de Céreste	Recensement, analyse des activités non domestiques de Céreste avec réalisation de 5 bilans 48h en sortie d'activité.	3 120 €	3 588 €																

Rapport de phase 4 : Schéma directeur

Schéma Directeur d'assainissement de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon



Code	Commune / Système	Objectif des travaux	Priorité	Type	Détail	Prix total HT	Prix total HT +15% COVID	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX															
								Année															
								2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045		
E2-STEP-12	Apt	Investigation origine MEH STEP Apt-Chêne	5	Investigations complémentaires	Vérification des taux de MEH en entrée de STEP. 1 - 2 prélèvements 24 (un sur chaque branche d'entrée) 2 - Prélèvements à pas de temps fin (12 prélèvements) sur la branche génératrice pour établissement du profil journalier du flux de MEH	6 440 €	7 406 €																
E2-STEP-13	Apt	Investigation origine MEH STEP Apt-Chêne	5	Recensement et analyse des activités génératrices de MEH	Bilan approfondi des activités pouvant générer des apports de graisses importants	1 900 €	2 185 €																
E2-STEP-14	Apt	Investigation origine MEH STEP Apt-Chêne	5	Investigations complémentaires	Réalisation d'un ensemble de prélèvements (10) sur les différentes branches de réseaux du secteur générateur identifié et analyses des résultats de chaque prélèvement. Cartographie des flux de MEH.	5 200 €	5 980 €																
E2-BOUES-01	CCPAL	Etudes	1	Etudes	Réalisation d'une étude des débouchés finaux locaux (épandage) pour les boues d'épurations.	1 500 €	1 725 €																
E2 - Initialisation du Diagnostic permanent																							
E2-DiagPerm-01	Apt-Chêne	Mise en place d'un point de mesure permanent type mainstream	1	Instrumentation réseau	Achat matériel mesure (Doppler + US) : 3.7 k€ Télétransmetteur : 2k€ Divers : 20%	41 040 €	47 196 €																
E2-DiagPerm-02	Apt-Chêne	Entretien et maintenance sur l'année	-	Instrumentation réseau	Réalisation interne 1 passage / mois 1 jour pour les 6 points	0 €	0 €	Régulier															
E2-DiagPerm-03	Apt-Chêne	Exploitation des mesure et mise à jour du diagnostic	-	Traitement de donnée	Réalisation interne Traitement pour extraction ECPP et ECPM Mise à jour du diagnostic et indicateurs	0 €	0 €																

Rapport de phase 4 : Schéma directeur

Schéma Directeur d'assainissement de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon



Code	Commune / Système	Objectif des travaux	Priorité	Type	Détail	Prix total HT	Prix total HT +15% COVID	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX															
								Année															
								2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045		
E2-DiagPerm-04	Apt-Chêne	Remplissage de la fiche évènement pluvieux	-	Traitement de donnée	Réalisation interne Remplissage à partir de la télégestion et du retour des agents	0 €	0 €																
E2 - Gestion Patrimoniale - action d'exploitation particulières																							
E2-GPExp-01	Gargas	Exploitation - Curage préventif	-	Curage préventif - Réalisation interne	Réseau entre le rondpoint du Mc Donald et la jonction avec le réseau Calavon	0 €	0 €	Régulier															
E2-GPExp-02	Apt	Exploitation - Curage préventif	-	Curage préventif - Réalisation interne	Réseau entre la D900 au niveau du Chêne et le hameau de Tirasse	0 €	0 €																
E2-GPExp-03	Saint-Saturnin les Apt	Exploitation - Curage préventif	-	Curage préventif - Réalisation interne	Réseau amont au PR des Cordiers	0 €	0 €																
E2-GPExp-04	Apt	Exploitation - Curage préventif	-	Curage préventif - Réalisation interne	Réseau Avenue de Roumanille dans la ZI Bourguignons	0 €	0 €																
E2-GPExp-05	Gargas	Exploitation - Curage préventif	-	Curage préventif - Réalisation interne	Collecteur Principal Ouest au niveau de la zone des Fournigons	0 €	0 €																
E2-GPExp-06	Saignon	Exploitation - Curage préventif	-	Curage préventif - Réalisation interne	Plusieurs tronçon route de Pierre Fiche	0 €	0 €																
E2-GPExp-07	Apt	Exploitation - Curage préventif	-	Curage préventif - Réalisation interne	Réseau de transfert de Saint-Saturnin en partie aval, le long du plan d'eau	0 €	0 €																
E2-GPExp-08	Apt	Exploitation - Curage préventif	-	Curage préventif - Réalisation interne	Réseau DN 300-400 avenue Ph de Girard - Place de la Bouquerie	0 €	0 €																
E2-GPExp-09	Apt	Exploitation - Curage préventif	-	Curage préventif - Réalisation interne	Tronçons plats du Boulevard National	0 €	0 €																
E2 - Gestion Patrimoniale - Exécution du plan de renouvellement																							

Rapport de phase 4 : Schéma directeur

Schéma Directeur d'assainissement de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon



Code	Commune / Système	Objectif des travaux	Priorité	Type	Détail	Prix total HT	Prix total HT +15% COVID	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX															
								Année															
								2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045		
E2 - Plan renouvellement - P1	CCPAL	Plan de renouvellement - Priorité 1	3	Renouvellement de réseau	Renouvellement des collecteurs en P1	7 638 467 €	8 784 237 €																
E2 - Plan renouvellement - P2	CCPAL	Plan de renouvellement - Priorité 2	4	Renouvellement de réseau	Renouvellement des collecteurs en P2			Echéance > 2045, Non programmé															
E2 - Plan renouvellement - P3	CCPAL	Plan de renouvellement - Priorité 3	5	Renouvellement de réseau	Renouvellement des collecteurs en P3																		

5 ENJEU 3 ET ENJEU 0 – CONSOLIDATION ZONAGES ET OPERATIONS DES ETUDES ANTERIEURES: PROGRAMME DE TRAVAUX

Le tableau ci-dessous synthétise les opérations programmées autour de l'enjeu 3 et des opérations issues des études antérieures (principalement composée d'extension) :

Code	Commune / Système	Objectif des travaux	Prio rité	Type	Détail	Prix total HT	Prix total HT +15% COVID	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX												
								Année												
								2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
E3 - Extensions de réseau																				
E3-EXTE-1-B	Gargas	Extension de réseau OAP de Gargas - Secteur des Janselmes		Création de réseau gravitaire	Extension de réseau dans le périmètre de l'AOP - DN 200 gravitaire sous future voiries prévues	44 200 €	50 830 €	A réaliser conjointement avec l'OAP (non programmée)												
E3-EXTE-1-D	Gargas	Extension de réseau OAP de Gargas - Quartier des Fournigons		Création de réseau gravitaire	Extension de réseau dans le périmètre de l'AOP - DN 200 gravitaire sous future voiries prévues	98 800 €	113 620 €													
E3-EXTE-2-A	Goult	Extension de réseau OAP de Goult - Pied de bellon Nord		Création de réseau gravitaire	Extension de réseau dans le périmètre de l'AOP - DN 200 gravitaire sous future voiries prévues	33 800 €	38 870 €													
E3-EXTE-2-B	Goult	Extension de réseau OAP de Goult - Pied de Bellon Sud		Création de réseau gravitaire	Extension de réseau dans le périmètre de l'AOP - DN 200 gravitaire sous future voiries prévues	23 400 €	26 910 €													
E3-EXTE-3-A	Saint- Saturnin- les-Apt	Extension de réseau OAP de SSA - Plaine de Léouze		Création de réseau gravitaire	Extension de réseau dans le périmètre de l'AOP - DN 200 gravitaire sous future voiries prévues	28 600 €	32 890 €													

A réaliser conjointement avec l'OAP (non programmée)

Rapport de phase 4 : Schéma directeur

Schéma Directeur d'assainissement de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon



Code	Commune / Système	Objectif des travaux	Priorité	Type	Détail	Prix total HT	Prix total HT +15% COVID	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX															
								Année															
								2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045		
E3-EXTE-5-A	Villars	Extension de réseau OAP de Villars - Les Grands Cléments		Création de réseau gravitaire	Extension de réseau dans le périmètre de l'AOP - DN 200 gravitaire sous future voiries prévues	50 700 €	58 305 €																
E3-EXTE-5-B	Villars	Extension de réseau OAP de Villars - Les Petits Cléments		Création de réseau gravitaire	Extension de réseau dans le périmètre de l'AOP - DN 200 gravitaire sous future voiries prévues	20 800 €	23 920 €																
E3-RAC-ZDF-3	Bonnieux	Raccordement à l'AC du secteur Nord Village		Création de réseau gravitaire et de refolement Création PR.	Le raccordement à l'AC existant nécessite 285ml de réseau (dont 210 ml en refolement) passant sous future voirie de l'OAP ainsi que sous la route du Pont Julien. Mise en place d'un poste de refolement au point bas -75 EH	96 700 €	111 205 €																
E3-RAC-ZDF-4	Goult	Raccordement à l'AC du secteur Lumières		Création de réseau gravitaire	Le raccordement à l'AC existant nécessite 170 ml de réseau passant sous la voirie, les canalisations de l'intérieur de la zone (à la charge de l'aménageur) y seront raccordées	41 200 €	47 380 €																
E3-RAC-ZDF-5	Caseneuve	Raccordement à l'AC du secteur Sud Village		Création de réseau gravitaire	Le raccordement à l'AC existant nécessite 280ml de réseau gravitaire passant sous la voirie pour rejoindre le réseau existant au niveau du centre du village.	85 000 €	97 750 €																
E3-RAC-ZDF-6	Lacoste	Raccordement à l'AC du secteur OAP-1-1AUa		Création de réseau gravitaire et de refolement Création PR.	Le raccordement à l'AC existant nécessite 420 ml de réseau (dont 170ml en refolement) passant sous la voirie et sous des chemins. Il faudra adapter le linéaire aux futures constructions. Mise en place d'un poste de refolement. - Opération issue du zonage d'assainissement de Lacoste présenté dans le PLU 2018.	141 000 €	162 150 €	A réaliser conjointement avec l'OAP (non programmée)															

Rapport de phase 4 : Schéma directeur

Schéma Directeur d'assainissement de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon



Code	Commune / Système	Objectif des travaux	Prio rité	Type	Détail	Prix total HT	Prix total HT +15% COVID	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX															
								Année															
								2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045		
E3-RAC-ZDF-7	Villars	Raccordement à l'AC du secteur ZAE Galice		Création de réseau gravitaire	Le raccordement à l'AC existant nécessite 300 ml de réseau passant sous la voirie et sous des chemins. Un réseau privé mal connu est existant sur la zone. Le chiffrage est effectué avec une hypothèse d'absence de ces réseaux privés. Une seconde option est de mettre en place sur réseau sous la route des garigues (coût similaire).	72 400 €	83 260 €																
E3-RAC-ANC-2b	Roussillon / Goult	Mise en place AC sur le ZAE Pieds Rousset		Création de réseau gravitaire, d'un système de refoulement et d'une unité de traitement	Un réseau AC petit collectif nécessite 1250 ml de réseau gravitaire ainsi que la mise en place d'une station d'épuration de 120 à 150EH. Un poste de refoulement est également nécessaire pour renvoyer les effluents de la partie Roussillon vers la STEP. Le rejet pourra être effectué dans le vallon situé à proximité de la STEP (placée hors zone inondable), rejoignant le Calavon un peu plus en aval.	582 000 €	669 300 €																
E3-RAC-ANC-3	Saint Martin de Castillon	Mise en place AC sur les hameaux de Glorivette et Grande Bastide		Création de réseau gravitaire et d'une unité de traitement Création d'un PR et du refoulement associé.	Mise en place d'un linéaire reliant les deux hameaux et une station commune (acquisition financière du terrain réalisée par la CCPAL), avec 850 ml de réseau passant sous voirie ou chemin ainsi que dans des champs sur un linéaire limité. Rejet dans le vallon entre les deux hameaux. Sur la branche Grande Bastide, un PR de petite taille ainsi qu'un court linéaire de refoulement sont nécessaires pour le passage du vallon en amont de la STEP .	255 000 €	293 250 €																
E0 - Opérations issues des études antérieures																							
E0-EXTE-1	Villars	Travaux d'extension	3	Extension réseau	Origine: SDA Apt-chêne 2014 - Travaux d'extension pour la desserte de zones déjà urbanisées - CD 111 à La Rousse - 200 ml, DN 200 PVC	52 000 €	59 800 €																

Rapport de phase 4 : Schéma directeur

Schéma Directeur d'assainissement de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon



Code	Commune / Système	Objectif des travaux	Prio rité	Type	Détail	Prix total HT	Prix total HT +15% COVID	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX															
								Année															
								2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045		
E0-EXTE-2	Apt	Travaux d'extension	2	Extension réseau	Origine: SDA Apt-chêne 2014 - Travaux d'extension pour la desserte de zones urbanisées à problème - Chemin de Farette - Complexe (privée) - 540 ml, DN 200 PVC	156 654 €	180 152 €																
E3-RAC-ZDF-1	Apt	Travaux d'extension	2	Extension réseau	Origine: SDA Apt-Chêne 2014 - Travaux d'extension pour la desserte de zones urbanisées à problème - Quartier Saint-Vincent (René Char) - 1100 ml, DN 200 PVC	319 110 €	366 977 €																
E0-RAC-ROUSS	Roussillon	Raccordement Roussillon Est sur Apt-Chêne	1	Extension réseau	Origine : SDA Roussillon CEREG - Raccordement de la partie Est du village de Roussillon sur le système Apt-Chêne. Opération non détaillée dans le présent SDA (pas de fiche). Détails dans SDA Roussillon 2016. Suppression PR Ogres, mise en place réseau de transfert gravitaire vers Apt-Chêne, suppression STEP des Ferriers.	830 000 €	954 500 €																
E0-EXTE-3	Gargas	Travaux d'extension	2	Extension réseau	Origine: SDA Apt-Chêne 2014 - Travaux d'extension pour la desserte de zones urbanisées à problème - Quartier Le Marinier - 630 ml, DN 200 PVC	163 800 €	188 370 €																
E0-RENOUV-1	Villars	Travaux de réhabilitation de réseau dégradés au centre-ville de Villars	2	Renouvellement réseau	Origine: SDA Apt-chêne 2014 - Renouvellement du réseau d'assainissement dégradé - Villars Centre-Ville - Rue Neuve & Grande Fontaine - 260 ml, DN 160 PVC	59 800 €	68 770 €																
E0-RENOUV-2	Gargas	Travaux de réhabilitation de réseau dégradés - Les Bassalières	2	Renouvellement réseau	Origine: SDA Apt-chêne 2014 - Renouvellement du réseau d'assainissement dégradé - Les Bassalières - 290 ml, DN 160 PVC	66 700 €	76 705 €																

Rapport de phase 4 : Schéma directeur

Schéma Directeur d'assainissement de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon



Code	Commune / Système	Objectif des travaux	Prio rité	Type	Détail	Prix total HT	Prix total HT +15% COVID	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX														
								Année														
								2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045	
E0-RENOUV-3	Gargas	Travaux de réhabilitation de réseau dégradés - Les Fourniguons	2	Renouvellement réseau	Origine: SDA Apt-chêne 2014 - Renouvellement du réseau d'assainissement dégradé - Quartier Les Fourniguons - 265 ml, DN 200 PVC	68 900 €	79 235 €															
E0-RENOUV-4	Gargas	Travaux de réhabilitation de réseau dégradés - Perrotet Haut	2	Renouvellement réseau	Origine: SDA Apt-chêne 2014 - Renouvellement du réseau d'assainissement dégradé - Perrotet Haut - 230 ml, DN 200 PVC	59 800 €	68 770 €															
E0-RENOUV-5	Apt	Travaux de réhabilitation de réseau dégradés - Rue du Rey	2	Renouvellement réseau	Origine: SDA Apt-chêne 2014 - Renouvellement du réseau d'assainissement dégradé - Rue du Rey - 220 ml, DN 200 PVC	57 200 €	65 780 €															
E0-DIVERS-1	Apt	Réseau Apt-Chêne - Travaux de réhabilitation de réseau dégradés - Peyrière	1	Mise en conformité des boîtes de branchements	Origine: SDA Apt-chêne 2014 - Mise en conformité de 25 boîtes de branchements - La Peyrière - A19	0 €	0 €															
E0-RENOUV-6	Apt	Suppression des ECPP peu importantes par réhabilitation de réseau ruisseau de la Marguerite	2	Renouvellement réseau	Origine: SDA Apt-chêne 2014 - Réduction ECPP par renouvellement réseau - Ruisseau Marguerite - 550 ml, DN 200 PVC	101 400 €	116 610 €															
E0-RENOUV-7	Apt	Suppression des ECPP peu importantes par réhabilitation de réseau Apt Centre	1	Renouvellement réseau	Origine: SDA Apt-chêne 2014 - Réduction ECPP par renouvellement réseau - Bd National - 400 ml, DN 200 PVC	114 330 €	131 480 €															

Rapport de phase 4 : Schéma directeur

Schéma Directeur d'assainissement de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon



Code	Commune / Système	Objectif des travaux	Prio rité	Type	Détail	Prix total HT	Prix total HT +15% COVID	PLANIFICATION DU COUT DES TRAVAUX														
								Année														
								2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045	
E0-RENOUV-8	Villars	Suppression des ECPP par réhabilitions de réseau Villars	1	Renouvellement réseau	Origine: SDA Apt-chêne 2014 - Réduction ECPP par renouvellement réseau - D111 Chez Bonnet - 92 ml, DN 160 PVC	21 160 €	24 334 €															
E0-RENOUV-9	Gargas	Suppression des ECPP par réhabilitation de réseau Gargas	1	Renouvellement réseau	Origine: SDA Apt-chêne 2014 - Réduction ECPP par renouvellement réseau - Les Craux - 300 ml, DN 200 PVC	78 000 €	89 700 €															
E0-RENOUV-10	Villars	Suppression des ECPP par réhabilitation de réseau Villars	1	Renouvellement réseau	Origine: SDA Apt-chêne 2014 - Réduction ECPP par renouvellement réseau - Les grands Clements - Chemin de Rustrel - 1300 ml, DN 200 PVC	338 000 €	388 700 €															
E3-RAC-ANC-1	Roussillon	Raccordement Quartier Ribas	1	Création d'un réseau gravitaire et d'un système de refoulement	Origine: SDA Roussillon 2016 - Raccordement du quartier Ribas sur STEP Village - 565 ml gravitaire DN 200 PVC, poste de refoulement moyenne taille, 390 ml de refoulement en DN 90	283 300 €	325 795 €															
E0-EXTE-4	Saignon	Raccordement zone de la DOA sur réseau Apt	2	Extension réseau gravitaire	Origine: Projet de zonage Saignon 2019 - Zone de la DOA classée U avec raccordement obligatoire - 75 ml, DN 160 PVC	17 250 €	19 838 €															
E0-EXTE-5	Saint-Saturnin-Les Apt	Raccordement Hameau les Gays réseau Apt	2	Extension réseau gravitaire	Origine: Zonage St-Saturnin-les-Apt 2019 - Passage de la zone en AC - 110 ml, DN 200 PVC	28 600 €	32 890 €															

6 BILAN DES INVESTISSEMENTS PAR ENJEU

Le tableau suivant présente la programmation des opérations selon les principales échéances (prix présentés = prix sans prise en compte de la sécurité de +15% liés à la variation des prix post-COVID):

Montants totaux sans subventions					
Enjeux	Échéance 1 2023 - 2027	Échéance 2 2027 - 2032	Échéance 3 2032 - 2035	Non planifié	TOTAL 2023 - 2035
E1 - Lutte contre les ECPP	4 229 k€	450 k€	0 k€	0 k€	4 679 k€
E1 - Lutte contre les ECPM	396 k€	154 k€	0 k€	0 k€	550 k€
E1 - Principales opérations sur PR	13 k€	0 k€	0 k€	0 k€	13 k€
E1 - Opérations sur le collecteur Ouest du système Apt-Chêne	395 k€	0 k€	0 k€	0 k€	395 k€
E1 - Opérations de sortie du collecteur principal Est du lit du Calavon	12 k€	648 k€	631 k€	0 k€	1 291 k€
E2 - Opérations sur les STEP	570 k€	0 k€	0 k€	0 k€	570 k€
E2 - Initialisation du Diagnostic permanent	41 k€	0 k€	0 k€	0 k€	41 k€
E2 - Gestion Patrimoniale - action d'exploitation particulières	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
E2 - Gestion Patrimoniale - Exécution du plan de renouvellement	955 k€	4 774 k€	1 910 k€	0 k€	7 638 k€
E3 - Extensions de réseau	97 k€	255 k€	0 k€	1 222 k€	1 574 k€
E0 - Opérations issues des études antérieures	1 826 k€	869 k€	52 k€	0 k€	2 747 k€
TOTAL	8 533 k€	7 150 k€	2 592 k€	1 222 k€	19 497 k€
Investissement moyen annuel	1 707 k€ / an	1 430 k€ / an	864 k€ / an		1 500 k€ / an

Figure 3 – Programme de travaux global par thème et échéance

7 BILAN DES INVESTISSEMENTS ANNUELS

Le tableau ci-dessous présente le bilan des investissements annuels prévus :

- Avec et sans prise en compte d'une sécurité de 15% liée à la variation des prix post-covid :

Rapport de phase 4 : Schéma directeur

Schéma Directeur d'assainissement de la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon



Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045
Investissement annuel sans inflation ni sécurité	1 684 k€	1 595 k€	1 608 k€	1 989 k€	1 658 k€	1 822 k€	1 661 k€	1 420 k€	955 k€	1 292 k€	955 k€	1 491 k€	147 k€	205 k€
Investissement annuel sans inflation - Prise en compte d'une sécurité de 15% post-COVID	1 936 k€	1 834 k€	1 849 k€	2 288 k€	1 906 k€	2 095 k€	1 910 k€	1 633 k€	1 098 k€	1 486 k€	1 098 k€	1 715 k€	169 k€	235 k€

Tableau 4 – Investissement annuel, avec et sans prise en compte de la sécurité COVID

- Avec prise en compte de l'inflation selon deux hypothèses :
- inflation moyenne pré-covid, avec un taux moyen à 16% /an ;
 - Inflation haute post-covid, non prévisible de manière fiable, un taux moyen élevé de 3% /an est considérée.

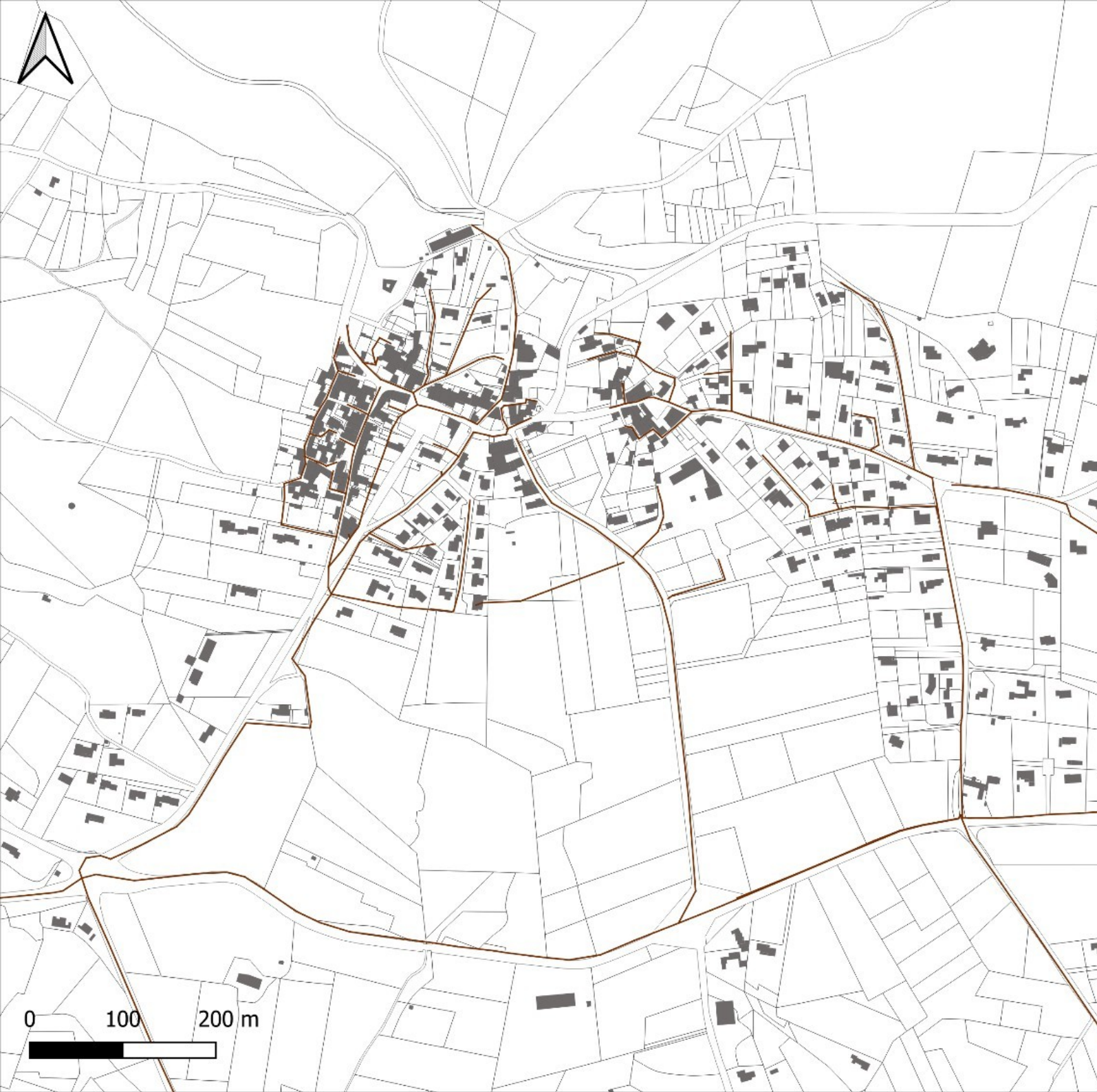
Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2045
Investissement annuel sans inflation	1 684 k€	1 595 k€	1 608 k€	1 989 k€	1 658 k€	1 822 k€	1 661 k€	1 420 k€	955 k€	1 292 k€	955 k€	1 491 k€	147 k€	205 k€
Hypothèse inflation pré-covid	1 684 k€	1 620 k€	1 659 k€	2 086 k€	1 766 k€	1 973 k€	1 827 k€	1 587 k€	1 084 k€	1 491 k€	1 119 k€	1 776 k€	177 k€	290 k€
Hypothèse inflation haute	1 684 k€	1 643 k€	1 705 k€	2 174 k€	1 866 k€	2 112 k€	1 983 k€	1 746 k€	1 210 k€	1 686 k€	1 283 k€	2 064 k€	209 k€	392 k€

Tableau 5 – Investissement annuel, avec prise en compte de l'inflation selon 2 hypothèses

Remarque : 1 222 k€ d'investissement liés aux extensions à réaliser en même temps que les OAP ne sont pas pris en compte dans les tableaux ci-dessus.

Réseau EU - Commune de Rustrel

— réseau EU



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

2023



PREAMBULE

Ce **R**apport annuel sur le **P**rix et la **Q**ualité du **S**ervice public de l'assainissement (RPQS) est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau.

Il a été institué par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce rapport est établi par le service Assainissement de la Communauté de Communes (CCPAL) conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation (articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT), complété par le décret n°2007- 675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

Il répond ainsi aux obligations réglementaires notamment prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du code général des collectivités territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement (version en vigueur) ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Des informations à la fois techniques, qualitatives et financières sont évoquées et explicitées. Ce document permet alors, à chaque consommateur, de juger de la transparence et de la performance de ce service de proximité.

Ce service public de l'eau doit répondre aux obligations suivantes :

- la continuité du service 365 jours par an 24/24h ;
- l'égalité de traitement des usagers ;
- l'équilibre financier.

Pour ce faire, un programme pluriannuel de renouvellement et d'investissement est indispensable, impliquant une gestion rationnelle, performante et évolutive des installations et des hommes et ce, au coût optimal.

Le président de la CCPAL présente à son assemblée délibérante ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il est ensuite transmis au maire de chaque commune membre qui le présente à son tour à son conseil municipal dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 31 décembre de l'année suivante.

Il fait également l'objet d'une mise à disposition du public sur le site internet de la CCPAL.

GLOSSAIRE

AC : Assainissement Collectif

AEP : Adduction Eau Potable

ANC : Assainissement Non Collectif

ARPE : Agence Régionale Pour l'Environnement

CCPAL : Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon

CCPJ : Communauté de Communes du Pont Julien

DBO₅ : Demande Biologique en Oxygène pendant 5 jours

DCO : Demande Chimique en Oxygène

DDT : Direction Départementale des Territoires

DSP : Délégation de Service Public

EH : Équivalent-Habitant : Rejet de 60 grammes de DBO₅ par jour

ITV : Inspection Télévisuelle

MES : Matières En Suspension.

NK : Azote Kjeldhal.

PR : Poste de Relevage

RAD : Rapport Annuel du Délégué

RSDE : Recherche de Substances Dangereuses pour l'Environnement

SDA : Schéma Directeur Assainissement

SIG : Système d'Information Géographique

SPANC : Service Public de l'Assainissement Non Collectif

STEP : Station d'Épuration

TMS : Tonnes Matières Sèches

LES CHIFFRES CLES EN 2023

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

22 communes en régie

3 communes en DSP (Délégation Service Public)

15 150 usagers raccordés 90 % Régie / 10% DSP

295,33 km de réseau 262,33 km en régie / 33 km DSP

36 stations d'épuration - 30 régie / 6 DSP

38 postes de relevage - 32 en régie / 6 DSP

1,51 million de m³ d'eau traité - 88% régie / 12% DSP

4 zones tarifaires : de 294,53 € TTC à 470,62 € TTC pour 120 m³

327 interventions curatives et préventives sur réseau et postes de relevage

315 demandes d'urbanisme traitées - 88% régie / 12% DSP

29 branchements neufs réalisés

1 060 821 € HT d'études et de travaux

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

25 communes en régie

5 671 installations d'assainissement non collectif

570 contrôles périodiques et **134** contrôles d'exécution de travaux

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : population INSEE par communes	24
Tableau n°2 : répartition par communes des volumes facturés	26
Tableau n°3 : liste des ouvrages connexes au réseau	29
Tableau n°4 : liste des ouvrages de traitement des eaux usées	30
Tableau n°5 : résultats des bilans 24h et conformité des Step	32
Tableau n°6 : production de boues en kg de MS par Step	36
Tableau n°7 : analyses sur les milieux de rejet.....	38
Tableau n°8 : travaux d'entretien des ouvrages réalisés par le service	42
Tableau n°9 : répartition en % des demandes d'urbanisme	43
Tableau n°10 : tarifs du service	46
Tableau n°11 : taux d'impayés - régie	47
Tableau n°12 : taux d'impayés - DSP	47
Tableau n°13 : les contrôles de conception des installations d'ANC.....	58
Tableau n°14 : les contrôles de réalisation des installations d'ANC	58
Tableau n°15 : répartition des demandes d'urbanisme ANC	61
Tableau n°16 : les contrôles de bon fonctionnement des installations ANC	63
Tableau n°17 : les conformités des installations d'ANC.....	64
Tableau n°18 : les tarifs - ANC	66
Tableau n°19 : dépenses et recettes de fonctionnement ANC	67
Tableau n°20 : dépenses et recettes d'investissement ANC	68

LISTE DES FIGURES

Figure n°1 : carte de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon	17
Figure n°2 : carte sur le mode de gestion du service d'assainissement sur le territoire	18
Figure n°3 : organigramme du service.....	21
Figure n°4 : graphique répartition par communes des usagers raccordés	25
Figure n°5 : graphique répartition du nombre d'usagers et nombre d'habitants	25
Figure n°6 : graphique évolution par années des volumes facturés	26
Figure n°7 : graphique répartition du linéaire de réseau en ml.....	27
Figure n°8 : graphique évolution du nombre d'interventions d'urgence par PR	28
Figure n°9 : graphique répartition des différentes filières de traitement.....	31
Figure n°10 : photos des travaux bd Elzear Pin à Apt.....	39
Figure n°11 : photos des travaux chemin du Moulin à St Saturnin les Apt	39
Figure n°12 : photos des travaux centre village de Murs.....	40
Figure n°13 : graphique évolution du nombre des demandes d'urbanisme.....	43
Figure n°14 : graphique répartition des dépenses de fonctionnement	48
Figure n°15 : graphique répartition des recettes de fonctionnement	49
Figure n°16 : graphique évolution des dépenses et recettes de fonctionnement.....	49
Figure n°17 : graphique répartition des dépenses d'investissement.....	50
Figure n°18 : graphique répartition des recettes d'investissement.....	50
Figure n°19 : graphique évolution des dépenses et recettes d'investissement.....	50
Figure n°20 : graphique évolution de la dette.....	51
Figure n°21 : graphique évolution de l'emprunt	51
Figure n°22 : cartographie	55
Figure n°23 : schéma d'une installation d'ANC sur le SIG	56
Figure n°24 : exemple de dossier numérique.....	56
Figure n°25 : répartition des installations d'ANC par communes	57
Figure n°26 : photos de chantiers d'ANC en cours de réalisation	59
Figure n°27 : graphique évolution du nombre des demandes d'urbanisme ANC.....	62

LES FAITS MARQUANTS EN 2023

En 2023, de nombreux points significatifs pourraient être relevés, tant en termes d'activités que de travaux mis en œuvre. Les faits suivants méritent cependant d'être mis en avant :

Pour l'assainissement collectif

1. **Travaux de renouvellement** des réseaux d'eaux usées boulevards Elzear Pin et Maréchal Joffre à Apt (couplés aux travaux d'eau potable), centre village de Murs et chemin du Moulin à Huile à St Saturnin Les Apt.
2. **Mise en place d'une mission de maîtrise d'œuvre** pour piloter le programme de travaux 2024-2025 issu du schéma directeur.

Pour l'assainissement non collectif

3. **Volume des contrôles périodiques annuels inférieur** par rapport au prévisionnel (570 réalisés contre 710 prévus) dû au départ imprévu d'un des techniciens contrôleurs fin septembre.
4. **Contrôles de réalisation des travaux toujours en augmentation** avec 134 certificats de conformité délivrés à l'issue des suivis de chantier de réhabilitation ou d'installations nouvelles.

SOMMAIRE

Chapitre 01 : Les indicateurs de performance

1.1)	Les indicateurs de l'assainissement collectif.....	p 8
1.1.1)	Les indicateurs descriptifs.....	p 9
1.1.2)	Les indicateurs de performance « réseaux »	p 10
1.1.3)	Les indicateurs de performance « collecte »	p 11
1.1.4)	Les indicateurs de performance « épuration »	p 12
1.1.5)	Les indicateurs de performance « boues »	p 13
1.1.6)	Les indicateurs de performance « abonnés »	p 13
1.1.7)	Les indicateurs de performance « gestion financière »	p 14
1.2)	Les indicateurs de l'assainissement non collectif.....	p 15

Chapitre 02 : La compétence assainissement sur le territoire

2.1)	La compétence assainissement sur le territoire de la CCPAL.....	p 17
2.2)	L'organisation du service.....	p 20
2.3)	Les missions du service.....	p 22

Chapitre 03 : Le service public de l'assainissement collectif

3.1)	La population raccordée.....	p 24
3.2)	Les ouvrages d'assainissement.....	p 27
3.3)	Le contrôle des systèmes de l'assainissement.....	p 31
3.4)	La gestion des boues.....	p 35
3.5)	Le rejet dans le milieu naturel.....	p 37
3.6)	Les travaux et études réalisés au cours de l'année.....	p 39
3.7)	L'instruction des demandes d'urbanisme.....	p 43
3.8)	La tarification de la collecte et du traitement des eaux usées.....	p 44
3.9)	Le bilan financier du service d'assainissement collectif.....	p 48
3.10)	Perspectives 2024.....	p 52

Chapitre 04 : Le service public de l'assainissement non collectif

4.1)	Les compétences principales du service.....	p 54
4.2)	Le bilan des activités du service.....	p 57
4.3)	Le bilan financier du service de l'assainissement non collectif.....	p 66
4.4)	Synthèse et perspectives.....	p 69

Annexes	p 70
----------------------	------

Chapitre 01

Les indicateurs de performance

Les indicateurs de l'assainissement collectif

- 1.1.1) Les indicateurs descriptifs
- 1.1.2) Les indicateurs de performance « réseaux »
- 1.1.3) Les indicateurs de performance « collecte »
- 1.1.4) Les indicateurs de performance « épuration »
- 1.1.5) Les indicateurs de performance « boues »
- 1.1.6) Les indicateurs de performance « abonnés »
- 1.1.7) Les indicateurs de performance « gestion financière »

Les indicateurs du service de l'assainissement non collectif

1.1) Les indicateurs de l'assainissement collectif

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19 :

- 4 indicateurs descriptifs
- 3 indicateurs de performance « réseau »
- 2 indicateurs de performance « collecte »
- 3 indicateurs de performance « épuration »
- 1 indicateur de performance « boue »
- 3 indicateurs de performance « abonnés »
- 3 indicateurs de performance « gestion financière »

Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 est en effet venu compléter la loi Barnier, en refondant complètement les caractéristiques et les indicateurs à renseigner pour le RPQS de l'assainissement. La méthode de calcul propre à chaque indicateur est ainsi fixée réglementairement.

1.1.1) Les indicateurs descriptifs

D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

2021	2022	2023	Évolution année N/N-1
22 095	21 634	23 360	+ 7.98 %

D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Cet indicateur recense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau délivré par la collectivité qui gère le service d'assainissement.

2021	2022	2023	Évolution année N/N-1
1	1	1	0 %

D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration,

Formule de calcul : somme des Tonnage total des boues évacuées par ouvrage

2021	2022	2023	Évolution année N/N-1
387	378	458	+ 21.16 %

D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA.

Formule de calcul : montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités + montant HT de la facture 120 m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif) + montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120 m³ au 1er janvier de l'année N+1) /120.

2021	2022	2023	Évolution année N/N-1
2.45	2.45	2.45	0 %

1.1.2) Les indicateurs de performance « réseaux »

P 202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif. *Voir détail en annexe n°1*

2021	2022	2023	Évolution année N/N-1
38	39	90	+ 130.77 %

Cette évaluation fait suite à une mise à jour effectuée à la suite de la réalisation du schéma directeur.

P 252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

En cas de réseau séparatif, le réseau d'eaux usées est pris en compte mais pas le réseau d'eaux pluviales. (nombre de points noirs / linéaire de réseau hors branchements) x 100.

2021	2022	2023	Évolution année N/N-1
/	14	15	+ 7.14 %

P 253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.
(Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) / Linéaire de réseau hors branchements) x 100.

2021	2022	2023	Évolution année N/N-1
/	0.36*	0.29	- 19.44 %

**Indicateur calculé sur les 4 dernières années au lieu de 5 car données manquantes pour 2018*

1.1.3) Les indicateurs de performance « collecte »

P 203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

De valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) avec une charge > 2 000 EH, il s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

2021	2022	2023	Évolution année N/N-1
100	100	100	0 %

P 255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

2021	2022	2023	Évolution année N/N-1
110	110	110	0 %

1.1.4) Les indicateurs de performance « épuration »

P 204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. De valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2 000 EH, il s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

2021	2022	2023	Évolution année N/N-1
97	/*	/*	/

*Cet indicateur n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2023

P 205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

De valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2 000 EH, il s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

2021	2022	2023	Évolution année N/N-1
97	/*	/*	/

* Cet indicateur n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2023

P 254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'une capacité > 2 000 EH, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

(nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes / nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire) *100.

2021	2022	2023	Évolution année N/N-1
100 %	97 %	88 %	- 16.22 %

1.1.5) Les indicateurs de performance « boue »

P 206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

Cet indicateur mesure le pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Formule de calcul :

(quantité des boues admises par une filière conforme / tonnage total des boues évacuées)*100

2021	2022	2023	Évolution année N/N-1
100	100	100	0 %

1.1.6) Les indicateurs de performance « abonnés »

P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

Bon à savoir : si le zonage d'assainissement collectif n'a pas été établi par la collectivité cet indicateur n'est pas calculable. Un indicateur inférieur à 100% indique que le service d'assainissement n'a pas achevé la desserte par réseau de toute sa zone d'assainissement collectif.

Formule de calcul :

(nombre d'abonnés /nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif) x 100

2021	2022	2023	Évolution année N/N-1
/	/	/	/

Données insuffisantes pour le calcul de cet indicateur

P251.1 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

Formule de calcul :

(nombre d'inondations dans les locaux de l'usager / nombre d'habitants desservis) x 1000

2021	2022	2023	Évolution année N/N-1
/	0.05	0	/

P258.1 Taux de réclamations

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1000 abonnés.

Sont prises en compte les réclamations sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées.

Formule de calcul :

(nombre de réclamations écrites reçues reçues) / nombre d'abonnés) x 1000.

2021	2022	2023	Évolution année N/N-1
/	0.73	0	/

1.1.7) Les indicateurs de performance « gestion financière »

P207.0 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Exprimé en €/m³, il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis, dans le prix de l'assainissement.

Formule de calcul :

somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue) / volume facturé

2021	2022	2023	Évolution année N/N-1
0	0	0.03	/

P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement.

Le nombre d'années calculé constitue une durée minimum de remboursement : il est calculé en supposant que la collectivité consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette, ce qui est rarement le cas (une partie des bénéfices est notamment affectée aux nouveaux investissements).

Formule de calcul :

Encours total de la dette / Epargne brute annuelle

2021	2022	2023	Évolution année N/N-1
/	2.58	3.03	+ 16.09 %

L'augmentation de la valeur de cet indicateur en 2023 est due à la diminution des recettes.

P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Toute facture d'assainissement non payée, même partiellement, est comptabilisée dans cet indicateur, quel que soit le motif du non-paiement. Ne sont concernées que les factures d'assainissement consommées.

Formule de calcul :

$$\frac{\text{montant des impayés au 31/12/N des factures « assainissement » émises au titre de l'année N-1}}{\text{montant total TTC au 31/12/n des factures émises au titre de l'année N-1, hors travaux}} \times 100$$

2021	2022	2023	Évolution année N/N-1
4.00	5.28	5.93	+ 12.31 %

1.2) Les indicateurs de l'assainissement non collectif

Les indicateurs du service de l'assainissement non collectif sont au nombre de 3, dont 2 indicateurs descriptifs et 1 indicateur de performance.

D301.0 Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population ayant accès au Service Public d'Assainissement non Collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

2021	2022	2023	Évolution année N/N-1
8 585	8 421	8 314	- 1.27 %

D302.0 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Cet indicateur, sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Au-delà de 100, sur une échelle allant jusqu'à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.

2022	2022	2023	Évolution année N/N-1
110	110	110	0 %

P301.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service.

2021	2022	2023	Évolution année N/N-1
7%	29%	34%*	+ 17.24 %

*2% des installations contrôlées n'ont pas été catégorisées

Chapitre 02

La Compétence Assainissement sur le territoire de la CCPAL

2.1) La compétence assainissement sur le territoire de la CCPAL

2.2) L'organisation du service

2.3) Les missions du service

2.1) La compétence assainissement sur le territoire de la CCPAL

A cheval sur les départements de Vaucluse et des Alpes de Haute Provence, au cœur du Parc Naturel Régional du Luberon, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon est née le 1er janvier 2014 de la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Apt (CCPA : 15 communes), de la Communauté de Communes du Pont Julien (CCPJ : 8 communes) et des communes isolées de Buoux et Joucas (cf. carte avant la fusion).

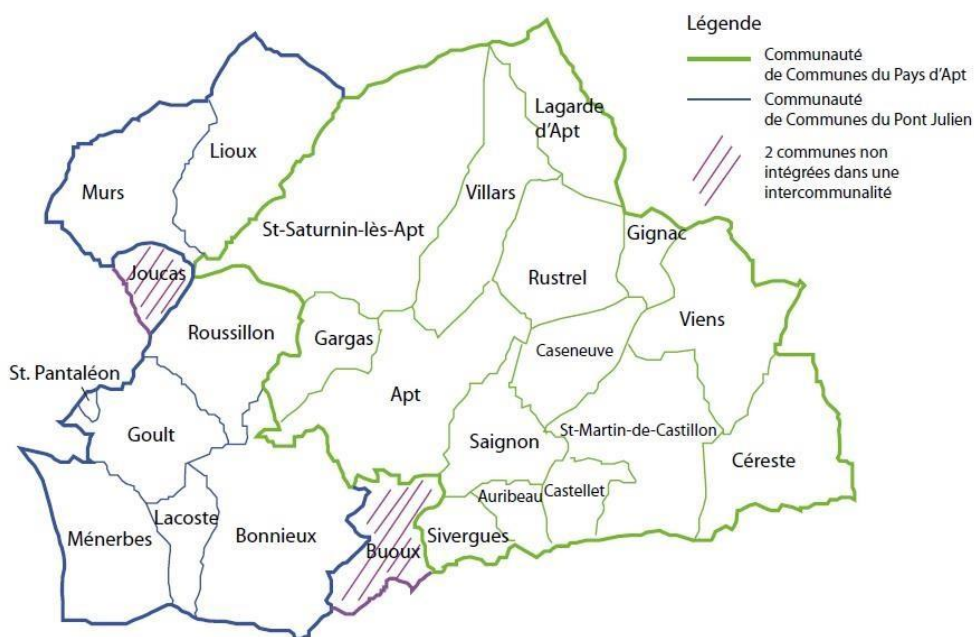


Figure n°1 : carte de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon

Cette nouvelle intercommunalité est composée de 25 communes pour un bassin de vie de 29 547 habitants.

Le Service Assainissement possède deux compétences :

- la compétence **Assainissement Collectif**
- la compétence **Assainissement Non Collectif**

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07.08.2015 prévoit un transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération au 01.01.20 et aux communautés de communes au plus tard le 01.01.26.

Le Service Public de l'Assainissement Collectif est géré en **Régie directe** et en **Délégation de Service Public**.

La **CCPAL** reste quant à elle **Maître d'Ouvrage**, pour toutes les Communes, **des investissements** à réaliser, à savoir :

- la **réhabilitation** et l'**extension** de réseaux
- la **construction** ou l'**amélioration** des stations d'épuration

Organisation générale de l'Assainissement Collectif sur le territoire de la CCPAL :

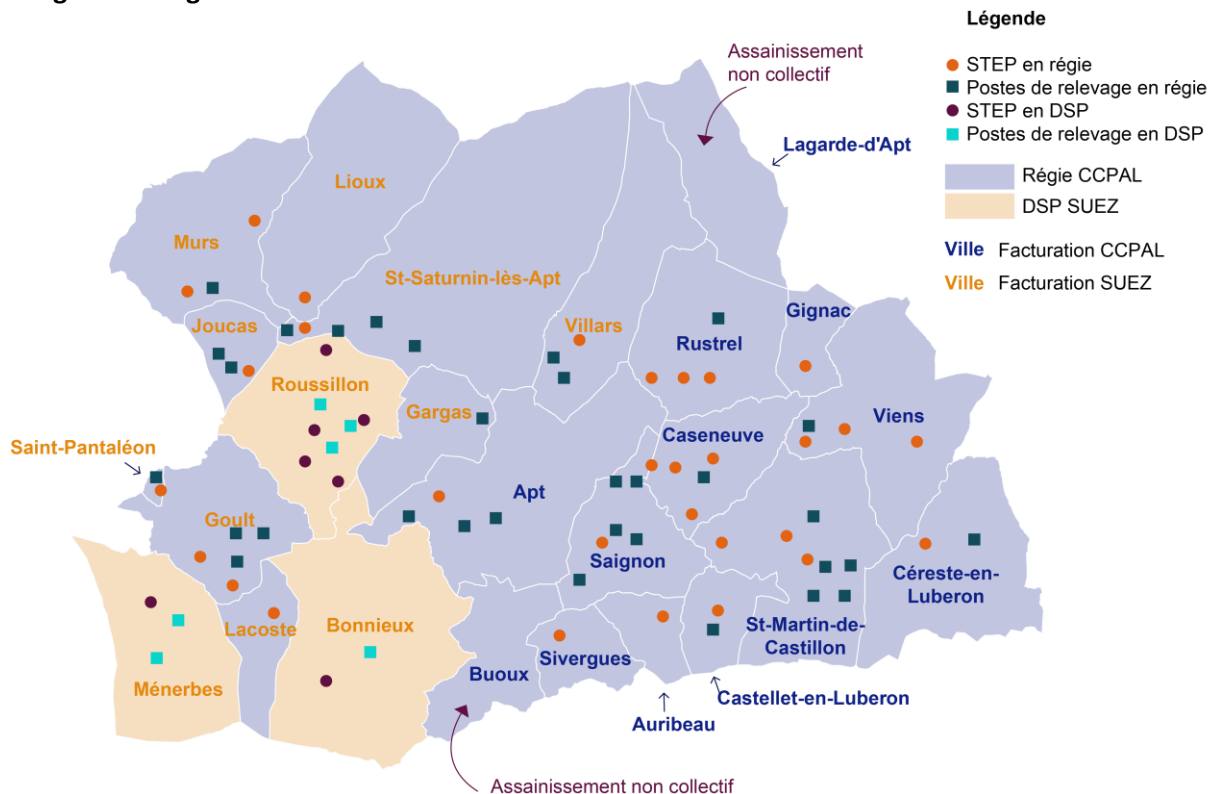


Figure n°2 : carte sur le mode de gestion du service d'assainissement sur le territoire

LES MODES DE GESTION :

Régie directe

La maintenance et l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif sont assurées directement par le personnel de la CCPAL affecté à l'Assainissement pour les 20 communes suivantes :

APT, AURIBEAU, CASENEUVE, CASTELLET EN LUBERON, CERESTE, GARGAS, GIGNAC, GOULT, JOUCAS, LACOSTE, LIOUX, MURS, RUSTREL, SAIGNON, ST MARTIN DE CASTILLON, ST PANTALEON, ST SATURNIN LES APT, SIVERGUES, VIENS et VILLARS

262.33 km de réseau d'assainissement collectif

5 stations à boues activées

1 station à disques biologiques

19 stations à filtres plantés de roseaux

5 stations à lits bactériens

6 stations à décantation physique

32 postes de relevage

3 déversoirs d'orages

7 siphons

Buoux et Lagarde d'Apt ne disposent pas de système d'assainissement collectif (dispositifs d'assainissement non collectif privés uniquement).

Délégation de Service Public
(Voir date et détail contrats ci-après)

La délégation de la compétence Assainissement confiée à Suez Eau France pour les 3 communes suivantes :
BONNIEUX, MENERBES et ROUSSILLON

33 km de réseau de collecte et de transfert
2 stations à boues activées
1 station à lit bactérien

3 stations à filtres plantés de roseaux
1 station à décantation physique
6 postes de relevage

L'extension des parties du territoire communautaire dont l'Assainissement Collectif est géré en DSP résulte des transferts à la CCPAL, de contrats initialement conclus, par chacune des communes.

Les contrats de concession en cours sont les suivants :

BONNIEUX	MENERBES	ROUSSILLON
• SUEZ EAU FRANCE • durée 20 ans • signé le 20.08.2007 • terme le 31.08.2027 • 1 station d'épuration • 1 poste de relevage • 7 km de réseau de collecte	• SUEZ EAU FRANCE • durée 20 ans • signé le 01.11.2008 • terme le 31.12.2028 • 1 station d'épuration • 2 postes de relevage • 6 km de réseau de collecte	• SUEZ EAU FRANCE • durée 20 ans • signé le 01.12.2004 • terme le 30.11.2024 • 4 stations d'épuration • 3 postes de relevage • 17 km de réseau de collecte

Le délégataire établit, chaque année, pour ces 3 communes, le rapport annuel du délégataire.

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif est géré en **Régie directe** sur l'ensemble du territoire de la CCPAL.

Il assure les compétences obligatoires sur les installations d'assainissement non collectif, à savoir :

- ▶ le **contrôle de conception** et de **réalisation** sur le neuf et la réhabilitation
- ▶ le **contrôle périodique de bon fonctionnement** sur l'existant tous les 8 ans
- ▶ le **contrôle en cas de vente**

2.2) L'organisation du service

Le service Assainissement est intégré au service Eau et Assainissement, qui mutualise plusieurs compétences.

Le service Eau et Assainissement est constitué de 35 agents regroupés au sein des pôles suivants (voir organigramme ci-après) :

- Administration / Ressources (4 agents dont 1 à temps partiel)
- Usagers (7 agents dont 2 à temps partiel)
- Exploitation (15 agents)
- Etudes et Travaux (6 agents)
- ANC (3 agents dont 1 à temps partiel)

Un agent est également en charge à temps partiel du contrôle des points d'eau incendie pour le compte des communes ayant confié cette prestation à la CCPAL.

Le Service s'appuie également sur de nombreux services de la CCPAL : Ressources Humaines, Finances, Patrimoine, Commande Publique et Juridique.

La continuité du service est assurée par un service d'astreinte de proximité permanent , 24/24h et 7/7 j : un agent assure la réception des appels des usagers et les interventions correspondantes sur l'eau et l'assainissement (fuite, manque d'eau, obturation sur réseau ou poste de relèvement...). Un autre agent traite les alarmes reçues par le dispositif de télésurveillance (défaut électrique, niveau anormal dans un réservoir p. ex.).

Les numéros à retenir sont les suivants :

- Accueil usagers : 04 90 04 49 70 (8H30 à 12h00 et 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi - 8H30 à 12h00 et 13h00 à 16h00 le vendredi)
- Astreinte (urgence uniquement) : 06 76 98 75 77

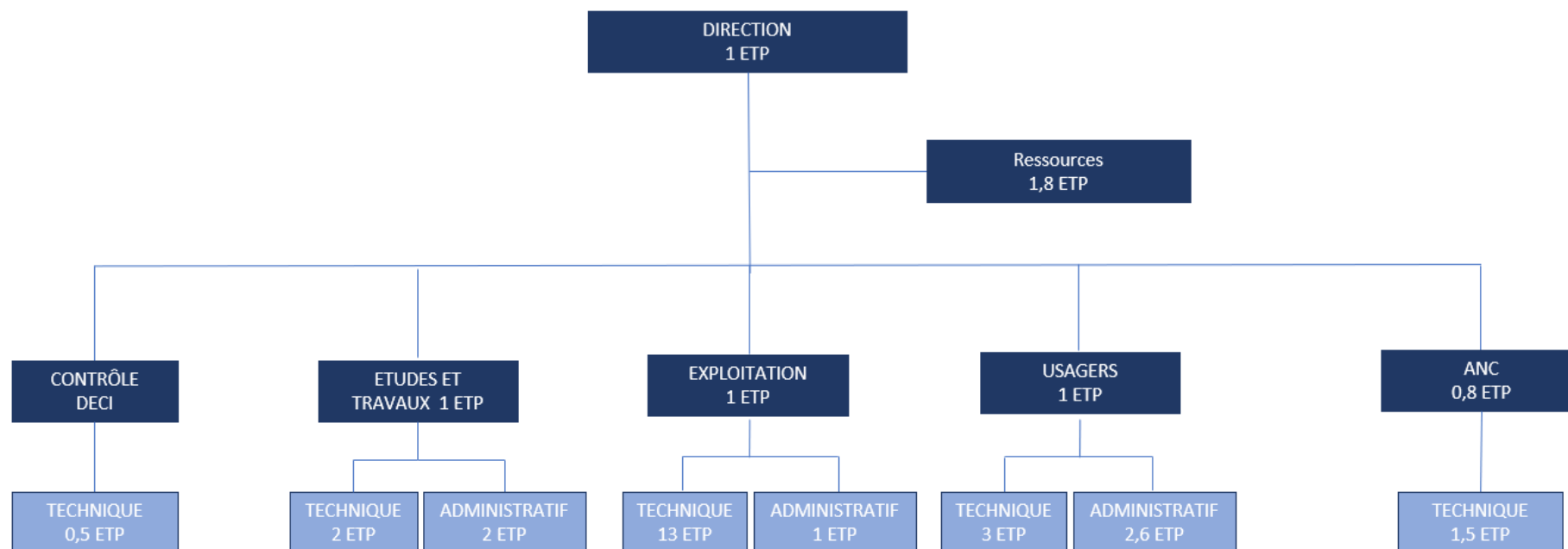


Figure n°3 : organigramme du service au 31.12.2023

2.3) Les missions du service

Le Service assure la collecte et le traitement des eaux usées en conformité avec la réglementation ainsi que **la maintenance et l'exploitation préventive et curative** de l'ensemble des ouvrages d'Assainissement dont il a la charge. Ses différentes missions s'ordonnent suivant les axes énumérés ci-après :

Gestion	Suivi	Instruction	Exploitation	Facturation	Mise à jour
- administrative et financière du Service - du statut Assainissement de tous les abonnés à l'Eau Potable - des travaux du Service - des demandes interservices: espaces verts, véhicules, travaux - de l'accueil et informations des usagers du Service	- des études et autres prestations de service - de la bonne exécution des contrats de DSP - préparation des travaux de maintenance et d'amélioration des équipements - des réparations réalisées à partir du Marché à Bons de Commande "Travaux Divers" - des travaux d'investissement	des demandes d'Urbanismes	des ouvrages du Service: Stations d'épuration, Postes de relevage et Réseau	PFAC	de la base de données SIG pour la gestion des ouvrages

Au cours de l'année 2023, des réunions périodiques (comités d'exploitation) ont été organisées entre le Service Assainissement de la CCPAL et SUEZ EAU FRANCE, le délégataire.

Le Service ne réalise pas de travaux « réseaux » (pose canalisation, réparation, branchements...) importants qui sont confiés à des entreprises privées au travers de marchés publics ou de commandes.

En 2023, au titre des 3 contrats de DSP, le Service a donc assuré le contrôle du délégataire, la programmation de la maintenance (commande des travaux confiés) de même que le suivi des investissements sur des infrastructures soit :

- Réunion périodique
- Réception des RAD et relecture
- Rédaction RPQS
- Validation des déclarations Agence de l'eau
- Visite des STEP
- Gestion de diverses problématiques sur le réseau en lien avec les communes et le délégataire
- Suivi des travaux d'investissement sur les communes concernées

Chapitre 03

Le Service Public de l'Assainissement Collectif

3.1) La population raccordée

3.2) Les ouvrages d'assainissement

3.3) Le contrôle des systèmes de l'assainissement

3.4) La gestion des boues

3.5) Le rejet dans le milieu naturel

3.6) Les travaux et études réalisés au cours de l'année

3.7) L'instruction des demandes d'urbanisme

3.8) La tarification de la collecte et du traitement des eaux usées

3.9) Le bilan financier du service d'assainissement collectif

3.10) Perspectives 2024

3.1) La population raccordée

LA POPULATION DESSERVIE

Au **31 décembre 2023**, la population totale des 25 communes s'élevait à **29 172** habitants, répartie de la façon suivante :

COMMUNES	Population INSEE
	2023
APT	10 774
AURIBEAU	75
BONNIEUX	1203
BUOUX	103
CASENEUVE	520
CASTELLET EN LUBERON	114
CÉRESTE EN LUBERON	1 217
GARGAS	3 095
GIGNAC	74
GOULT	1 095
JOUCAS	356
LACOSTE	442
LAGARDE D'APT	31
LIoux	294
MÉNERBES	1 000
MURS	410
ROUSSILLON	1 321
RUSTREL	699
SAIGNON	943
SAINT MARTIN DE CASTILLON	710
SAINT PANTALÉON	195
SAINT SATURNIN LES APT	3 022
SIVERGUES	48
VIENS	646
VILLARS	785
TOTAL GÉNÉRAL	29 172
Total Régie	25 206
Total DSP	3 966

Tableau n°1 : population INSEE par communes

LES USAGERS RACCORDES

En 2023, le nombre d'usagers raccordés au service d'assainissement collectif en régie et en DSP est réparti de la manière suivante (**15 353 au total : 91% pour la régie et 9% pour la DSP**) :

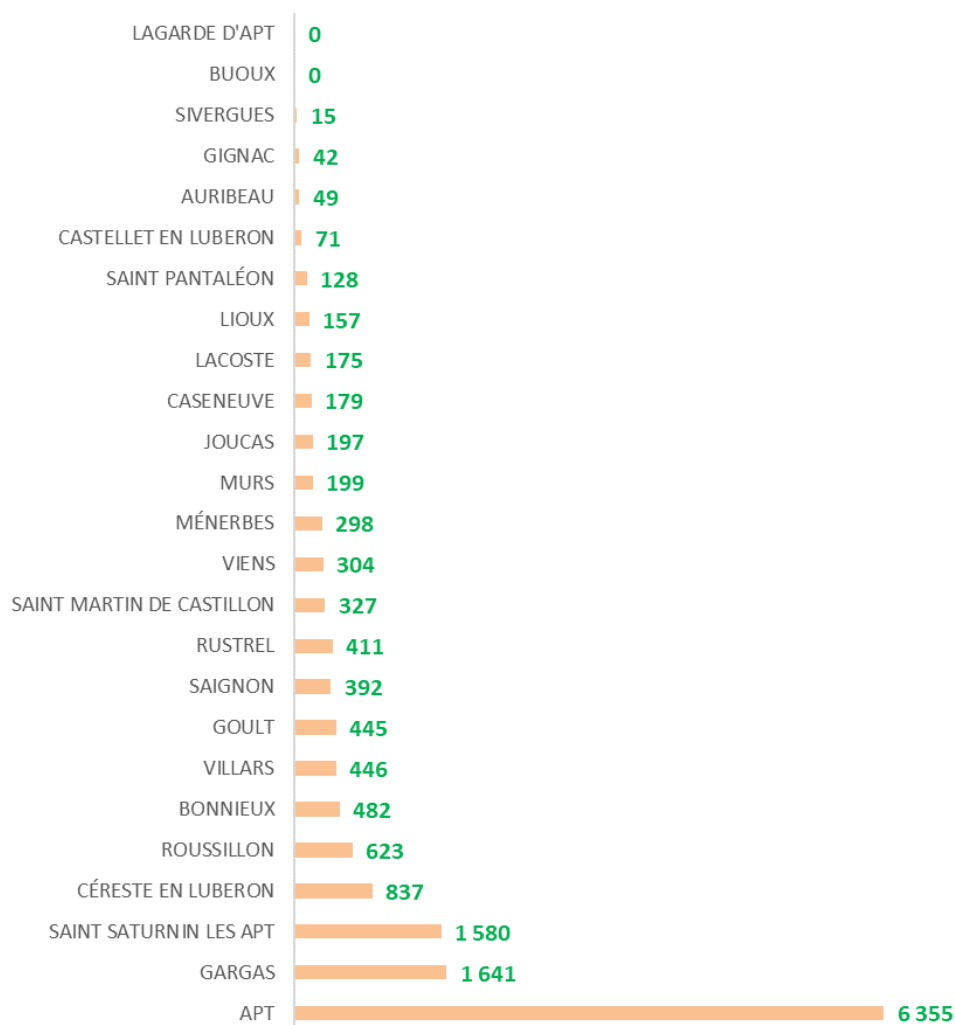


Figure n°4 : répartition par communes des usagers raccordés

Le graphique ci-après montre l'évolution du nombre d'usagers raccordés depuis 2018 en comparaison avec l'évolution de la population totale desservie sur les 25 communes de la CCPAL. Le nombre d'abonnés raccordés est en constante augmentation :

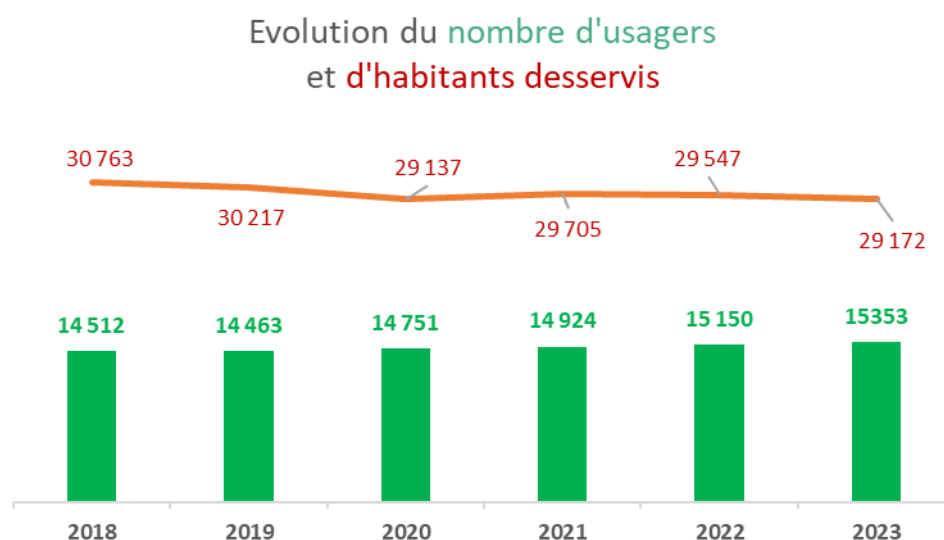


Figure n°5 : évolution du nombre d'usagers et du nombre d'habitants desservis

LES VOLUMES FACTURES

Le volume facturé à l'usager pour l'assainissement collectif correspond au volume d'eau potable comptabilisé et donc réellement consommé.

Le tableau ci-dessous détaille les volumes facturés en 2022 et 2023 pour l'ensemble des communes.

COMMUNES	Volumes facturés (m³)		Evolution
	2022	2023	
APT	575 250	552 898	-3,89%
AURIBEAU	4 230	3 640	-13,95%
BONNIEUX	60 505	57 174	-5,51%
BUOUX	0	0	0,00%
CASENEUVE	15 600	13 614	-12,73%
CASTELLET EN LUBERON	4 526	3 946	-12,81%
CÉRESTE EN LUBERON	62 519	62 311	-0,33%
GARGAS	148 567	165 741	11,56%
GIGNAC	2 898	3 491	20,46%
GOULT	53 653	54 366	1,33%
JOUCAS	29 247	28 748	-1,71%
LACOSTE	19 941	21 155	6,09%
LAGARDE D'APT	0	0	0,00%
LIoux	19 142	17 265	-9,81%
MÉNERBES	37 997	31 315	-17,59%
MURS	26 638	25 575	-3,99%
ROUSSILLON	82 473	82 827	0,43%
RUSTREL	45 335	37 378	-17,55%
SAIGNON	49 201	48 723	-0,97%
SAINT MARTIN DE CASTILLON	19 065	19 410	1,81%
SAINT PANTALÉON	12 683	14 792	16,63%
SAINT SATURNIN LES APT	187 871	197 806	5,29%
SIVERGUES	610	771	26,39%
VIENS	19 370	18 799	-2,95%
VILLARS	35 581	43 300	21,69%
TOTAL GÉNÉRAL	1 512 902	1 505 045	-0,52%
Total Régie	1 331 927	1 333 729	0,14%
Total DSP	180 975	171 316	-5,34%

Tableau n°2 : répartition par communes des volumes facturés

En 2023, **1 505 045 m³** ont été facturés sur l'ensemble de la régie de la CCPAL pour l'assainissement collectif. Le graphique ci-dessous montre l'évolution du volume facturé depuis 2018, en baisse significative depuis 2021.

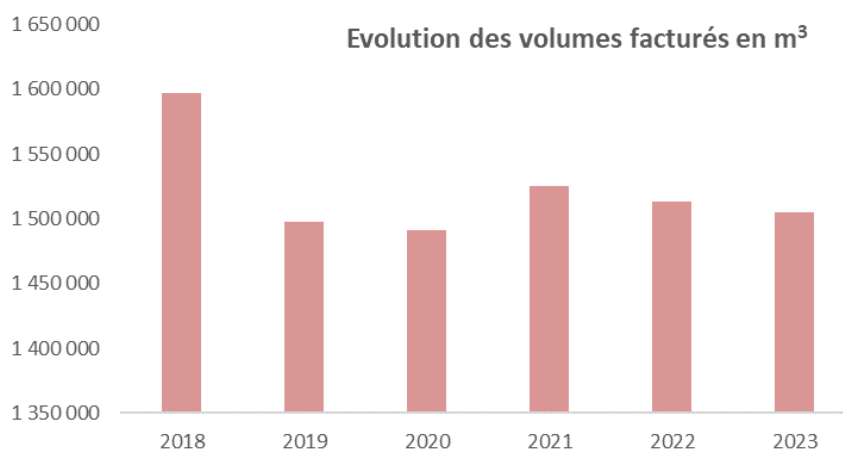


Figure n°6 : évolution par années des volumes facturés

3.2) Les ouvrages d'assainissement

3.2.1 Les ouvrages de collecte des eaux usées

LES RESEAUX

En 2023, le service a assuré et suivi l'exploitation effectuée sur les **295,33 km de réseaux d'eaux usées** répartis sur les 25 communes concernées par l'assainissement collectif en régie et en DSP.

Le réseau de collecte des eaux usées est de type séparatif sur l'ensemble du territoire de la CCPAL.

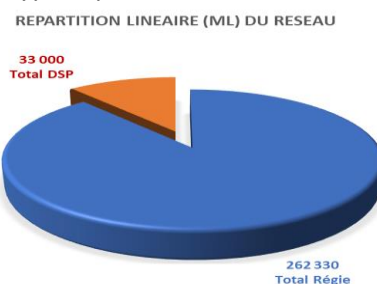
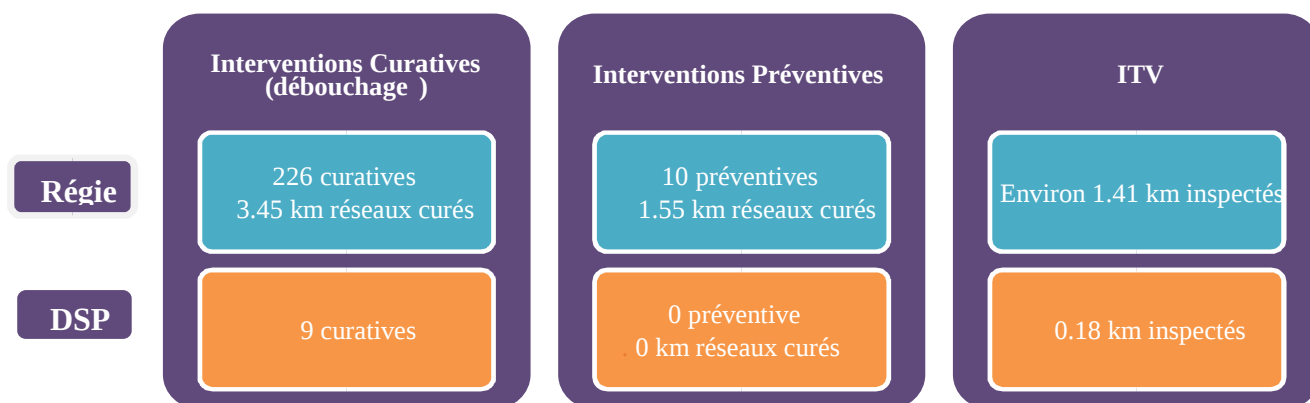


Figure n°7 : répartition du linéaire du réseau en ml

Le nombre et le type d'interventions réalisées en 2023 sont indiquées ci-dessous :



Depuis début 2015, un logiciel de GMAO a été mis en place dans le service.

Ce logiciel de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur permet de valoriser toutes les interventions réalisées. Des requêtes permettent ensuite de suivre l'évolution par commune, du nombre, du type et du temps passé sur les interventions et de mettre en évidence les récurrences. Ce logiciel nécessite une utilisation plus importante pour valoriser les actions sur le terrain.

Le nombre d'interventions curatives a un peu augmenté en 2023 par rapport à 2022 (+6% pour les communes en régie et -25 % pour les communes en DSP).

En 2023, le Service a continué la mise à jour de ses plans de réseaux sur son logiciel SIG, avec l'utilisation de matériel approprié (caméra d'inspection, générateur de fumée) afin d'améliorer sa connaissance patrimoniale et assurer le suivi des non-conformités de raccordement. Les enquêtes terrain peuvent être de différents types :

- Missions de mise à jour de plan en fonction des besoins du pôle Etudes et Travaux
- Enquêtes demandées par les notaires en cas de vente d'une habitation
- Enquêtes suite à une campagne de contrôle d'assainissement non collectif

Dans le cadre des contrôles périodiques réalisés par le pôle ANC, il arrive de découvrir que des habitations se sont raccordées au réseau collectif sans informer le service. Ainsi le pôle exploitation réalise une enquête de raccordement afin de mettre à jour le statut de chaque abonné.

Des enquêtes sont également régulièrement effectuées pour repérer les gouttières ou grilles d'eaux pluviales raccordées sur le réseau d'assainissement et faire procéder à leur déconnexion.

LES POSTES DE RELEVAGE

Afin de relever les effluents collectés, des postes de relevage (publics) sont nécessaires. Ces postes équipés de pompes, sont suivis par télésurveillance (ce qui permet une meilleure gestion : temps de fonctionnement, niveau, alarmes si défaut...)

Le Service Assainissement de la CCPAL compte **38 postes de relevages** répartis sur les 23 communes pourvues d'un réseau d'Assainissement Collectif.

Parmi ces 38 postes de relevage, **32 sont gérés en Régie directe** et **6 sont gérés en DSP** (voir détail par communes en annexe n°1).

Pour les PR gérés en Régie, le Service a mis en place une campagne de nettoyage préventif avec son prestataire d'hydrocurage. Cette prestation se décompose en 4 campagnes réparties trimestriellement lors desquelles l'hydrocureur nettoie à haute pression le poste ainsi que tous les éléments le constituant (pompes, poires de niveau, panier dégrilleur et réservoir...) et pompe tous les déchets qui sont évacués et traités sur la Step d'Apt Le Chêne.

Les Techniciens du Service Assainissement ont géré **43 interventions** au cours de l'année 2023 (41 en 2022) :

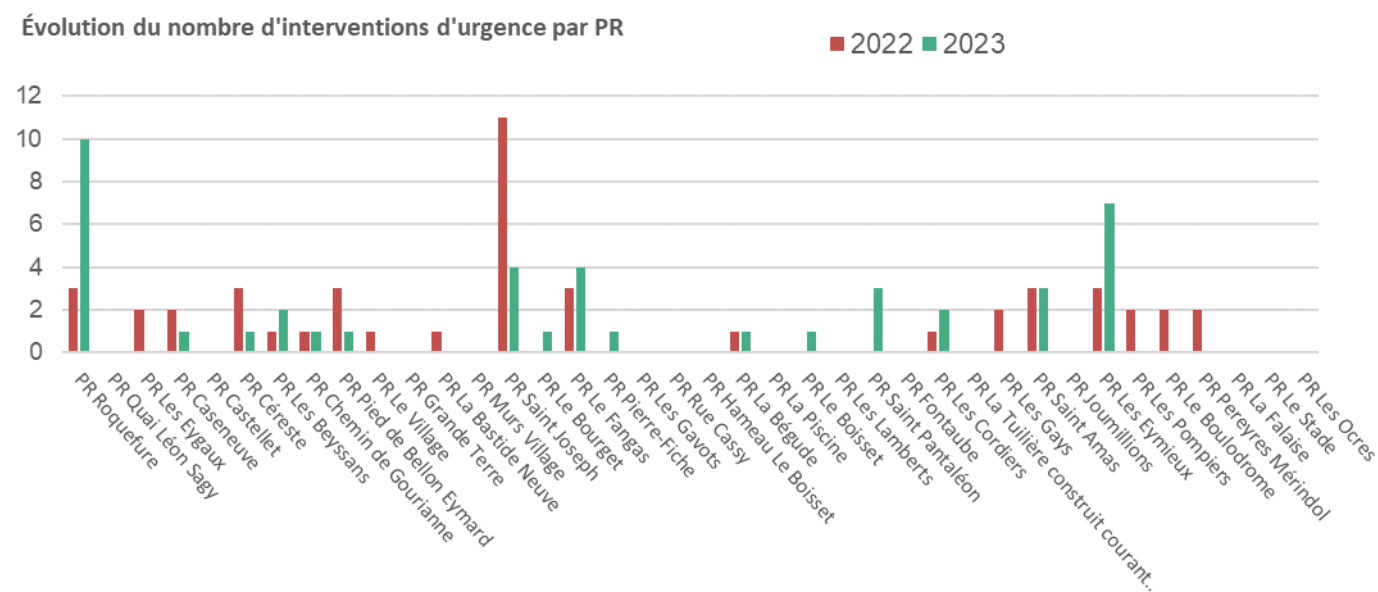


Figure n°8 : évolution du nombre d'interventions d'urgence par PR

LES AUTRES OUVRAGES CONNEXES AU RESEAU (déversoirs d'orages, dessableurs et siphons)

Les **siphons** permettent le franchissement du Calavon et de l'Urbane. Ces ouvrages sont nettoyés régulièrement afin d'éviter tout débordement dans le milieu naturel.

Les **déversoirs d'orages** (DO) sont des ouvrages équipés de dispositifs de mesure qui permettent de rejeter une partie des eaux quand le réseau est en saturation hydraulique au moment des fortes pluies (entrée d'eau de pluies dans le réseau d'eaux usées). Ils évitent ainsi les débordements anarchiques, non contrôlés sur le réseau.

Les périodes et volumes déversés dans le milieu naturel sont déclarés à l'Agence de l'eau et à la Police de l'Eau, dans le cadre des échanges d'informations de l'autosurveillance des systèmes de collecte et traitement des eaux usées des collectivités.

MODE DE GESTION	COMMUNES	Type d'ouvrage	Noms des Ouvrages
REGIE	APT	DO	Déversoir d'Orage La Peyrolière
REGIE	APT	DO	Déversoir d'Orage Les Bourguignons
REGIE	APT	Siphon	Siphon de La Poste
REGIE	APT	Siphon	Siphon d'Eurosilicone
REGIE	APT	Siphon	Siphon du Lycée Amont
REGIE	APT	Siphon	Siphon du Lycée Aval
REGIE	APT	Siphon	Siphon Les Cordeliers
REGIE	APT	Siphon	Siphon Les Eygaux
REGIE	GARGAS	Siphon	Siphon de L'Urbane
REGIE	GOULT	DO	Déversoir d'Orage Lumière

Tableau n°3 : liste des ouvrages connexes au réseau

A noter que depuis la mise en séparatif du réseau de St Michel (Apt), le service n'exploite plus les 2 dessableurs (St Michel et quai Léon Sagy) qui se trouvent sur le réseau devenu uniquement pluvial.

3.2.2 Les ouvrages de traitement des eaux usées

Le Service possède **36 ouvrages d'épuration**. Ceux-ci sont listés par commune, dans le tableau ci-après, avec indication de leurs principales caractéristiques.

Ils représentent une capacité globale de **49 235 EH**.

Il est à noter que **30** des **36 stations** d'épuration du Service sont exploitées en **Régie directe** et **6** en **DSP**.

Le Service prévoit de poursuivre l'automatisation de la surveillance des stations, nécessaire pour garantir un suivi permanent du fonctionnement des ouvrages et ainsi être plus réactif tout en maîtrisant ses charges d'exploitation.

Remarque : il est prévu à moyen terme le remplacement de la Step des Beylons à Murs et courant 2024 la suppression de la Step de Rustrel Village (transfert des effluents vers la Step d'Apt) faisant l'objet de non conformités.

Mode de Gestion	COMMUNES	Noms des Ouvrages	Filières	Capacité en EH
Régie	APT	STEP Intercommunale Le Chêne	Boues activées	34 000
	AURIBEAU	STEP Auribeau Village	Filtres plantés de roseaux	65
	CASENEUVE	STEP Caseneuve Village	Filtres plantés de roseaux	500
		STEP Le Boisset	Fosse + tranchées d'épandage	60
		STEP Les Blaces	Filtres plantés de roseaux	100
		STEP Les Jonquets	Filtres plantés de roseaux	40
	CASTELLET EN LUBERON	STEP Castellet Village	Filtres plantés de roseaux	200
	CERESTE EN LUBERON	STEP Céreste Village	Boues activées	2 200
	GIGNAC	STEP Gignac Village	Filtres plantés de roseaux	130
	GOULT	STEP Goult Saint Véran	Filtres plantés de roseaux	200
		STEP Goult Village	Disques biologiques	1 200
	JOUCAS	STEP de Joucas Village	Filtres plantés de roseaux	600
	LACOSTE	STEP Lacoste Village	Boues activées	540
	LIoux	STEP Lioux Village	Lit bactérien	450
	MURS	STEP Les Beylons	Fosse + tranchées d'épandage	150
		STEP Murs Village	Filtres plantés de roseaux	210
	RUSTREL	STEP Notre Dame des Anges	Filtres plantés de roseaux	300
		STEP Les Viaux	Décanteur + filtre à sable drainé	30
		STEP Rustrel Village	Lit bactérien	630
	SAIGNON	STEP Saignon Village	Filtres plantés de roseaux	600
	SAINT MARTIN DE CASTILLON	STEP La Bégude	Filtres plantés de roseaux	300
		STEP Les Jonquiers	Filtres plantés de roseaux	100
		STEP St Martin de Castillon Village	Lit bactérien	700
	SAINT PANTALÉON	STEP Saint Pantaléon Village	Filtres plantés de roseaux	250
	SAINT SATURNIN LES APT	STEP Fontaube	Boues activées + tranchées d'épandage	120
	SIVERGUES	STEP Sivergues Village	Filtres plantés de roseaux	70
	VIENS	STEP Saint Amas	Fosse + tranchées d'épandage	40
		STEP Saint Laurent	Fosse + filtres à sable drainés	40
		STEP Viens Village	Lit bactérien	850
	VILLARS	STEP Les Trecassats	Décanteur + filtre à sable drainé	30
DSP SUEZ	BONNIEUX	STEP Bonnieux Village	Boues activées	2 100
	MÉNERBES	STEP Ménerbes Village	Lit bactérien	800
	ROUSSILLON	STEP Les Ferriers	Filtres plantés de roseaux	60
		STEP Les Huguets	Filtres plantés de roseaux	120
		STEP Les Yves et les Barbiers	Filtres plantés de roseaux	200
		STEP Roussillon Village	Filtres plantés de roseaux	1 250
		TOTAL	36	49 235

Tableau n°4 : liste des ouvrages connexes au réseau

Pour résumer, les filières de traitement constituant le parc de stations d'épuration se répartissent de la façon suivante :

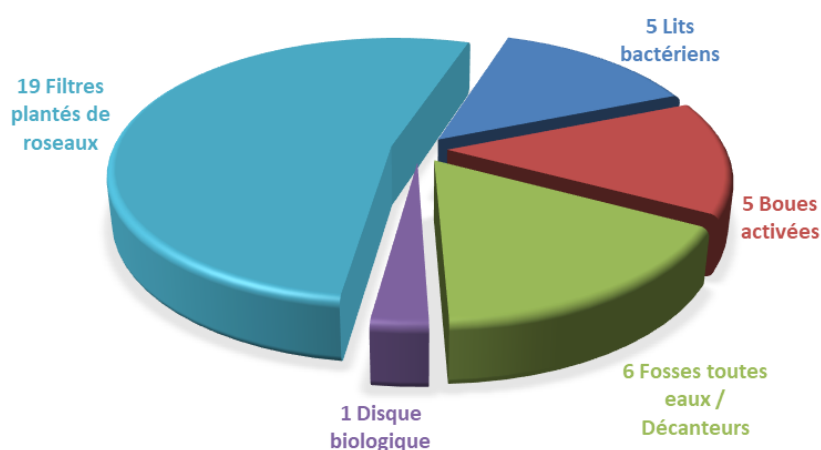


Figure n°9 : répartition des différentes filières de traitement

3.3) Le contrôle des systèmes d'assainissement

Les systèmes d'assainissement font l'objet de **contrôles réglementaires** (arrêté ministériel du 21/07/2015) :

- **Analyses** des rejets des stations d'épuration dans le milieu naturel pour s'assurer de la conformité des dits rejets
- **Surveillance en continu** de l'ensemble des installations pour s'assurer de leur bon fonctionnement

LE CONTROLE DE LA PERFORMANCE EPURATOIRE ET DE LA CONFORMITE

La performance épuratoire et la conformité des rejets se mesure par la réalisation d'un prélèvement représentatif sur une période 24h : il s'agit du **Bilan 24h**.

Les mesures et analyses portent notamment sur des paramètres permettant d'évaluer la pollution carbonée, azotée et phosphorée.

La nature des paramètres à analyser et la fréquence de ces contrôles varie en fonction de la capacité de la STEP. Pour les STEP d'une capacité inférieure ou égale à 200 EH, ces bilans 24h ne sont pas obligatoires.

Les résultats de ces contrôles sont transmis à la Police de l'eau (DDT) et à l'Agence de l'eau.

De ces résultats, découle la conformité de la STEP.

Les résultats des bilans 24h réalisés en 2023, dans le cadre d'un marché de prestations de service, sont les suivants :

Mode de Gestion	COMMUNES	Noms des Ouvrages	Filières	Capacité en EH	Conformité
					2023
Régie	APT	STEP Intercommunale Le Chêne	Boues activées	34 000	●
	AURIBEAU	STEP Auribeau Village	Filtres plantés de roseaux	65	-
	CASENEUVE	STEP Caseneuve Village	Filtres plantés de roseaux	500	●
		STEP Le Boisset	Fosse + tranchées d'épandage	60	-
		STEP Les Blaces	Filtres plantés de roseaux	100	●
	CASTELLET EN LUBERON	STEP Les Jonquets	Filtres plantés de roseaux	40	-
		STEP Castellet Village	Filtres plantés de roseaux	200	●
	CERESTE	STEP Céreste Village	Boues activées	2 200	●
	GIGNAC	STEP Gignac Village	Filtres plantés de roseaux	130	-
	GOULT	STEP Goult Saint Véran	Filtres plantés de roseaux	200	●
		STEP Goult Village	Disques biologiques	1 200	●
	JOUCAS	STEP de Joucas Village	Filtres plantés de roseaux	600	●
	LACOSTE	STEP Lacoste Village	Boues activées	540	●
	LIoux	STEP Lioux Village	Lit bactérien	450	●
	MURS	STEP Les Beylons	Fosse + tranchées d'épandage	150	-
		STEP Murs Village	Filtres plantés de roseaux	210	●
	RUSTREL	STEP Notre Dame des Anges	Filtres plantés de roseaux	300	●
		STEP Les Vaux	Décanteur + filtre à sable drainé	30	-
		STEP Rustrel Village	Lit bactérien	630	●
	SAIGNON	STEP Saignon Village	Filtres plantés de roseaux	600	●
		STEP La Bégude	Filtres plantés de roseaux	300	●
	SAINT MARTIN DE CASTILLON	STEP Les Jonquiers	Filtres plantés de roseaux	100	●
		STEP St Martin de Castillon Village	Lit bactérien	700	●
	SAINT PANTALÉON	STEP Saint Pantaléon Village	Filtres plantés de roseaux	250	●
	SAINT SATURNIN LES APT	STEP Fontaube	Boues activées + tranchées d'épandage	120	-
	SIVERGUES	STEP Sivergues Village	Filtres plantés de roseaux	70	-
	VIENS	STEP Saint Amas	Fosse + tranchées d'épandage	40	-
		STEP Saint Laurent	Fosse + filtres à sable drainés	40	●
		STEP Viens Village	Lit bactérien	850	●
	VILLARS	STEP Les Trecassats	Décanteur + filtre à sable drainé	30	-
DSP SUEZ	BONNIEUX	STEP Bonnieux Village	Boues activées	2 100	●
	MÉNERBES	STEP Ménerbes Village	Lit bactérien	800	●
	ROUSSILLON	STEP Les Ferriers	Filtres plantés de roseaux	60	●
		STEP Les Huguets	Filtres plantés de roseaux	120	●
		STEP Les Yves et les Barbiers	Filtres plantés de roseaux	200	●
		STEP Roussillon Village	Filtres plantés de roseaux	1 250	●

Step conforme ●
Step non conforme ●

Tableau n°5 : résultats des bilans 24h et conformité des step

Pour la STEP de Rustrel Village : 2 non-conformités qui concernent les paramètres DCO et NTK.

En 2024, cette station sera supprimée et les eaux usées seront redirigées vers la STEP d'Apt-Le Chêne.

Pour la STEP de CERESTE : la station est conforme dans sa globalité malgré 3 non conformités au niveau de la bactériologie.

Le suivi des micropolluants (RSDE : Rejets des Substances Dangereuses dans l'Eau)

L'arrêté préfectoral de la Police de l'eau rend obligatoire la surveillance des micropolluants en entrée et en sortie des stations (STEP supérieures à 10 000 EH).

La dernière campagne de surveillance des micropolluants a été réalisée en 2018 et a révélé la présence de 8 micropolluants dans les eaux brutes (4- *Nonylphénol, Famille Nonylphénols, Anthracène, Cadmium, Mercure, Cuivre, Zinc, DEHP*) mais aucune dans les eaux traitées.

Un diagnostic amont a été réalisé fin 2022 pour identifier l'origine des substances observées. Il n'a pas permis de conclure sur l'origine précise des micropolluants.

Une nouvelle campagne RSDE a été programmée en 2023. Six mesures ont été réalisées, en entrée et en sortie de la station d'épuration, aux dates suivantes :

- 11 janvier,
- 20 mars,
- 9 mai,
- 26 juillet,
- 25 septembre,
- 14 novembre,

Selon la réglementation en vigueur, les molécules suivantes ont été classées comme significatives :

Dans les eaux brutes	Dans les eaux traitées
▪ Mercure ▪ Arsenic ▪ Cuivre ▪ Zinc ▪ DEHP	▪ DEHP

LE CONTROLE DES DISPOSITIFS D'AUTOSURVEILLANCE

Comme le prévoit la réglementation, un contrôle des dispositifs d'Autosurveillance doit être réalisé pour les systèmes d'assainissement supérieurs à 2 000 EH.

Les résultats des contrôles réalisés en 2023 sont les suivants :

STEP APT

Suite au contrôle du 06/04/2023, le dispositif d'autosurveillance obtient une note de 10 sur 10.

SYNTHÈSE DES COTATIONS	
1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	10,0
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur (coeff 0,9 ou 1)	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	10,0

DEVERSOIRS D'ORAGES RESEAU STEP APT

Les déversoirs d'orages concernés sont : DO Peyrolière, DO Bourguignons

DO Peyrolière		DO Bourguignon	
Date du contrôle	Conformité	Date du contrôle	Conformité
06/04/2023	OUI	06/04/2023	OUI

STEP CERESTE

Suite au contrôle du 30/10/2023, le dispositif d'autosurveillance obtient une note de 10 sur 10.

SYNTHÈSE DES COTATIONS	
1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	10,0
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur (coeff 0,9 ou 1)	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	10,0

STEP BONNIEUX

Suite au contrôle du 04/09/2023, le dispositif d'autosurveillance obtient une note de 10 sur 10.

SYNTHÈSE DES COTATIONS	
1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	10,0
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur (coeff 0,9 ou 1)	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	10,0

3.4) La gestion des boues

► Les stations à **filtres plantés de roseaux (FPR)**

Sur les 19 stations d'épuration FPR, **16** sont gérées en **Régie directe**, et **3** en **Délégation de Service Public**.

Les boues issues du fonctionnement de ces stations sont naturellement stockées au niveau du premier étage de traitement. Leur évacuation doit être prévue tous les 8 à 10 ans selon la charge entrante de la station d'épuration.

► Les stations d'épuration de type **fosse toutes eaux et épandage**

Les 6 stations d'épuration à décantation physique sont toutes gérées en **Régie directe**.

Ces stations, de petite capacité, sont constituées d'une fosse toutes eaux ou d'un décanteur, suivi d'un traitement par épandage souterrain. Elles nécessitent une vidange régulière des boues décantées à l'intérieur de la fosse.

La vidange de ces fosses/décanteurs est réalisée lorsque le voile de boues dépasse les 50% de la hauteur totale de la fosse. Un contrôle périodique est donc effectué avant extraction.

► Les stations d'épuration de type **lit bactérien**

Le Service en compte 6, **5** en **Régie directe**, et **1** en **Délégation de Service Public**.

Les stations de type lit bactérien nécessitent un soutirage régulier des boues accumulées dans l'ouvrage de tête (décanteur, digesteur).

Pour les stations de LIOUX, RUSTREL, SAINT MARTIN DE CASTILLON et VIENS, ces boues sont déshydratées sur des lits de séchage avant d'être évacuées en centre de compostage.

► La station d'épuration de type **biodisques**

Le service compte **1** seule station qui est gérée en **Régie directe** (à Goult).

L'effluent est mis en contact avec des disques en rotation sur lesquels se développent les bactéries épuratrices. Les boues en excès sont traitées sur des lits à ryzophites.

► Les stations d'épuration de type **boues activées**

Le Service en compte 5 dont **4** en **Régie directe** et **1** en **Délégation de Service Public**.

Exceptées pour la STEP de Fontaube - St Saturnin Les Apt (boues évacuées par camions hydrocureurs et traitées sur la STEP « Le Chêne » d'Apt), les boues de ces STEP sont déshydratées sur place (centrifugeuse, filtres à bandes ou lits de séchage) et évacuées pour traitement en centre de compostage agréé.

L'ensemble des boues produites est traité dans différents centres de compostage. Cette filière de traitement fait l'objet d'une réglementation stricte avec notamment des analyses régulières permettant de contrôler la qualité des boues. Ce compost, issu des boues et de déchets verts, permet d'obtenir un amendement organique de bonne qualité agronomique.

Les productions de boues sur les installations du service pour l'année 2023 sont présentées dans le tableau page suivante :

COMMUNES	Noms des Ouvrages	Filières	Production de boues en kg de MS
APT	STEP Intercommunale Le Chêne	Boues activées	409 916
AURIBEAU	STEP Auribeau Village	Filtres plantés de roseaux	0
CASENEUVE	STEP Caseneuve Village	Filtres plantés de roseaux	0
	STEP Le Boisset	Fosse + tranchées d'épandage	0
	STEP Les Blaces	Filtres plantés de roseaux	0
	STEP Les Jonquets	Filtres plantés de roseaux	0
CASTELLET EN LUBERON	STEP Castellet Village	Filtres plantés de roseaux	0
CERESTE EN LUBERON	STEP Céreste Village	Boues activées	17 332
GIGNAC	STEP Gignac Village	Filtres plantés de roseaux	0
GOULT	STEP Goult Saint Véran	Filtres plantés de roseaux	0
GOULT	STEP Goult Village	Disques biologiques	0
JOUCAS	STEP de Joucas Village	Filtres plantés de roseaux	0
LACOSTE	STEP Lacoste Village	Boues activées	487
LIoux	STEP Lioux Village	Lit bactérien	889
MURS	STEP Les Beylons	Fosse + tranchées d'épandage (remplacement prévu)	0
	STEP Murs Village	Filtres plantés de roseaux	0
RUSTREL	STEP Notre Dame des Anges	Filtres plantés de roseaux	0
	STEP Les Viaux	Décanteur + filtre à sable drainé	0
	STEP Rustrel Village	Lit bactérien (suppression prévue)	1 233
SAIGNON	STEP Saignon Village	Filtres plantés de roseaux	0
SAINT MARTIN DE CASTILLON	STEP La Bégude	Filtres plantés de roseaux	0
	STEP Les Jonquiers	Filtres plantés de roseaux	0
	STEP St Martin de Castillon Village	Lit bactérien	875
SAINT PANTALÉON	STEP Saint Pantaléon Village	Filtres plantés de roseaux	0
SAINT SATURNIN LES APT	STEP Fontaube	Boues activées + tranchées d'épandage	90
	STEP La Tuilière	Lit bactérien	0
SIVERGUES	STEP Sivergues Village	Filtres plantés de roseaux	0
VIENS	STEP Saint Amas	Fosse + tranchées d'épandage	32
	STEP Saint Laurent	Fosse + filtres à sable drainés	0
	STEP Viens Village	Lit bactérien	1 316
VILLARS	STEP Les Trecassats	Décanteur + filtre à sable drainé	0
BONNIEUX	STEP Bonnieux Village	Boues activées	23 244
MÉNERBES	STEP Ménerbes Village	Lit bactérien	2 615
ROUSSILLON	STEP Les Ferriers	Filtres plantés de roseaux	0
	STEP Les Huguets	Filtres plantés de roseaux	0
	STEP Les Yves et les Barbiers	Filtres plantés de roseaux	0
	STEP Roussillon Village	Filtres plantés de roseaux	0

Tableau n°6 : production de boues en kg de MS / step

3.5) Le rejet dans le milieu naturel

Conformément au SAGE Calavon/Coulon, les exploitants des STEP ont une obligation de suivi des rejets des eaux traitées dans le milieu récepteur afin d'améliorer la connaissance des impacts réels sur ces milieux (règle 5 du règlement du SAGE) :

Tous les systèmes d'assainissement publics ou privés soumis à autorisation ou à déclaration, en application des rubriques 2.1.1.0, 2.1.2.0 et 2.2.3.0 de la nomenclature IOTA définie à l'article R 214-1 ainsi que les ICPE pourvues d'un système d'assainissement et visées par au moins une des rubriques de la nomenclature iotas précédemment citées doivent faire l'objet d'un suivi de leurs rejets selon les modalités alternatives suivantes :

- *Suivi imposé au niveau du cours d'eau récepteur des paramètres suivants : DB05, DCO, MES, MTK, NH4, NO3, NO2, Ptotal, à minima 2 fois par an en amont et en aval du rejet pour tous les systèmes d'assainissement en période de basses eaux (étiage, pic de populations estival) et de hautes eaux (période hivernale et printanière). Le suivi est réalisé de préférence le même jour que le(s) bilan(s) d'autosurveillance (bilan 24h).
Compte tenu de la grande hétérogénéité des zones de rejets et de l'hydrologie très fluctuante des milieux récepteurs, il est précisé que pour les rejets en cours d'eau naturels ou en fossé où l'amont est en assec, seules les mesures suivantes pourront être effectuées :*
- *si le prélèvement a lieu en même temps que l'autosurveillance, seul sera réalisé le bilan 24H,*
- *si le prélèvement doit avoir lieu sans l'autosurveillance, seul sera réalisé le prélèvement sur l'aval du rejet en milieu récepteur,*
- *le bilan d'autosurveillance (bilan 24h entrée et sortie station) pour les stations d'épuration de capacité inférieure ou égale à 500 eqhab (soit 30 kg de DB05), doit être réalisé 1 fois par an minimum.*

Le tableau ci-après présente les STEP de la CCPAL sur lesquelles ce suivi est réalisé.

Aucun impact significatif sur le milieu n'est observé.

Pour la STEP de CÉRESTE, le suivi est plus poussé car son rejet s'effectue en amont des périmètres de protection du captage d'eau potable de Bégude Haute.

En effet, sont suivis à la fois les paramètres standards (DBO5, DCO, NH4, MES) mais aussi la bactériologie et 1 fois par an, une analyse IBGN permettant de qualifier la qualité de l'eau.

Au vu des résultats d'analyses, le rejet de la STEP sur la qualité de l'Encrème puis le Calavon n'a aucun impact sur les captages.

COMMUNES	Noms des Ouvrages	Filières	Capacité en EH	Type d'analyse	Fréquence Analyse Rejet amont / aval par an	Lieu de prélèvement	Période d'intervention		
APT	STEP Intercommunale Le Chêne	Boues activées	34 000	DBO5, DCO, MES, pH, T°C, NO3, NO2, NTK, NH4, Ptot	4	Amont et Aval Rejet	En période d'étiage et en période de pic de population estivale		
BONNIEUX	STEP Bonnieux Village	Boues activées	2 100		2				
CASENEUVE	STEP Caseneuve Village	Filtres plantés de roseaux	500		2				
CASTELLET EN LUBERON	STEP Caseneuve Village	Filtres plantés de roseaux	200		2				
GOULT	STEP Goult Village	Disques biologiques	1 200		2				
GOULT	STEP Goult Saint Véran	Filtres plantés de roseaux	200		2				
JOUCAS	STEP Joucas Village	Filtres plantés de roseaux	600		2				
LACOSTE	STEP Lacoste Village	Boues activées	540		2				
LIoux	STEP Lioux Village	Lit bactérien + Traitement des boues	450		2				
MÉNERBES	STEP Ménerbes Village	Lit bactérien	720		2				
MURS	STEP Murs Village	Filtres plantés de roseaux	210		2				
ROUSSILLON	STEP Les Yves et les Barbiers	Filtres plantés de roseaux	200		2				
ROUSSILLON	STEP Roussillon Village	Filtres plantés de roseaux	1 100		2				
ROUSSILLON	STEP Les Ferriers	Filtres plantés de roseaux	60		2				
ROUSSILLON	STEP Les Huguets	Filtres plantés de roseaux	120		2				
RUSTREL	STEP Rustrel Village	Lit bactérien	630		2				
RUSTREL	STEP Notre Dame des Anges	Filtres plantés de roseaux	300		2				
SAIGNON	STEP Saignon Village	Filtres plantés de roseaux	600		2				
ST MARTIN DE CASTILLON	STEP St Martin de Castillon Village	Lit bactérien	700		2				
ST PANTALÉON	STEP Saint Pantaléon Village	Filtres plantés de roseaux	250		2				
VIENS	STEP Viens Village	Lit bactérien	850	2					
CÉRESTE EN LUBERON	STEP de Céreste	Boues activées	2 200	O dissous, DBO5, DCO, NH4+ (ammonium), E.Coli, Coliformes, Entérocoques, conductivité, turbidité,	6	3 sites : - Amont du rejet – Enchrème ; - Calavon en aval de la confluence avec Enchrème et - Entrée Zone de Surveillance captage Bégude			
				MES, pH, T (°C),NTK,NO3,NO2, Ptot,	2			3 sites : - Amont du rejet - Enchrème - Calavon en aval de la confluence avec Enchrème et - Calavon en amont de la confluence avec Enchrème	
				Analyse IBGN	1				

Tableau n°7 : analyses sur les milieux de rejet

3.6) Les travaux et études réalisés au cours de l'année

3.6.1 Les travaux de renouvellement de réseaux

Fin des travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées boulevards Elzear Pin et Maréchal Joffre

à Apt (travaux + maîtrise d'œuvre) :

coût global : 227 500 € HT (dont 50 % subventionnés par l'Agence de l'eau)

Ils concernent la reprise de 650 ml de réseaux vétustes et 35 branchements.

Ils sont couplés en partie aux travaux de renouvellement du réseau d'eau potable

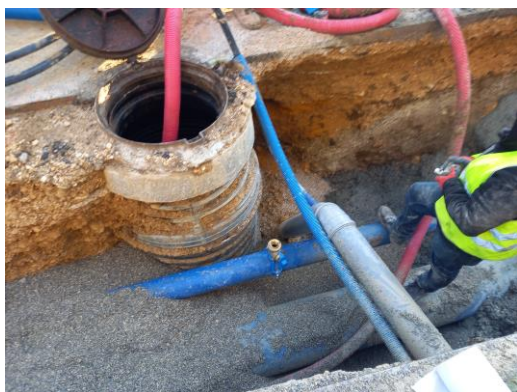


Figure n°10 : photos des travaux bd Elzear Pin à Apt

Travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées chemin du Moulin à Huile à St Saturnin Les Apt

Les Apt (travaux + maîtrise d'œuvre)

coût global : 45 000 € HT

Ces travaux concernent la fourniture et la pose d'une conduite sur une longueur de 270 ml, la reprise de 30 ml de branchements et 10 branchements



Figure n°11 : photos des travaux ch du moulin à St Saturnin Les Apt

Travaux de renouvellement de réseaux d'eaux usées centre village de Murs (travaux + maîtrise d'œuvre) : **coût global : 155 649 € HT** (dont 22 % subventionnés par l'Agence de l'eau)

Ces travaux concernent la reprise de 283 ml de réseaux vétustes et de 44 branchements préalablement à l'aménagement des rues par la commune.



Figure n°12 : photos des travaux centre village de Murs

Travaux de renouvellement de réseaux d'eaux usées quartier Les Huguets à Roussillon : **coût global 13 089 € HT**). Ces travaux concernent la reprise de 52 ml de réseaux vétustes.

3.6.2 Les travaux de branchements et de réparations

Travaux de branchement neufs et raccordement : 29 branchements pour un coût total de 57 441 € HT

Il s'agit des travaux de branchements neufs réalisés en sous-traitance dans le cadre du marché travaux divers et d'urgence. Ces travaux sont ensuite refacturés aux usagers concernés.

Travaux de réparation sur branchements / réseaux / regards :

- 40 réparations sur branchements pour un coût total de 40 358 € HT,
- 19 réparations sur réseaux pour un coût total de 35 581 € HT,
- 12 réparations sur regards pour un coût total de 17 139 € HT

Ces travaux sont réalisés en sous-traitance dans le cadre du marché travaux divers et d'urgence.

3.6.3 Les travaux d'entretien et de maintenance réalisés en régie

Communes	Nom de l'ouvrage	Descriptif des travaux	Causes
APT	PR Roquefure	Remplacement pompe 1	Vétusté
APT	PR Roquefure	Remplacement pompe 2	Vétusté
APT	STEP	Réparation buses GDD	Vétusté
APT	STEP	Entretien kit lobes	Entretien
APT	STEP	Entretien stator pompe gaveuse	Entretien
APT	STEP	Remplacement vérin GDD	Entretien
APT	STEP	Modification piège à cailloux	Amélioration
APT	STEP	Entretien système ventilation	Entretien
APT	STEP	Amélioration filtration entrée toutes eaux	Amélioration
APT	STEP	Entretien chariot élévateur	Entretien
APT	STEP	Entretien des flexibles pour filtre tertiaire	Entretien
APT	STEP	Remise en état tuyau de la pompe polymère	Entretien
APT	STEP	Entretien du système d'alimentation polymère	Entretien
APT	STEP	Entretien chariot élévateur	Entretien
APT	STEP	Réparation pompe chlorure ferrique	Vétusté
APT	STEP	Nettoyage bâche à graisse	Entretien
APT	STEP	Entretien stator pompe gaveuse	Entretien
APT	STEP	Réparation motoréducteur pompe gaveuse	Entretien
APT	STEP	Location unité mobile de déshydratation des boues	Entretien
APT	STEP	Entretien du système eau indus	Entretien
APT	STEP	Remplacement pompes à graisses	Vétusté
APT	STEP	Remise en état du moteur compresseur	Vétusté
APT	STEP	Aménagement du coffre pompe a graisses	Amélioration
APT	STEP	Réparation de la pompe gaveuse	Entretien
APT	STEP	Réparation agiteur bâche à boue épaissie	Entretien
APT	STEP	Maintenance de la centrifugeuse	Entretien
CASENEUVE	STEP	Réparation tôles	Vétusté
CASENEUVE	STEP	Réparation de l'alimentation des lits	Vétusté
CERESTE EN LUBERON	STEP	Remplacement Pompe	Vétusté
CERESTE EN LUBERON	STEP	Remise en état électricité	Amélioration
CERESTE EN LUBERON	STEP	Entretien Stator pompe gaveuse	Entretien
CERESTE EN LUBERON	STEP	Cordon chauffant pour eau extérieur	Amélioration
CERESTE EN LUBERON	STEP	Remplacement poire niveau S	Vétusté
GOULT	PR Les Eymards	Réparation armoire électrique	Vétusté
GOULT	PR Les Eymards	Réparation armoire électrique	Vétusté
GOULT	RESEAU	Hydrocurage du réseau - Lumière	Entretien
GOULT	STEP	Entretien du système de recirculation des boues	Entretien
GOULT	STEP	Entretien de la racle de clarificateur	Entretien
GOULT	STEP	Modification puits à boues	Amélioration
JOUCAS	STEP	Réparation dégrilleur	Entretien
LACOSTE	STEP	Remplacement pompe recirculation	Vétusté
LACOSTE	STEP	Remplacement barre de guidage + pièces inox	Vétusté
LACOSTE	STEP	Changement de la poire de niveau	Entretien
LIoux	STEP	Mise en place d'un relais et d'une horloge journalière dégrilleur	Amélioration
LIoux	STEP	Coffret électrique dégrilleur	Vétusté
LIoux	STEP	Reprise des tubulures eaux claires	Amélioration
LIoux	STEP	Réparation de la fin de course du dégrilleur	Vétusté
LIoux	STEP	Maintenance dégrilleur	Entretien

MURS	STEP	Réparation disconnecteur	Entretien
MURS	STEP	Vanne guillotine	Entretien
SAIGNON	PR Fangas	Remise en état pompe de relevage.	Vétusté
SAINT PANTALEON	STEP	Ajout du fonction automatisme	Entretien
SAINT PANTALEON	STEP	Réparation porte + pose tablette	Amélioration
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON	PR Le Boisset	Changement de la pompe	Vétusté
SIVERGUES	STEP	Isolation des vannes	Amélioration
VIENS	PR St Amas	Ajout de fonction automatisme	Amélioration
VIENS	STEP	Entretien des drains d'évacuation de sortie	Entretien
VILLARS	Pr Les Eymieux	Changement des barres de guidage	Vétusté

Tableau n°8 : travaux d'entretien des ouvrages réalisés par le service

3.6.4 Les études réalisées

Présentation des conclusions du Schéma Directeur d'Assainissement (incluant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage) en parallèle de celui de l'eau potable – **coût total prévu 219 920.50 € HT (dont 50% subventionnés par l'Agence de l'eau)**

Les enjeux identifiés sont :

- Améliorer le fonctionnement hydraulique, réduction des eaux claires parasites, meilleure connaissance de la saturation des systèmes ;
- Pérenniser la gestion du système d'assainissement : gestion patrimoniale vers le diagnostic permanent, gestion future des boues d'épuration ;
- Consolider les zonages d'assainissement.

Les phases 1 (bilan de l'existant) et 2 (mise au point des outils) ont été réalisées en 2021.

Les phases 3 (diagnostic et préconisations par enjeux) et 4 (schémas directeurs) ont été établies en 2023. Les conclusions et le programme d'actions ont été validés en 2023.

Mise en place d'une mission de maîtrise d'œuvre

Elle a pour but de piloter le programme de travaux 2024-2025 identifiés à l'issue du Schéma Directeur d'Assainissement. Cette mission est également couplée aux travaux d'eau potable.

3.7) L'instruction des demandes d'urbanisme

Le tableau ci-dessous, indique la répartition des dossiers d'urbanisme pour lesquels le service est consulté pour émettre un avis au titre du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées.

REPARTITION EN % DES DEMANDES D'URBANISME

	Nombre de dossiers traités	CU	DP	PC	PA	Part Régie	DSP
2018	237	11 %	14 %	69 %	7 %	91 %	9 %
2019	224	11 %	16 %	71 %	3 %	90 %	10 %
2021	356	7 %	20 %	71 %	2 %	92 %	8 %
2022	272	6 %	18 %	72 %	3 %	89 %	11 %
2023	315	7 %	26 %	63 %	4 %	90 %	10 %

Tableau n°9 : répartition en % des demandes d'urbanisme

CU : certificat d'urbanisme ; DP : déclaration préalable ;
PC : permis de construire ; PA : permis d'aménager

Le graphique ci-après permet de visualiser l'évolution des avis du service sur les demandes d'urbanisme pour chaque commune :

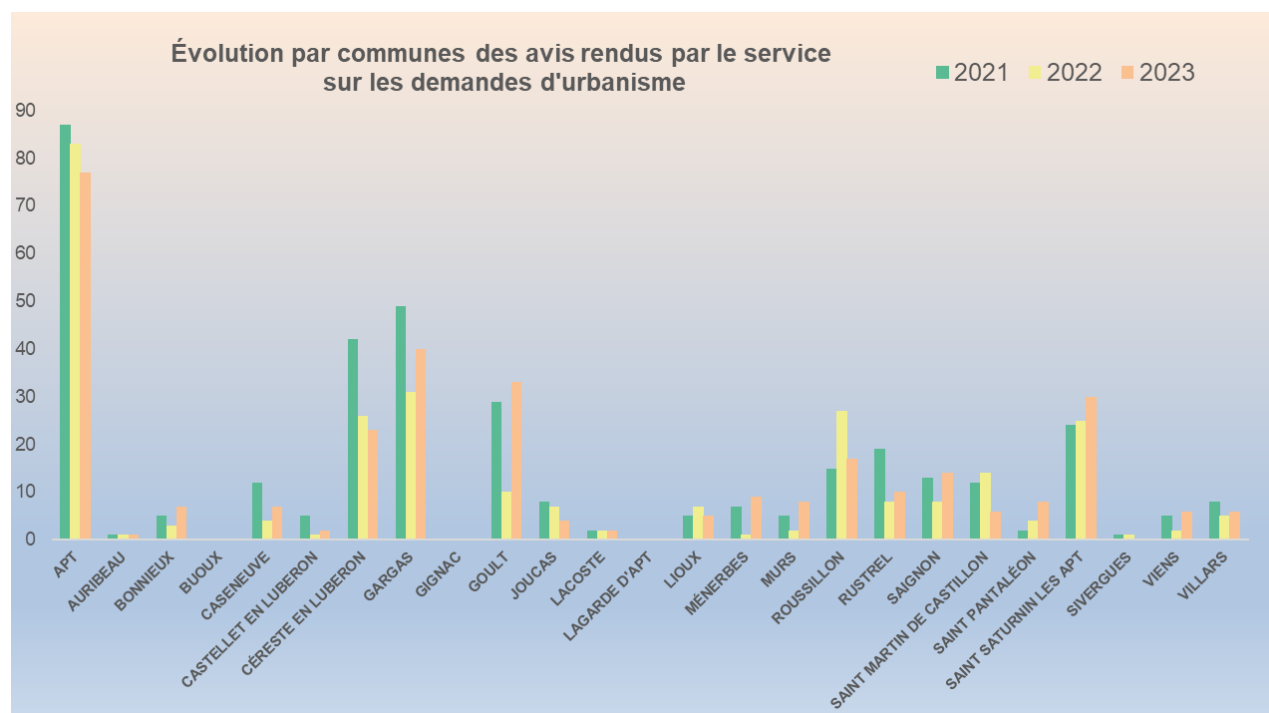
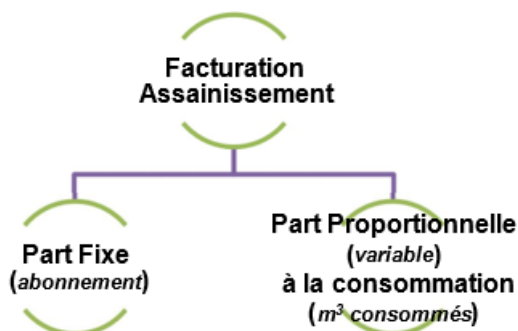


Figure n°13 : graphique évolution des demandes d'urbanisme

3.8) La tarification de la collecte et du traitement des eaux usées

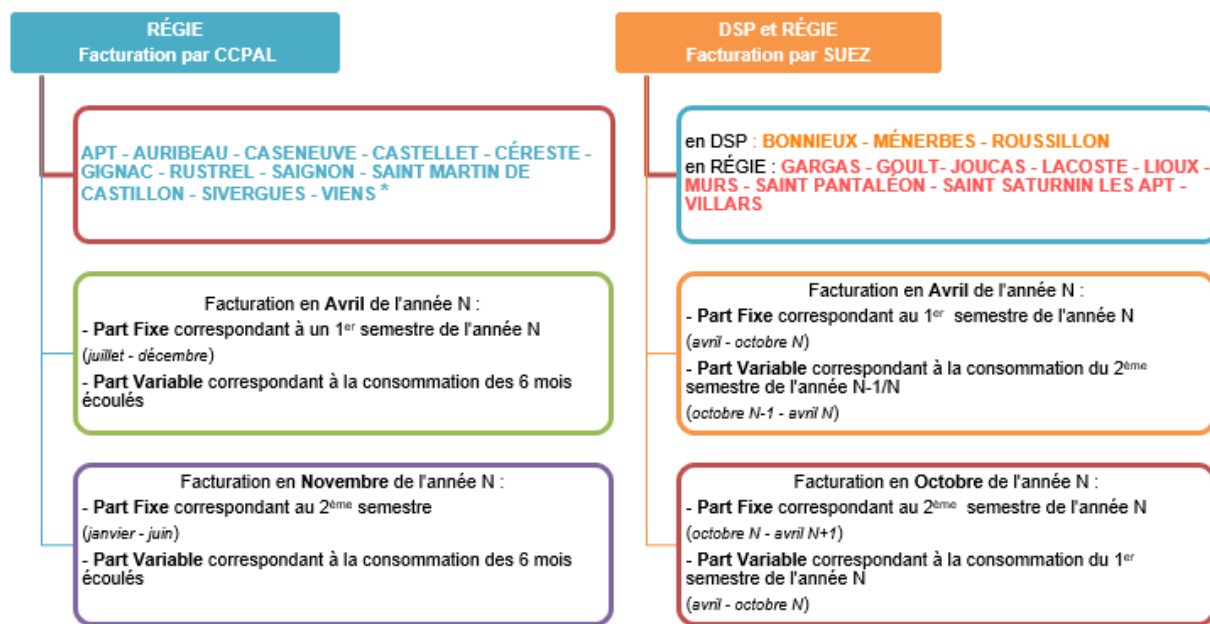
3.8.1 Décomposition du prix de l'assainissement

La facturation de la redevance d'Assainissement Collectif est décomposée comme suit :



3.8.2 Modalités de facturation

La facturation de la **Part Fixe** et de la **Part Variable** d'une année N s'effectue de la façon suivante :



* Pas de facturation pour l'Assainissement Collectif sur les communes de BUOUX et LAGARDE D'APT

- ▶ Les **abonnements** sont payables d'avance semestriellement
- ▶ Les **volumes** sont relevés le plus souvent 2 fois par an
- ▶ Les **consommations** sont payables au vu du relevé
- ▶ Les **facturations** intermédiaires sont basées sur une consommation estimée si le relevé n'a pas pu être effectué

3.8.3 Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante de la Collectivité fixe annuellement le montant des redevances (*part Fixe et Variable*) lui revenant.

Pour les communes en DSP, le montant des redevances dues au délégataire évolue annuellement suivant les termes de chaque contrat.

Le tableau page suivante présente l'évolution globale du prix annuel de l'Assainissement Collectif entre 2022 et 2023 pour une consommation de 120m³, consommation-type d'un ménage servant d'indicateur au niveau national.

Le fait marquant de l'évolution tarifaire est que, dans le secteur géré en Régie, **un tarif unique est appliqué désormais pour 19 Communes** (*rappel : 2 sans assainissement collectif LAGARDE D'APT et BUOUX*) **depuis 2021.**

Mode de Gestion Actuel	Communes	01.03.2023					TOTAL TTC pour 120 m³	Evolution	01.04.2024					TOTAL TTC pour 120 m³	Evolution
		Part collectivité HT		Part Déléataire HT		Agence de l'Eau HT			Part collectivité HT		Part Déléataire HT		Agence de l'Eau HT		
		P.F/an	P.V /m³	P.F /an	P.V /m³	M odernisation des réseaux			P.F/an	P.V /m³	P.F /an	P.V /m³	M odernisation des réseaux		
Régie	APT	74,55 €	1,45 €	-	-	0,160 €	294,53 €	1,78%	72,31 €	1,41 €	-	-	0,160 €	286,78 €	-2,63%
	AURIBEAU														
	CASENEUVE														
	CASTELLET														
	CÉRESTE EN LUBERON														
	GARGAS														
	GIGNAC														
	RUSTREL														
	SAIGNON														
	SAINT MARTIN DE CASTILLON														
	SAINT SATURNIN LES APT														
	SIVERGUES														
	VILLARS														
	VIENS														
	SAINT PANTALÉON														
	GOULT														
	JOUCAS														
	MURS														
	LIoux														
	LACOSTE														
DSP SUEZ	BONNIEUX	31,66 €	0,23 €	78,36 €	1,42 €	0,160 €	338,29 €	6,90%	31,66 €	0,23 €	80,22 €	1,45 €	0,160 €	344,83 €	1,93%
	M ÉNERBES	20,80 €	0,78 €	93,84 €	1,83 €		470,62 €	8,12%	20,80 €	0,78 €	97,14 €	1,90 €		483,40 €	2,72%
	ROUSSILLON	95,00 €	0,62 €	48,64 €	1,21 €		399,56 €	4,19%	95,00 €	0,62 €	49,12 €	1,22 €		402,00 €	0,61%

NB : TVA 10%, PF: part fixe, PV: part variable
■ Communes en Régie facturées par SUEZ

Tableau n°10 : tarifs du service

3.8.4 Le taux de recouvrement

Pour la Régie :

Le pourcentage d'impayés, au 31/12/2023, sur les factures émises au cours de l'année 2022 **s'établit à 5.93 %** pour les communes facturées par la CCPAL, à savoir Apt, Auribeau, Caseneuve, Castellet, Céreste, Gignac, Rustrel, Saignon, Sivergues, St Martin de Castillon et Viens.

COMMUNES	% d'Impayés au 31/12/2023 sur les titres émis en 2022	% d'Impayés au 31/12/2022 sur les titres émis en 2021	Pour mémoire : % d'Impayés au 31/12/2021 sur les titres émis en 2020
Facturation CCPAL - Recouvrement Trésor Public	5,93 %	5.28 %	4,00 %

Tableau n°11 : taux d'impayés - régie

Par ailleurs, les données disponibles à la date de rédaction du présent rapport ne permettent pas de calculer le taux d'impayés pour les communes faisant l'objet d'une convention de facturation avec la société SUEZ EAU FRANCE, à savoir Gargas, Joucas, Lioux, Murs, Saint-Saturnin-les-Apt, Saint-Pantaléon et Villars.

Pour la DSP :

Le tableau ci-dessous illustre la diversité des situations à l'intérieur du groupe de communes qui reste géré en DSP au cours de l'année 2023 :

Impayés de l'année N-1 au 31/12 de l'année N

Mode de Gestion	COMMUNES	de 2020 au 31/12/2021	de 2021 au 31/12/2022	De 2022 au 31/12/2023	Evolution 2022/2023
DSP SUEZ	MÉNERBES	8,35 %	3,27 %	3.78 %	+ 16 %
	BONNIEUX	2,03 %	1,02 %	1.20 %	+ 18 %
	ROUSSILLON	5,56 %	1,60 %	1.60 %	0 %

Tableau n°12 : taux d'impayés - DSP

3.9) Le bilan financier du service de l'assainissement collectif

Le service public d'assainissement est un service public industriel et commercial (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu.

Ce système implique de créer un budget annexe (distinct du budget principal de la collectivité) et de l'équilibrer en recettes et en dépenses. Les recettes générées pour l'activité devant en couvrir les dépenses.

Ce budget est voté par l'assemblée délibérante de la CCPAL.

Jusqu'en 2022, les budgets assainissement collectif régie et DSP étaient distincts.

3.9.1 Recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement

Une présentation simplifiée des comptes administratifs du budget annexe assainissement (régie + DSP) est exposée ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses en € HT	3 509 159 €
Total des recettes en € HT	4 567 945 €
Solde d'exécution de l'année en € HT	+ 1 058 786 €

Répartition des dépenses de fonctionnement en € HT- année 2023



Figure n°14 : graphique répartition des dépenses de fonctionnement

Répartition des recettes de fonctionnement en € HT - année 2023

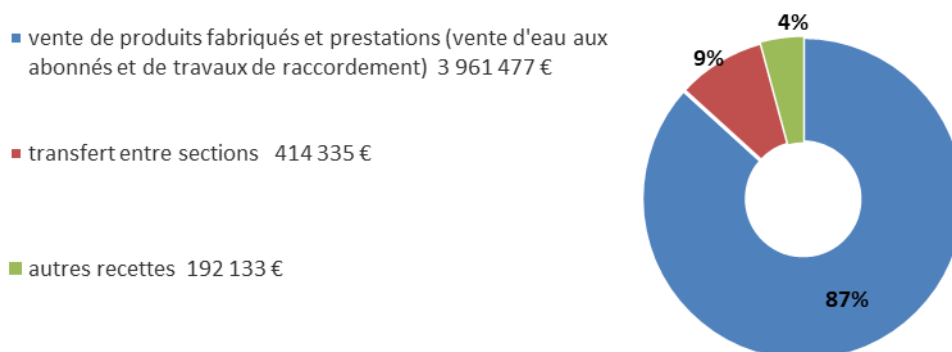


Figure n°15 : graphique répartition des recettes de fonctionnement

Evolution des dépenses et des recettes d'exploitation (en millions d'€ HT)

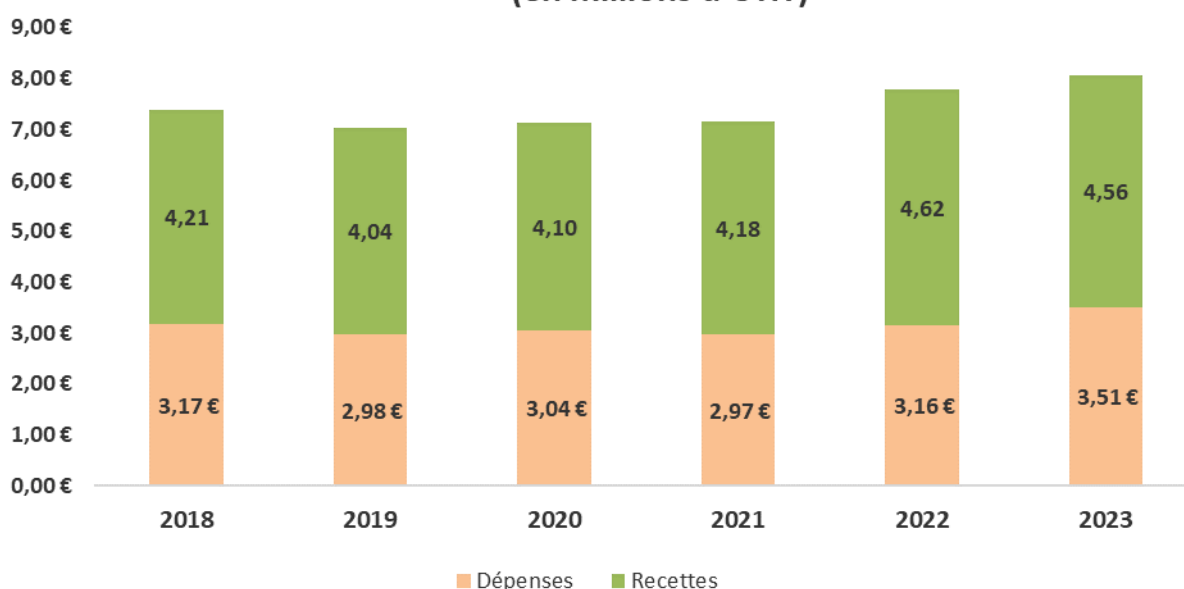


Figure n°16 : graphique évolution des dépenses et recettes de fonctionnement

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des dépenses en € HT	1 887 580 €
Total des recettes en € HT	1 049 919 €
Solde d'exécution de l'année en € HT	- 837 661 €

RESTES A REALISER	
Dépenses en € HT	529 245 €
Recettes en € HT	1 236 436 €

Répartition des dépenses d'investissement en € HT - année 2023

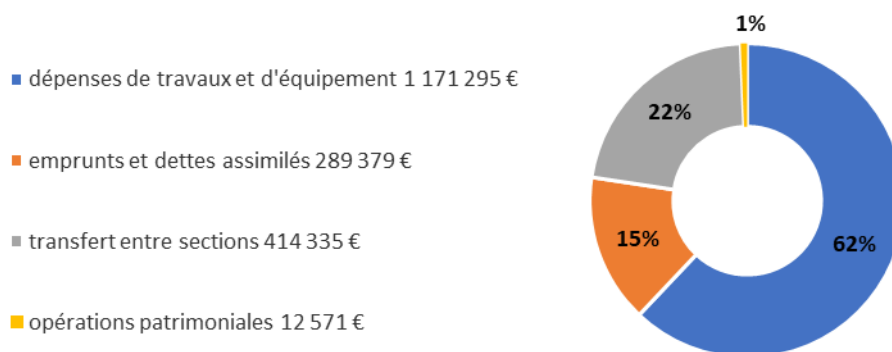


Figure n°17 : graphique répartition des dépenses d'investissement

Répartition des recettes d'investissement en € HT - année 2023

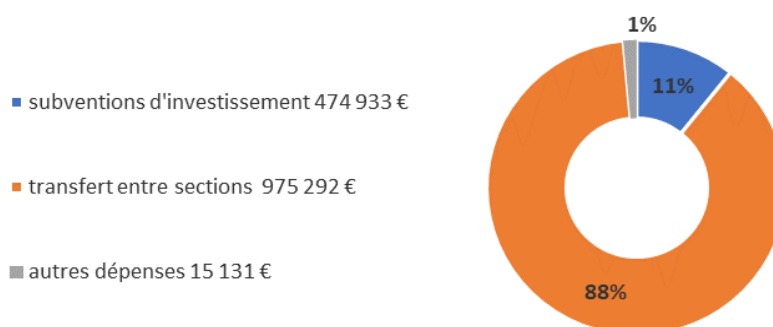


Figure n°18 : graphique répartition des recettes d'investissement

Evolution des dépenses et des recettes d'investissement (en millions d'€ HT)

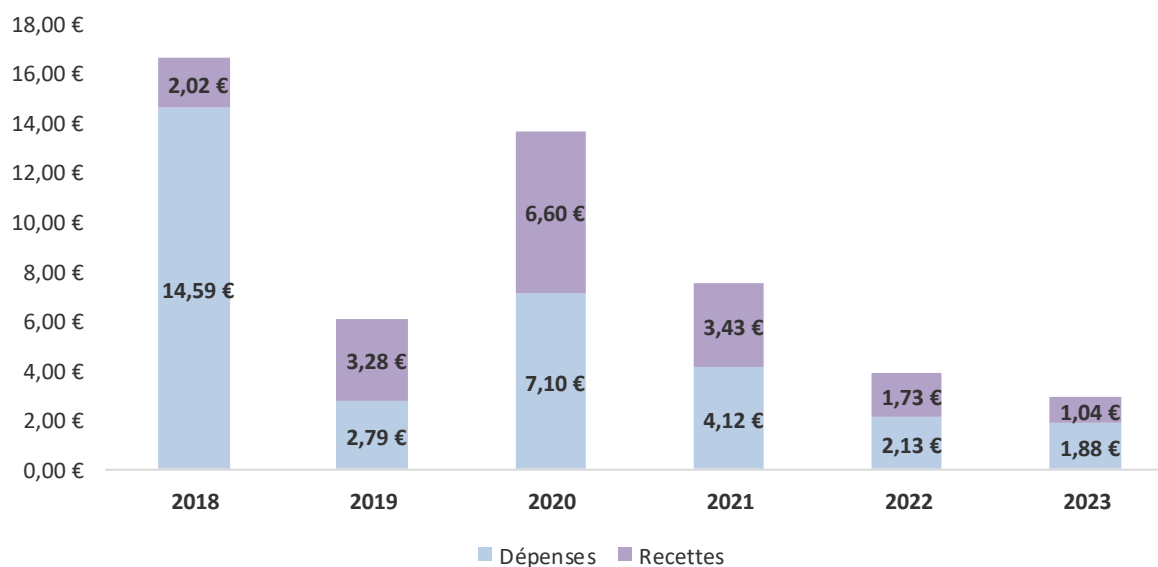


Figure n°19 : graphique évolution des dépenses et recettes d'investissement

3.9.2 Analyse de la dette

En 2023, l'état de la dette du **budget annexe assainissement** se présente comme suit :

- ✓ Nombre d'emprunts : 10
- ✓ En cours total de la dette au 31/12/2023 : 4 721 472 €
- ✓ Montant des annuités payées au cours de l'exercice 2023 : 289 379 €
- ✓ Montant des intérêts payés sur l'exercice 2023 : 106 149 €
- ✓ Durée d'extinction de la dette : 3.03 ans

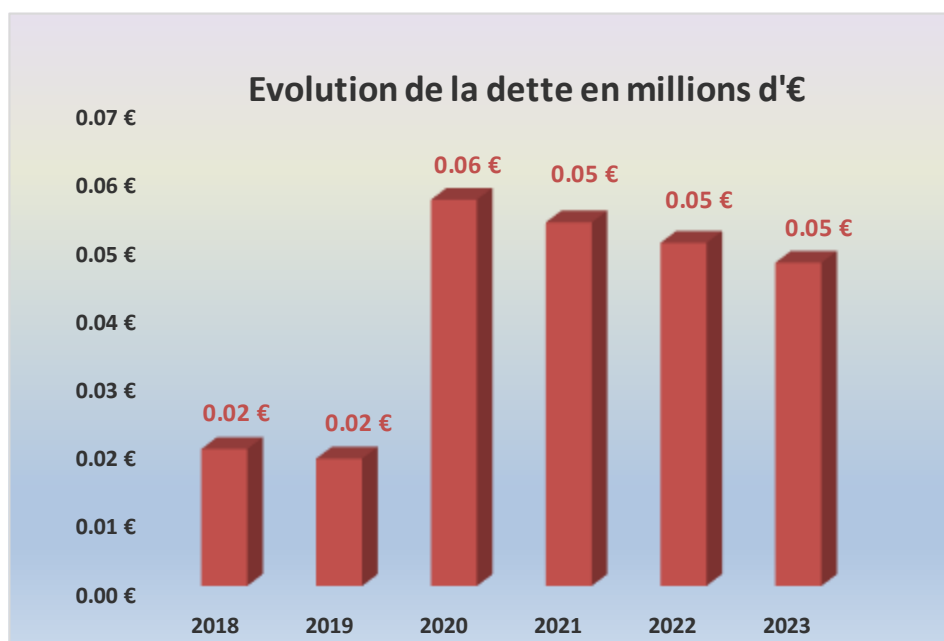


Figure n°20 : graphique évolution de la dette

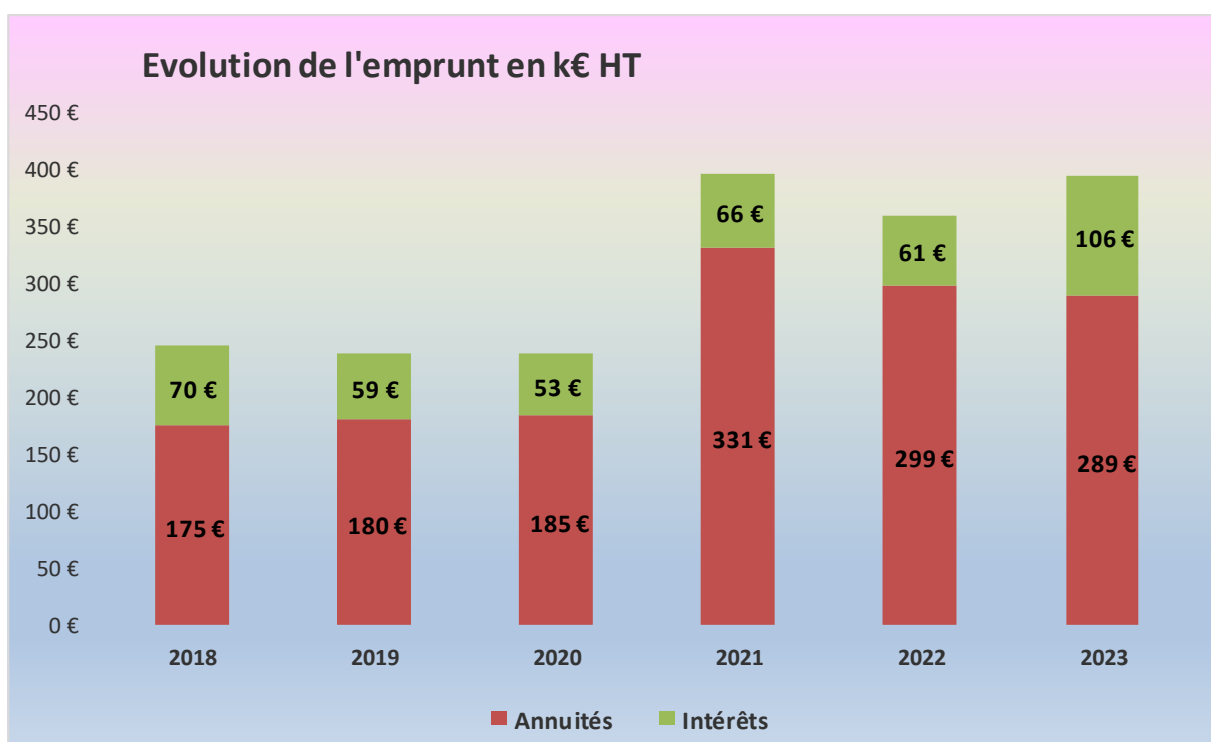


Figure n°21 : graphique évolution de l'emprunt

3.10) Perspectives pour 2024



Travaux

Travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées place Jean Jaurès à Apt (couplés aux travaux de réseaux d'eau potable)

Transfert des effluents de la station d'épuration de Rustrel Village vers la station d'Apt Le Chêne (extension réseau sur la RD 22 sur 4 km et suppression de la STEU)

Attribution du marché des travaux de transfert d'une partie des effluents de la station d'épuration de Roussillon Village vers la station d'Apt Le Chêne



Etudes

→ Lancement des études préalables et des 1ers marchés de travaux issus du schéma directeur d'assainissement

Chapitre 04

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif

- 4.1) Les compétences principales du service
- 4.2) Le bilan des activités du service
- 4.3) Le bilan financier du service de l'assainissement non collectif
- 4.4) Synthèse et perspectives

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCPAL **exerce sa compétence en Régie directe sur l'ensemble du territoire** afin d'apporter aux usagers des **25 Communes** la même qualité de service et des tarifs de redevances identiques.

Mis en place en 2014, il s'appuie sur les données issues de la Communauté de Communes du Pays d'Apt, de la Communauté de Communes du Pont Julien et des Communes de Buoux et Joucas (*quatre SPANC différents*).

Aujourd'hui, ce service est devenu le « pôle ANC » intégré au service Eau et Assainissement de la CCPAL.

Après avoir décrit les différentes missions et l'organisation du pôle ANC, le rapport présente un point sur les activités réalisées en 2023, les principaux indicateurs financiers qui en découlent, puis les perspectives pour l'année 2024.

4.1) Compétences principales du pôle

4.1.1 RAPPEL DES MISSIONS

La Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a défini les missions des services publics d'assainissement non collectif, dont les dispositions législatives ont été précisées par trois arrêtés interministériels parus le 7 septembre 2009 :

- ▶ Arrêté relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif
- ▶ Arrêté fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'Assainissement Non Collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5
- ▶ Arrêté définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'Assainissement Non Collectif

La dernière mise à jour de ces arrêtés en date du 27 avril 2012, faisant suite aux évolutions prévues par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, introduit de nouvelles dispositions applicables depuis le 1^{er} juillet 2012.

Les principales modifications concernent la définition des termes introduits par la loi du 12 juillet 2010 (« *danger pour la santé des personnes* » et « *risque environnemental avéré* »), la distinction entre le contrôle des installations neuves et celui des existantes, la définition des modalités de contrôle et les prescriptions techniques applicables à ces installations.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, en cas de cession de propriété, le vendeur doit fournir à l'acquéreur potentiel le *rapport de visite de son installation d'Assainissement Non collectif* délivré par le pôle ANC, ce rapport devant dater de moins de 3 ans.

Depuis le 1^{er} mars 2012, le Pôle ANC doit obligatoirement être consulté sur les demandes de permis de construire, pour lesquelles « le projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'ANC », les dossiers doivent obligatoirement contenir **l'attestation de conformité du pôle ANC** (*art.R.431-16 du Code de l'Urbanisme*).

Le Document Technique Unifié (XP D.T.U. 64.1 P16-603-1-1) publié en août 2013 par l'AFNOR a permis de remettre à jour les normes de mise en œuvre des dispositifs d'Assainissement Non Collectif.

Seules les compétences obligatoires sont exercées par le pôle ANC sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon schématiquement, décrites ci-après :

Contrôle de conception	Contrôle de réalisation	Contrôle périodique de bon fonctionnement	Information des usagers
- Vérifier l'adaptabilité du projet au type d'usage, contraintes sanitaires et environnementales, exigences et sensibilité du milieu, caractéristiques du terrain et immeuble desservi - Vérifier la conformité de l'installation envisagée au regard des prescriptions techniques réglementaires en vigueur	- Identifier, localiser et caractériser les dispositifs constituant l'installation - Repérer l'accessibilité - Vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur	- Vérifier l'existence d'une installation - Vérifier le bon fonctionnement et l'entretien de l'installation - Evaluer les dangers pour la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement - Evaluer une éventuelle non-conformité de l'installation - Fréquence du contrôle fixée à 8 ans	- Informar sur la réglementation sanitaire en vigueur - Renseigner sur les techniques d'assainissement non collectif - Sensibiliser et conseiller sur l'entretien des installations

4.1.2 ORGANISATION DU PÔLE ANC

Le pôle ANC est organisé de façon à réaliser ses missions en régie. L'équipe est composée de 3 techniciens qui doivent gérer l'essentiel du travail de secrétariat nécessaire et incontournable pour la gestion des rendez-vous avec les usagers et le suivi de la facturation. Par ailleurs, 1 des 3 agents dédiés est affecté en parallèle au contrôle des équipements de Défense Extérieure Contre les Incendies, mission confiée par certaines communes à la CCPAL.

Un des techniciens de l'équipe a quitté le service fin septembre 2023, il a été remplacé par un nouveau technicien accueilli le 08/01/2024.

Le Service gère sa base de données grâce à un logiciel dédié en lien avec un SIG (base de données sous format cartographique). Ainsi, chaque installation d'Assainissement Non Collectif est localisée et schématisée directement sur le cadastre, identifiable rapidement grâce à une pastille adaptée :



Figure n°22 : cartographie

Les données répertoriées lors des différentes missions de contrôles sont numérisées dans le SIG dédié :

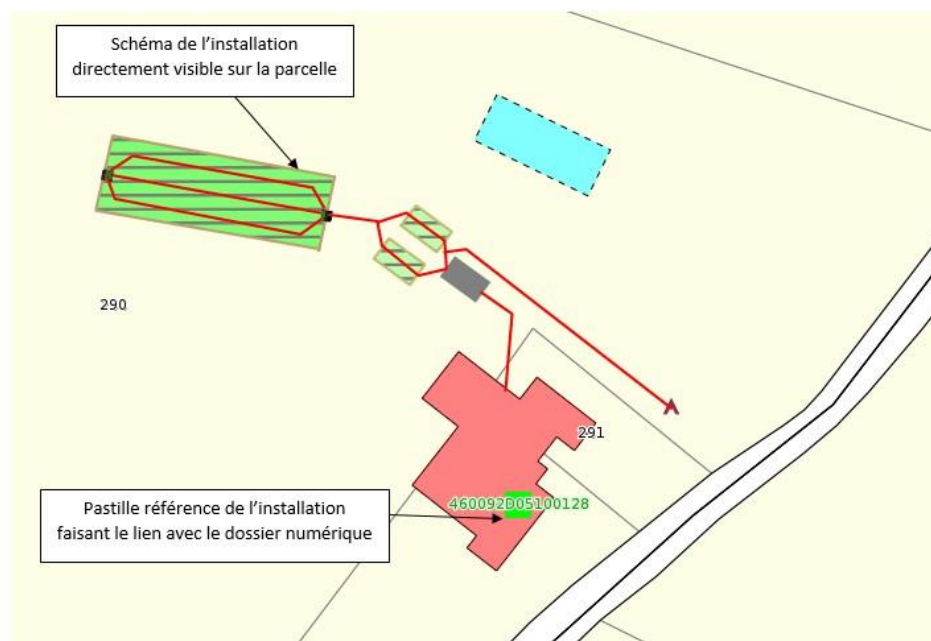


Figure n°23 : schéma d'une installation d'ANC sur le SIG

Les caractéristiques propres à chaque installation contrôlée sont détaillées dans un dossier numérique référencé dans la base de données informatiques :

Existant / Traitement Primaire

Général	Collecte	Traitement Primaire	Traitement Secondaire	Évacuation	Aménagement/Entretien	Conclusion	Facturation														
Eaux Ménagères/Vannes prétraitées séparément ☐ Oui ☒ Non ☐ ? Fonctionnement Non accessible / non vérifiable																					
1 Dispositifs <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Provenance ou Eau</th> <th>Type</th> <th>Matériau</th> <th>Volume (m3)</th> <th>Accès</th> <th>Écoulement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Toutes eaux</td> <td>Fosse toutes eaux</td> <td>Indéterminé</td> <td>3</td> <td>Non</td> <td>Non vérifiable</td> </tr> </tbody> </table>								N°	Provenance ou Eau	Type	Matériau	Volume (m3)	Accès	Écoulement	1	Toutes eaux	Fosse toutes eaux	Indéterminé	3	Non	Non vérifiable
N°	Provenance ou Eau	Type	Matériau	Volume (m3)	Accès	Écoulement															
1	Toutes eaux	Fosse toutes eaux	Indéterminé	3	Non	Non vérifiable															
Ventilations Primaire ☒ Oui ☐ Non ☐ ? Secondaire (sortie de fosse) ☐ Oui ☒ Non ☐ ? Épandage Odeurs																					
Poste de Relevage Présence ☐ Oui ☐ Non ☒ ?																					

Figure n°24 : exemple de dossier numérique

4.2) Le bilan des activités du service

4.2.1. MISE A JOUR DE LA BASE DE DONNEES

La base de données sur les installations d'assainissement non collectif est mise à jour en continu par les agents du pôle ANC.

Lors des contrôles périodiques menés par le pôle, les contrôles pour vente ou les projets d'urbanisme, toute création ou modification d'une installation est notifiée sur le dossier concerné ; de même que les changements de propriétaires lorsqu'ils sont portés à la connaissance du pôle.

Cette mise à jour est nécessaire pour pouvoir organiser les campagnes de contrôle de bon fonctionnement à l'échelle du territoire de la CCPAL **basées sur une périodicité de huit ans**.

Au terme de l'année 2023, le pôle ANC comptabilise **5 655 installations** connues sur les 25 communes de la CCPAL. La répartition de ces installations est illustrée par le graphique ci-dessous :

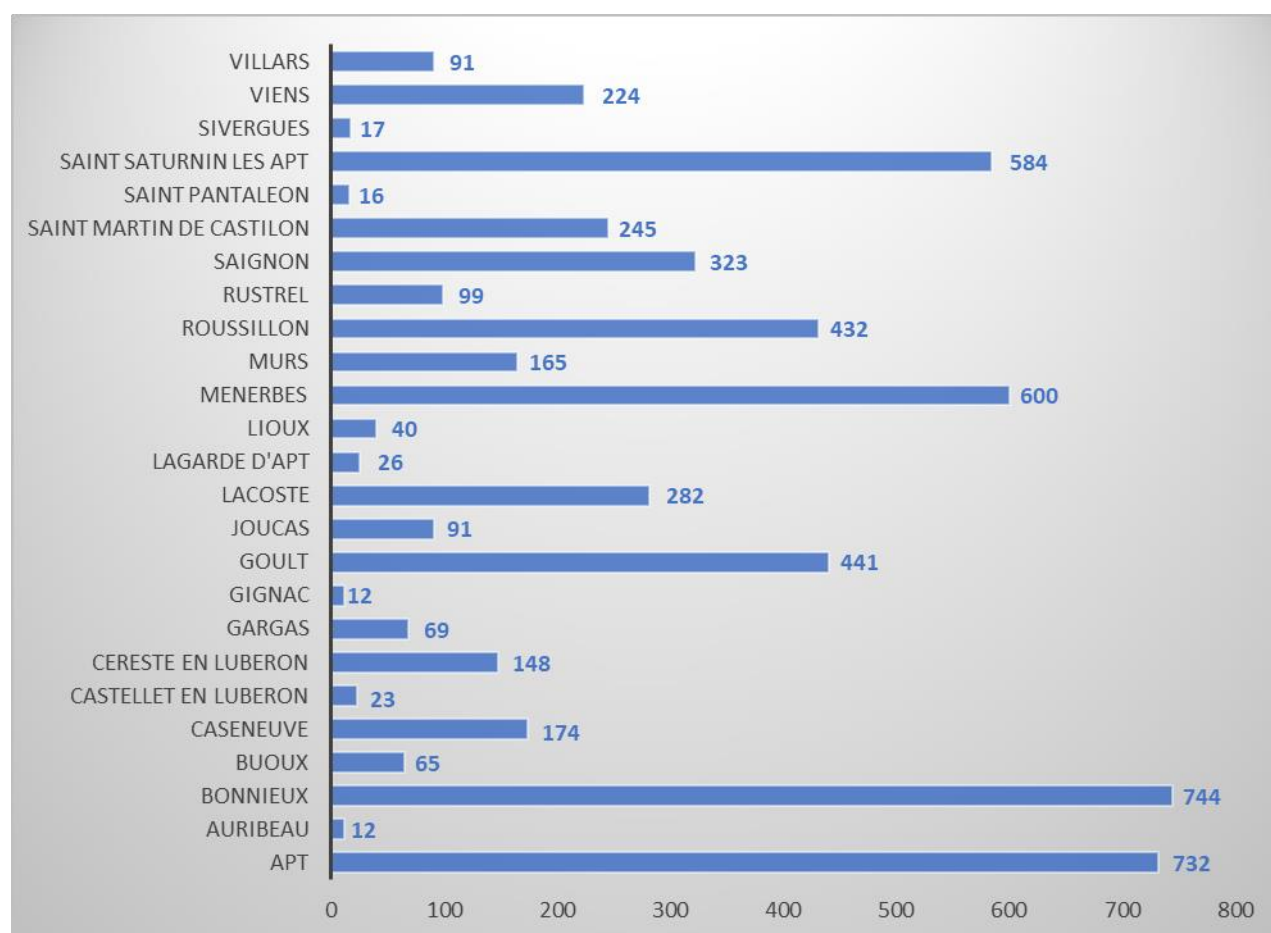


Figure n°25 : répartition des installations d'ANC par communes

4.2.2. LE CONTROLE DE CONCEPTION

Le pôle ANC étudie toute demande d'installation nouvelle ou à réhabiliter au travers des éléments fournis dans le dossier sanitaire déposé par le demandeur, accompagnée de l'étude de sol et d'assainissement, réalisée par un bureau d'études spécialisé mandaté par le pétitionnaire, rendue obligatoire sur tout le territoire de la CCPAL.

A l'issue de cet examen, le pôle ANC délivre un avis remis au demandeur et son dossier sanitaire dûment signé de l'autorité compétente.

Contrôles de Conception	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Installations nouvelles	30	15	14	-7%
Installations réhabilitées	111	158	118	-25%
TOTAL	141	173	132	-24%

Tableau n°13 : les contrôles de conception des installations d'ANC

Le volume des dossiers traités en 2023 a nettement baissé par rapport à l'année précédente.

4.2.3. LE CONTROLE DE REALISATION

Le contrôle de réalisation (*ou de bonne exécution*) est effectué pendant les travaux de mise en œuvre de l'installation chez le particulier, impérativement avant le remblaiement des ouvrages.

Il permet de s'assurer que le dispositif mis en place est bien conforme au projet proposé initialement et validé par le pôle, tout en mettant l'accent sur l'accessibilité des ouvrages constituant l'installation pour le contrôle et l'entretien ultérieur.

C'est le propriétaire qui doit déclarer en temps voulu au pôle ANC, le démarrage de son chantier. A ce moment-là, le Service intervient le plus en amont possible avec les entreprises qui réalisent les travaux pour se mettre d'accord sur ceux-ci et s'assurer de la bonne prise en compte des préconisations.

Le contrôle de réalisation compte au minimum 3 visites de chantier :

- une à l'ouverture,
- une (*voire deux*) au cours des travaux,
- une dernière lorsque l'ensemble des ouvrages est posé, remblayé et opérationnel.

La dernière visite se fait habituellement avec le propriétaire pour lui prodiguer les conseils d'entretien qui lui permettront d'utiliser et d'entretenir son installation d'assainissement autonome dans de bonnes conditions.

A l'issue de cette vérification et dans la mesure où les points de contrôle sont satisfaisants, le pôle ANC délivre un certificat de conformité sur la réalisation des travaux au propriétaire.

Contrôles de Réalisation	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Installations nouvelles	28	16	28	+ 75%
Installations réhabilitées	67	104	106	+ 2%
TOTAL	95	120	134	+ 12%

Tableau n°14 : les contrôles de réalisation des installations d'ANC

Le Service a ainsi délivré en 2023, **134 certificats de conformité**.

Illustrations de chantiers en cours de réalisation



Fosse septique toutes eaux



Filtre planté



Filtre compact 50 EH



Filtre à sable

Figure n°26 : photos de chantiers d'ANC en cours de réalisation

4.2.4. L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

Le contrôle technique et réglementaire assuré par le pôle ANC et le contenu de l'avis qui en découle sont fonction du type et de l'objet de la demande d'Urbanisme.

Dans le cadre d'une demande de certificat d'Urbanisme, le pôle ANC renseigne le demandeur sur l'ensemble des obligations et informations en matière d'Assainissement autonome à connaître sur la (ou les) parcelle(s) concernée(s).

Il faut noter que l'instruction d'une déclaration préalable pour la réhabilitation intérieure d'une maison existante n'a pas la même finalité que l'instruction d'un permis de construire pour une habitation neuve. Ainsi le type d'instruction par le pôle ANC est conditionné par :

- le type de demande d'Urbanisme,
- l'augmentation ou non du nombre de pièces principales dans le cas d'un projet sur une habitation existante.

Depuis 2017, le pôle a mis en place un formulaire spécifique pour les projets d'extension d'habitation avec demande de conservation de l'installation d'assainissement non collectif existante.

Si le projet d'Urbanisme entraîne l'obligation pour le demandeur de réaliser des travaux d'assainissement, ce dernier doit remettre au pôle ANC un dossier sanitaire, accompagné d'une étude de sol et d'assainissement à la parcelle réalisée par un bureau d'études spécialisé mandaté par le pétitionnaire (*étude obligatoire pour toute création ou réhabilitation sur tout le secteur de la CCPAL*).

A l'issue de cet examen, le pôle ANC délivre un avis remis au demandeur, ainsi qu'une attestation de conformité du projet d'installation prévue par l'article R. 431-16 du code de l'Urbanisme.

Les dossiers traités par le pôle ANC au cours de l'année 2023 sur les différentes communes sont présentés dans le tableau page suivante :

COMMUNES	Certificat d'Urbanisme (C.U)			Evolution	Déclaration Préalable (D.P)			Evolution	Permis de Construire (P.C)			Evolution	Permis d'Aménager (P.A)			Evolution	TOTAL			Evolution
	2021	2022	2023		2021	2022	2023		2021	2022	2023		2021	2022	2023		2021	2022	2023	
APT	1	1		-100%		2	5	150%	1	5	7	40%				0%	2	8	12	50%
AURIBEAU				0%			1	0%				0%				0%	0	0	1	0%
BONNIEUX	5	1	1	0%	4	5	3	-40%	12	15	22	47%				0%	21	21	26	24%
BUOUX				0%			1	0%				0%				0%	0	0	1	0%
CASENEUVE				0%		1	4	300%	9	3	1	-67%				0%	9	4	5	25%
CASTELLET EN LUBERON	1	1		-100%			1	0%			0	0%				0%	1	1	1	0%
CÉRESTE			1	0%	1	2	5	150%	5	3	4	33%				0%	6	5	10	100%
GARGAS				0%				0%				0%				0%	0	0	0	0%
GIGNAC			1	0%				0%				0%				0%	0	0	1	0%
GOULT	2			0%	5	8	13	63%	17	12	23	92%			1	0%	24	20	37	85%
JOUCAS			1	0%			1	0%		3		-100%				0%	0	3	2	-33%
LACOSTE			1	0%	2	1	3	200%	5	7	5	-29%				0%	7	8	9	13%
LAGARDE D'APT				0%				0%				0%				0%	0	0	0	0%
LIoux			1	0%			1	0%	3	1	1	0%				0%	3	1	3	200%
MÉNERBES	3	1	2	100%	4	2	6	200%	8	8	13	63%	2			0%	17	11	21	91%
MURS	2	1	1	0%			5	0%	3	1	5	400%				0%	5	2	11	450%
ROUSSILLON		3		-100%	2	6	4	-33%	4	6	5	-17%				0%	6	15	9	-40%
RUSTREL		1		-100%			1	0%	1	1	3	200%				0%	1	2	4	100%
SAIGNON				0%	1	2	2	0%	1	7	2	-71%				0%	2	9	4	-56%
SAINT MARTIN DE CASTILLON	2		2	0%	1	3	2	-33%	9	3	2	-33%				0%	12	6	6	0%
SAINT PANTALÉON				0%				0%			1	0%				0%	0	0	1	0%
SAINT SATURNIN LES APT				0%		1	4	300%	16	1	8	700%				0%	16	2	12	500%
SIVERGUES			1	0%			0	0%				0%				0%	0	0	1	0%
VIENS	1	1		-100%		3	2	-33%	1		3	0%				0%	2	4	5	25%
VILLARS			1	0%			1	0%	4	1	2	100%				0%	4	1	4	300%
TOTAL	17	10	13	30%	20	36	65	81%	99	77	107	39%	2	0	1	0%	138	123	186	51%

Tableau n°15 : répartition des demandes d'urbanisme - ANC

Le graphique suivant présente l'évolution des différents types de demande d'Urbanisme traités entre 2021 et 2023 :

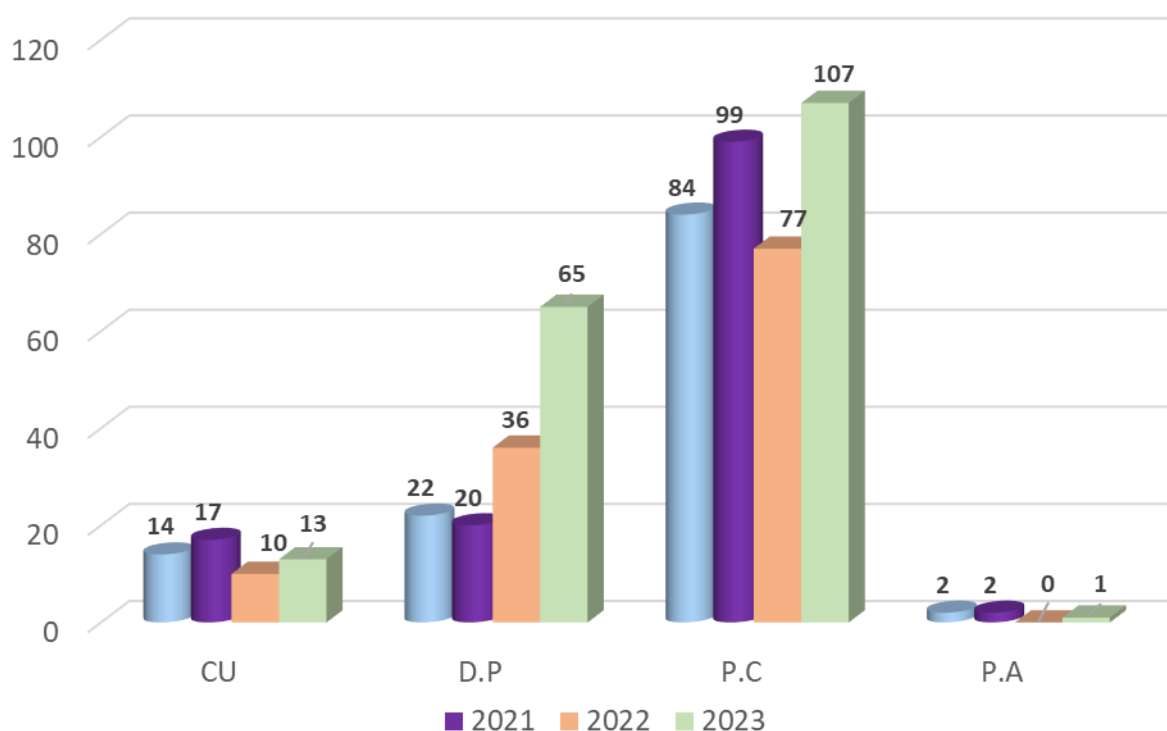
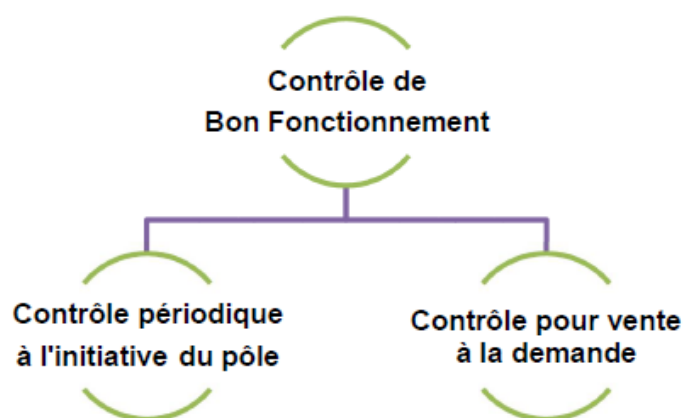


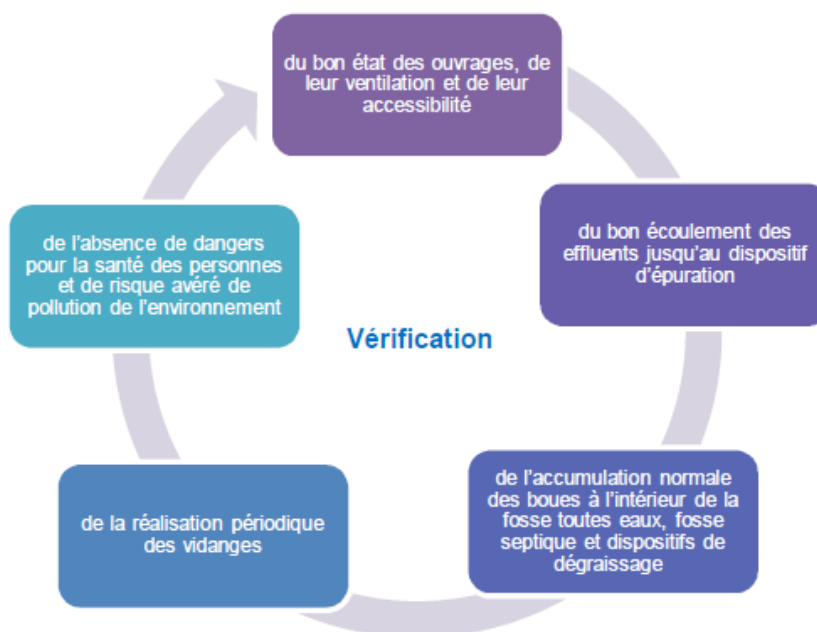
Figure n°27 : graphique évolution du nombre des demandes d'urbanisme - ANC

Après une nette baisse en 2022, les demandes de permis de construire en assainissement non collectif ont nettement augmenté en 2023, mais il s'agit essentiellement d'extensions de logement existant. Un seul permis d'aménager en assainissement non collectif a été déposé sur notre territoire.

4.2.5. LE CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT



Lors d'un rendez-vous fixé à l'avance avec le propriétaire/usager de l'installation, le pôle ANC effectue les points de contrôles suivants :



A l'issue du contrôle, le pôle rédige un rapport de visite adressé au propriétaire, précisant l'évaluation de l'installation, les recommandations sur l'entretien et les modifications éventuelles à apporter à l'installation avec les délais impartis à leur réalisation.

Les contrôles réalisés chez les particuliers doivent être suffisamment exhaustifs pour déterminer le caractère opérationnel des dispositifs et analyser les éventuels dysfonctionnements et leurs impacts environnementaux et sanitaires.

Il n'est pas toujours évident d'effectuer ce contrôle quand les ouvrages ne sont plus accessibles, d'autant plus que bien souvent les propriétaires eux-mêmes ne les connaissent pas ; heureusement certains indices peuvent aider le contrôleur (*couvercle en fer détectable, ventilation apparente, végétation marquée en plein été, etc.*) et peuvent permettre de localiser les ouvrages.

Contrôles de bon fonctionnement	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Contrôle périodique à l'initiative du pôle	385	528	570	8%
Contrôle pour vente à la demande	168	138	101	-27%
TOTAL	553	666	671	1%

Tableau n°16 : les contrôles de bon fonctionnement des installations d'ANC

► Les contrôles **périodiques** à l'initiative du pôle

Depuis 2021, le service s'est organisé de manière à réaliser annuellement un volume régulier de 700 contrôles périodiques permettant de répondre à la périodicité de 8 ans sur l'ensemble du parc et de couvrir les charges de fonctionnement.

En 2023, **570 contrôles périodiques** ont été réalisés sur les communes de la CCPAL. Le volume prévisionnel annuel de contrôles n'a pu être réalisé du fait du départ d'un des techniciens contrôleurs fin septembre.

► Les contrôles **pour vente** à la demande

Depuis le 1er janvier 2011, en cas de cession de propriété, le vendeur doit fournir à l'acquéreur potentiel le rapport de visite de son installation d'Assainissement Non collectif délivré par le pôle ANC, ce rapport devant dater de moins de 3 ans.

Les modifications et travaux indiqués dans le-dit rapport devront être réalisés par le nouveau propriétaire dans un délai d'un an à compter de la date de signature de l'acte de vente.

La difficulté pour le pôle est d'arriver à suivre le devenir de ces installations par manque d'informations transmises par les notaires à l'issue des ventes de propriété.

Malgré une nette baisse en 2023 avec **101 contrôles pour vente réalisés** cette mission reste prépondérante dans l'activité du pôle.

4.2.6. L'ETAT DU PARC ANC

L'état du parc des installations existantes sur le territoire de la CCPAL est jugé en fonction des conclusions des contrôles réalisés. La notion de conformité a évolué au fil des ans suivant la réglementation sanitaire et le pôle ANC a dû s'adapter.

Aussi, il est difficile d'avoir une donnée précise sur l'état du parc car les éléments de jugement ne sont pas forcément homogènes sur le territoire de par l'étalement des contrôles et l'intervention de différents services.

Situation de conformité des installations contrôlées depuis la création du service	2023
Non conformes présentant un risque sanitaire ou environnemental avéré, ou absence d'installation	4%
Non conformes ne présentant pas un risque sanitaire ou environnemental avéré	61%
Conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité validée par le service	34%

Tableau n°17 : les conformités des installations d'ANC

Nota Bene :

1% du parc reste non contrôlé en 2023

2% des installations déjà contrôlées ne sont pas encore catégorisées en terme de conformité

Ainsi la mise à jour progressive de la classification des installations a permis à ce stade de statuer sur l'état de conformité de 97 % du parc existant.

L'essentiel des installations visitées est en effet considéré comme non-conforme, expliqué notamment par :

- l'absence d'accès aux différents ouvrages
- le sous-dimensionnement du prétraitement (*fosse septique, bac à graisses*) ou du traitement par le sol (*épandage souterrain ou autres*)
- l'absence de traitement secondaire (*par le sol ou milieu reconstitué*) satisfaisant
- l'absence d'entretien des ouvrages en place

Toutefois, la grande majorité de ces installations ne présentent pas de risque majeur.

L'arrêté ministériel du 2 mai 2007 a introduit la notion de développement durable dans la connaissance des dispositifs d'Assainissement Non Collectif et de leur performance environnementale, à savoir la protection du milieu naturel par la maîtrise des pollutions domestiques dans les zones non desservies par l'Assainissement Collectif.

La valeur de l'indicateur demandé, tirée du ratio entre le nombre d'installations contrôlées conforme à la réglementation et le nombre total d'installations contrôlées, est donnée dans le tableau qui concerne les indicateurs du pôle ANC présenté en partie A du présent rapport.

4.2.7. INFORMATION DES USAGERS

Le pôle ANC de la CCPAL est le vecteur essentiel de la communication sur les points clefs de l'Assainissement Non Collectif des communes dont il s'occupe ; il remplit cette mission au quotidien auprès de l'ensemble des acteurs qu'il rencontre.

Il met en place des outils et des moyens afin de se faire connaître des usagers de l'Assainissement Non Collectif (*articles de presse, information dans les Communes, plaquettes d'information, site internet...*).

► Communication générale **auprès des particuliers**

Le pôle ANC est régulièrement sollicité par les particuliers, notamment dans le cadre de projet d'urbanisme, pour avoir des informations sur la réglementation sanitaire et les différentes techniques d'assainissement individuel.

Les personnes sont généralement reçues et informées par un technicien qui leur délivre des fiches récapitulatives sur les sujets qui les préoccupent. Le technicien propose également au particulier de se rencontrer directement sur le terrain en question pour mieux répondre à ses attentes.

► Communication **auprès des usagers contrôlés**

Afin de réaliser les visites, en cas de vente à la demande du particulier ou lors des campagnes de contrôles des installations existantes à l'initiative de la collectivité, le pôle ANC a établi des procédures adaptées en collaboration avec les Mairies des Communes concernées (*formulaires adaptés, courriers de prise de rendez-vous, rapport de visite...*).

La visite est par ailleurs l'occasion pour le technicien du pôle de jouer son rôle de conseil et de sensibilisation auprès des usagers, notamment en l'informant sur :

- Les risques sanitaires et environnementaux générés par une installation défectueuse
- L'entretien nécessaire des dispositifs d'assainissement (*fréquence des vidanges, contrôles à effectuer...*)
- Les actions à éviter pour ne pas perturber le bon fonctionnement de leur installation
- Les différents matériaux et ouvrages disponibles sur le marché

Un mémento des précautions d'utilisation et conseils pratiques est d'ailleurs remis à l'utilisateur à l'issue de la visite, accompagné du Règlement du Service.

► Communication **auprès des professionnels**

Le pôle ANC essaie d'être un relais d'information pour les professionnels concernés par l'Assainissement Non Collectif sur la réglementation en la matière et les solutions techniques toujours en essor dans ce secteur.

Grâce à cet échange continu, les professionnels n'hésitent pas à se rapprocher de la collectivité pour des conseils et surtout à prévenir avant la réalisation des travaux ; ils restent une interface précieuse pour l'information et la sensibilisation des usagers de l'assainissement non collectif.

Enfin, les agents du pôle ANC sont adhérents à l'ATANC PACA (Association des Techniciens de l'ANC).

4.3) Bilan financier du pôle

4.3.1. LES TARIFS EN VIGUEUR

Le pôle ANC est un Service Public à caractère Industriel et Commercial doté d'un budget propre équilibré par des redevances rémunérées par les usagers en fonction des services rendus (*article L.2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

Depuis 2020, le budget du pôle ANC de la CCPAL n'est plus assujéti à la T.V.A.

Les différentes missions remplies par le pôle donnent lieu à l'application de redevances calculées pour se rapprocher au maximum du coût réel suivant la prestation réalisée auprès des usagers.

La grille tarifaire a été ré-évaluée suite à une hausse importante des charges de fonctionnement du service depuis ces trois dernières années, une délibération prise par le Conseil Communautaire de la CCPAL le 7 décembre 2023 fixe les nouveaux tarifs au 1^{er} janvier 2024 :

Type de prestation	Pour les installations inférieures ou égales à 20 équivalent-habitants	Pour les installations supérieures à 20 équivalent-habitants
	Tarif en € (non assujettis à la TVA)	Tarif en € (non assujettis à la TVA)
Contrôle de conception, d'implantation et d'exécution d'une installation d'assainissement non collectif nouvelle ou réhabilitée ⁽¹⁾	190	380
Contrôle d'une installation d'assainissement non collectif existante à l'initiative du service	140	280
Contrôle d'une installation d'assainissement non collectif existante à la demande du propriétaire	200	400
Visite supplémentaire pour la réalisation du contrôle d'une installation d'assainissement non collectif existante	55	55
Sanction financière appliquée en cas d'obstacle mis à l'accomplissement des missions de contrôle (<i>non réponse aux courriers de prise de rendez-vous ou impossibilité d'effectuer le contrôle par la faute de l'usager ou du propriétaire</i>)	280	560
Contrôle sur dossier d'une demande de conservation d'une installation d'assainissement non collectif existante dans le cadre d'une demande d'urbanisme	40	80

(1) 50% pour le contrôle de conception et d'implantation, 50% pour le contrôle d'exécution

Tableau n°18 : les tarifs ANC

Les deux tarifs suivants sont inchangés : « Visite supplémentaire... » et « Contrôle sur dossier d'une demande de conservation... »,

Le service s'est organisé de manière à ne plus avoir un budget trop fluctuant d'une année sur l'autre, au niveau de ses recettes de fonctionnement, l'essentiel provenant des contrôles périodiques des installations existantes réalisés sur l'année. Le volume global de ces contrôles périodiques a été lissé sur la fréquence votée de 8 ans, permettant d'avoir une prévision annuelle budgétaire plus homogène.

4.3.2. LES MODALITÉS DE FACTURATION

Le pôle ANC a opté depuis 2016 pour un recouvrement direct de la redevance appliquée :

- au demandeur pour les contrôles de conception/exécution, à la demande, visite supplémentaire, dossier de demande de conservation d'une installation existante ;
- au propriétaire de l'installation d'assainissement pour les contrôles à l'initiative du service et sanction financière.

La totalité de la redevance due est facturée en une seule fois. Pour cela, le Trésor Public émet auprès de l'utilisateur un titre de paiement du montant correspondant.

L'utilisateur s'acquitte de la redevance correspondante directement auprès du Trésor Public. Depuis 2019, les usagers bénéficient de la possibilité de paiement via internet.

4.3.3. LE BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE

Le compte-administratif du pôle ANC de la CCPAL a donné le résultat de clôture suivant pour l'exercice 2023 :

► **Dépenses et recettes de Fonctionnement**

Fonctionnement	Budget total Prévisionnel	Réalisé total
Dépenses		
Ch. - 011 Charges à caractère général	24 884,00 €	20 032,37 €
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	100 000,00 €	93 391,00 €
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	38 620,00 €	-
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 207,00 €	2 205,39 €
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	3 000,00 €	1 964,62 €
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	700,00 €	693,00 €
Ch. - 68 Dotations aux amortissements et aux provisions	687,00 €	0,00 €
TOTAL HT Dépenses Fonctionnement	170 098,00 €	118 286,38 €
Recettes		
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté N-1	38 917,75 €	-
Ch. - 013 Atténuations de charges	0,00 €	295,90 €
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchés	128 180,25 €	115 345,00 €
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €
Ch. - 77 Produits exceptionnels	0,00 €	3 872,00 €
Ch. - 78 Reprise sur provisions	3 000,00 €	2 098,00 €
TOTAL HT Recettes Fonctionnement	170 098,00 €	121 610,90 €

Tableau n°19 : dépenses et recettes de fonctionnement

► **Dépenses et recettes d'Investissement**

Investissement	Budget total Prévisionnel	Réalisé total
Dépenses		
Ch Dépenses d'équipement	49 197,10 €	2 454,28 €
Autres		
TOTAL HT Dépenses Investissement	49 197,10 €	2 454,28 €
Recettes		
Recettes d'équipements		
Ch.10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €
Ch.021 - Virement de la section d'exploitation	38 620,00 €	-
Ch.040 - Opérations ordre de tranfert entre sections	2 207,00 €	2 205,39 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 370,10 €	-
TOTAL HT Recettes Investissement	49 197,10 €	2 205,39 €

Tableau n°20 : dépenses et recettes de d'investissement

4.4) Synthèse et perspectives

Au terme de l'année 2023, on dénombre **5 655 installations** connues sur le territoire de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

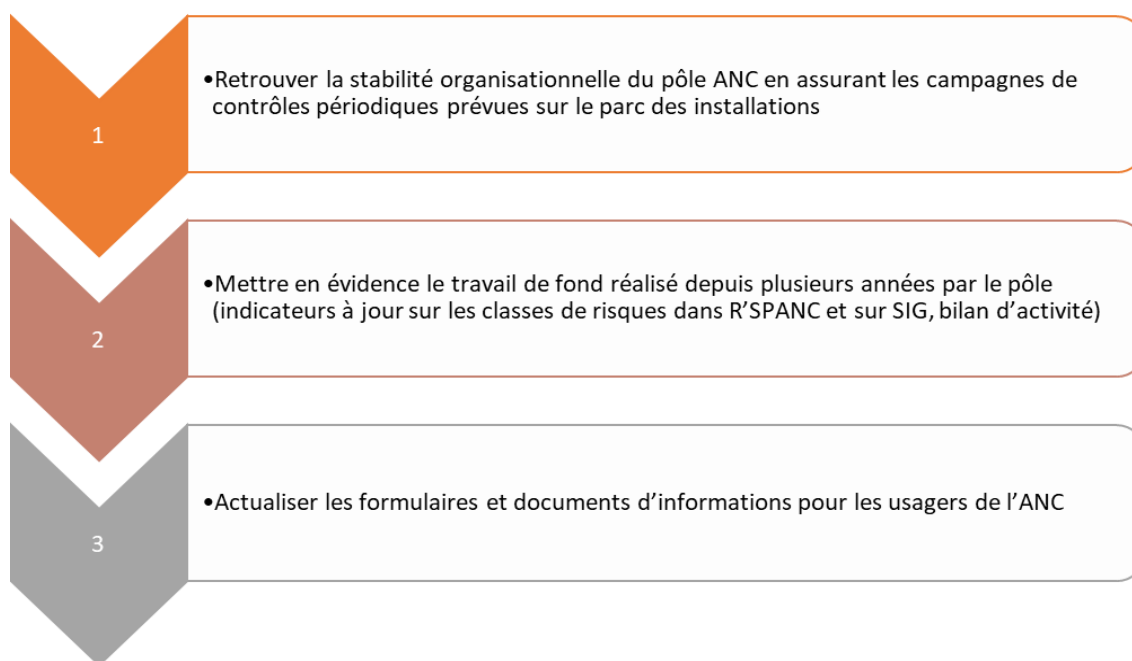
On notera pour l'année 2023 :

Des contrôles de réalisation des travaux toujours en augmentation avec 134 certificats de conformité délivrés à l'issue des suivis de chantier de réhabilitation ou d'installations nouvelles (95 en 2021 et 120 en 2022).

Une **baisse de 27% des contrôles pour vente** et de **24%** sur les dossiers instruits pour **demande de travaux**.

Un volume des contrôles périodiques annuels inférieur au prévisionnel (570 réalisés contre 710 prévus) dû au départ d'un des techniciens contrôleurs fin septembre.

Les principaux objectifs du service pour l'année 2024, sont les suivants :



Annexes

Annexe n°1 : Fiche descriptive de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Annexe n°2 : Détail des Postes de relevage par communes

Annexe n°3 : Note de l'Agence de l'eau sur la fiscalité de l'eau

ANNEXE n°1 :

Fiche descriptive de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte). La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		70%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	60%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	40%	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	90

ANNEXE n°2 :

Détail des Postes de relevage par communes

Mode de Gestion Actuel	COMMUNES	Noms des Ouvrages	Nombre d'intervention Urgence	
			2022	2023
Régie	APT	PR Roquefure	3	10
		PR Quai Léon Sagy	0	0
		PR Les Eygaux	2	0
	CASENEUVE	PR Caseneuve	2	1
	CASTELLET EN LUBERON	PR Castellet	0	0
	CERESTE	PR Céreste	3	1
	GARGAS	PR Les Beyssans	1	2
	GOULT	PR Chemin de Gourianne	1	1
		PR Pied de Bellon Eymard	3	1
		PR Le Village	1	0
	JOUCAS	PR Grande Terre	0	0
		PR La Bastide Neuve	1	0
	MURS	PR Murs Village	0	0
	RUSTREL	PR Saint Joseph	11	4
	SAIGNON	PR Le Bourget	0	1
		PR Le Fangas	3	4
		PR Pierre-Fiche	0	1
		PR Les Gavots	0	0
		PR Rue Cassy	0	0
	SAINT MARTIN DE CASTILLON	PR Hameau Le Boisset	0	0
		PR La Bégude	1	1
		PR La Piscine	0	0
		PR Le Boisset	0	1
		PR Les Lamberts	0	0
	SAINT PANTALÉON	PR Saint Pantaléon	0	3
	SAINT SATURNIN LES APT	PR Fontaube	0	0
		PR Les Cordiers	1	2
		PR La Tuilière	-	0
		PR Les Gays	2	0
	VIENS	PR Saint Amas	3	3
	VILLARS	PR Joumillions	0	0
		PR Les Eymieux	3	7
DSP SUEZ	BONNIEUX	PR Les Pompiers	2	2
	MÉNÉRBES	PR Le Boulodrome	2	0
		PR Pereyres Mérindol	2	0
	ROUSSILLON	PR La Falaise	0	0
		PR Le Stade	0	2
		PR Les Ocres	0	0
TOTAL GÉNÉRAL			47	47

ANNEXE n°3 :

Note de l'agence de l'eau sur la fiscalité de l'eau

ÉDITION 2024

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

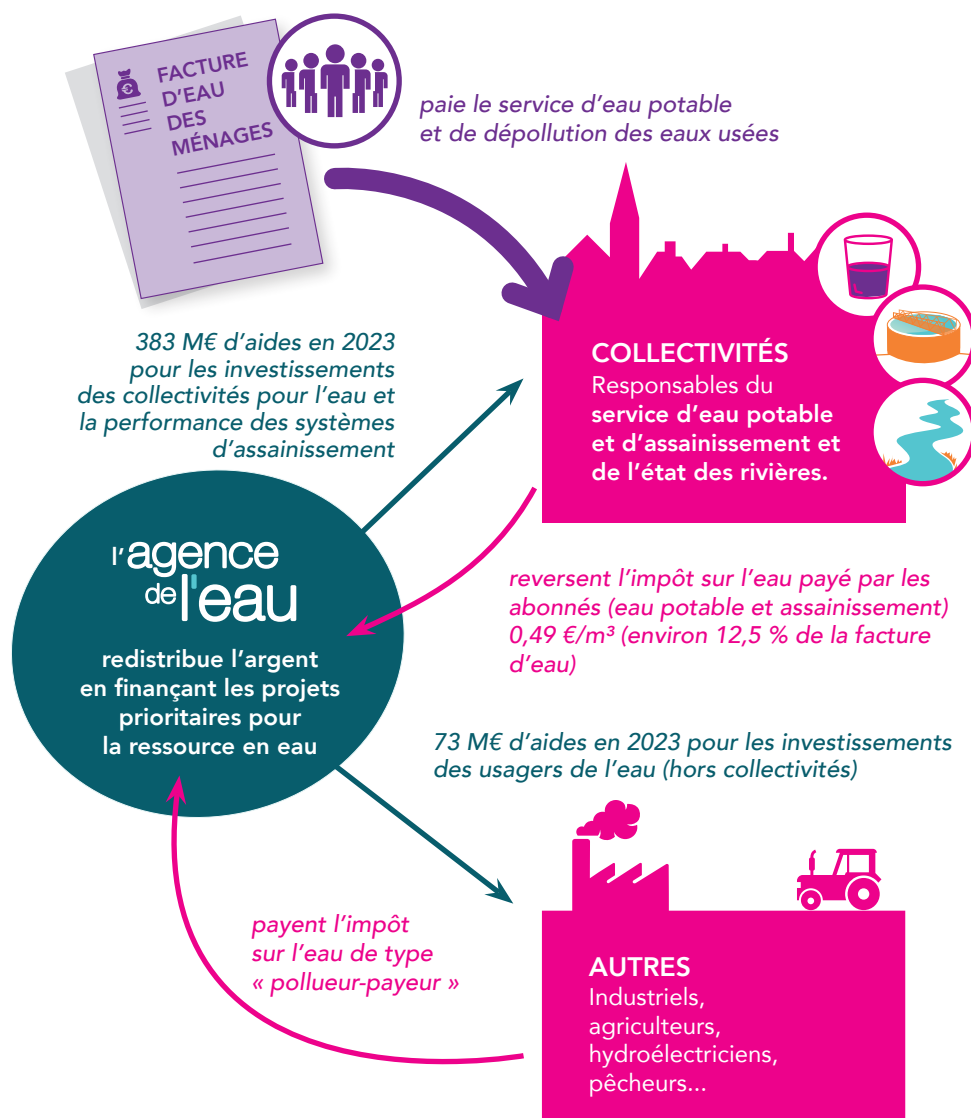
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau** dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **3,95 € TTC/m³** et de **4,30 € TTC/m³** en France*. Environ **12,5 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2021.



**SAUVONS
L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2023

60% des aides* attribuées en 2023 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (84,6 millions €)

590 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 6,75 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 123 000 habitants.

► Pour sécuriser l'alimentation en eau potable (36,7 millions €)

90 opérations ont bénéficié de l'aide de l'appel à projets lancé pour accompagner la mesure 14 du Plan eau.

► Pour dépolluer les eaux (135 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 74 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 27,6 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (79,5 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 59,2 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (10 millions €)

6 119 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (7,3 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 4,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 4,9 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (85,5 millions €)

53,8 km de rivières restaurées et 85 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 2 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 2 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (5,3 millions €)

60 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 20 pays en développement.

* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

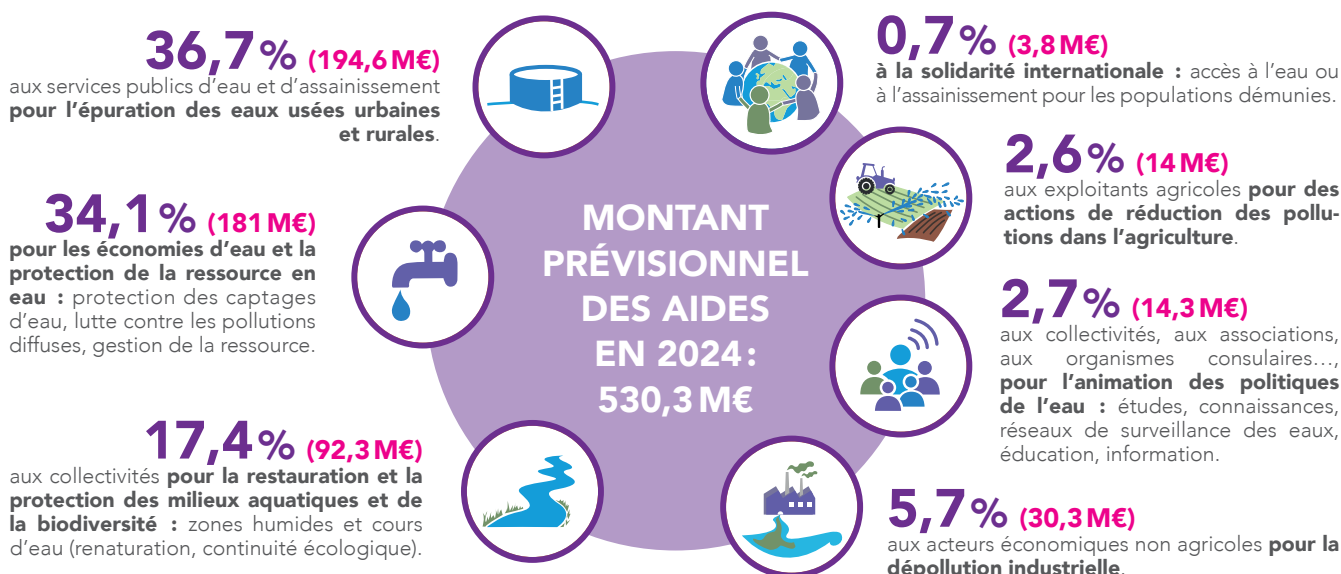
2024

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12,5 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 39,5 € par mois pour sa facture d'eau, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

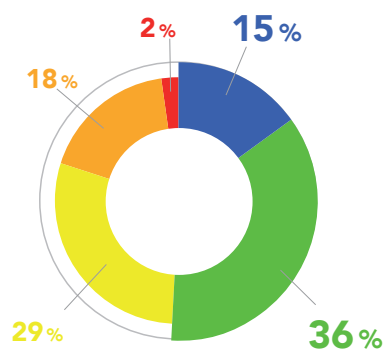


- Ces montants n'intègrent pas les crédits fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- Solidarité envers les communes rurales : l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- L'agence de l'eau contribue également au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2024 s'élève à 103,1 M€.

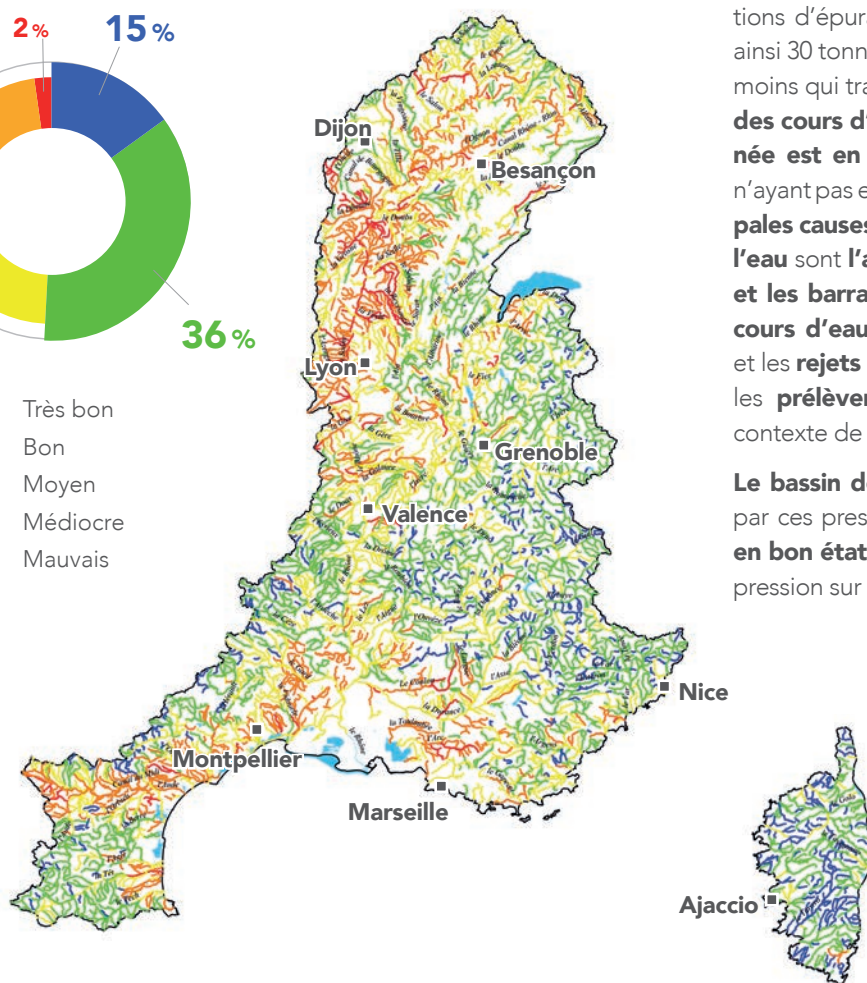
QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données 2021



Très bon
Bon
Moyen
Médiocre
Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont l'**artificialisation du lit des rivières** et les **barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



APT, AURIBEAU, **BONNIEUX**, BUOUX,
CASENEUVE, CASTELLET-EN-LUBERON,
CÉRESTE, GARGAS, **GIGNAC**, GOULT,
JOUCAS, LACOSTE, **LAGARDE D'APT**,
 LIOUX, **MÉNERBES**, MURS, **ROUSSILLON**,
 RUSTREL, **SAIGNON**, SAINT-MARTIN-
 DE-CASTILLON, **SAINT-PANTALÉON**,
 SAINT-SATURNIN-LÈS-APT, **SIVERGUES**,
 VIENS, **VILLARS**.

” Un territoire, des communes...votre Interco !
 Pour un développement solidaire, durable et
 authentique de notre territoire. “

**Communauté de communes
 Pays d'Apt Luberon**

81 avenue Frédéric Mistral - 84 400 APT
T. 04 90 04 49 70 / contact@paysapt-luberon.fr
www.paysapt-luberon.fr